This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 821,834

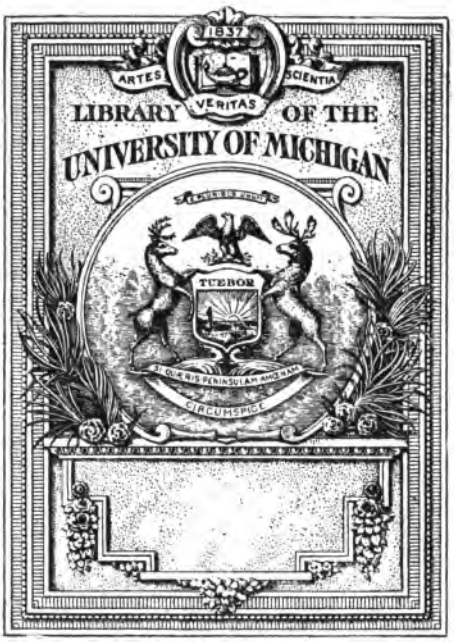
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MICHEL

DE L'HOSPITAL

AVANT

SON ÉLÉVATION AU POSTE

DE

CHANCELIER DE FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

(1555-1560)

PAR

E. DUPRÉ LASALE

Conseiller honoraire à la Cour de Cassation

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

A. FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

4, RUE LE GOFF, 4

—

1899

MICHEL

DE L'HOSPITAL

(1555-1560)

A LA MÉMOIRE

DE

MADAME ÉMILE DUPRÉ LASALE

(Marie Glandaz)

Décédée à Paris le 18 *janvier* 1888

Il est bien juste que ce livre soit dédié à la douce et noble compagne qui, pendant trente-huit ans, a été pour moi le bonheur et l'inspiration.

E. Dupré Lasale.

395123

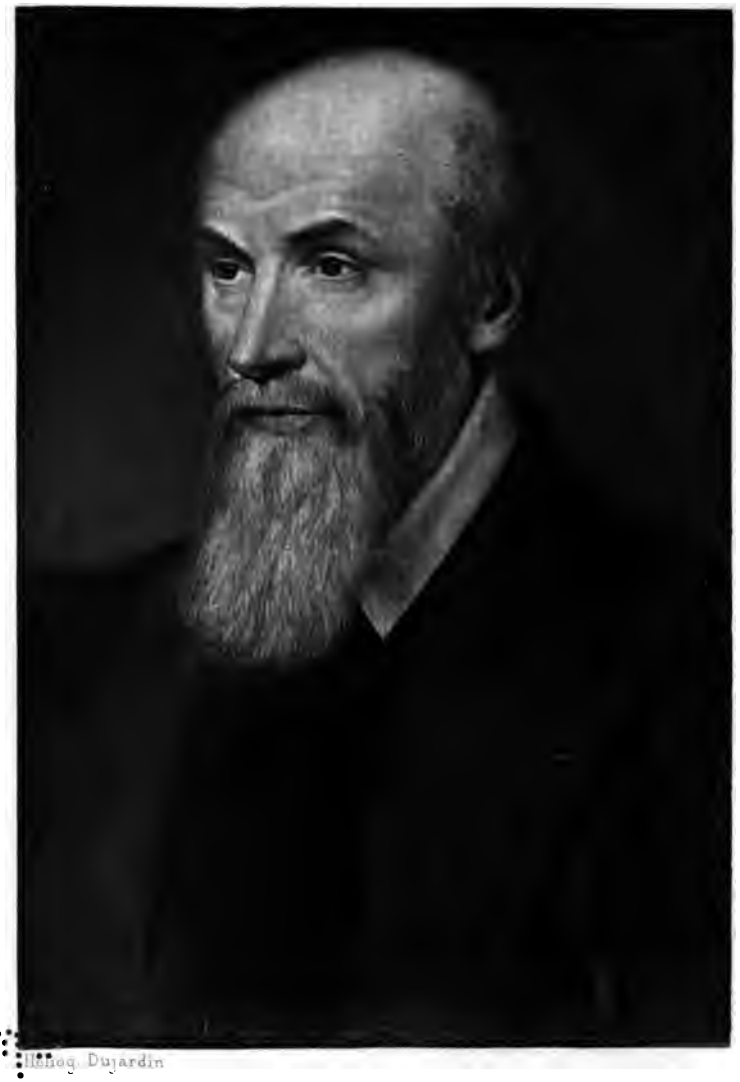

MICHEL DE L'HOSPITAL

CHANCELIER DE FRANCE

d'après le tableau du Louvre

112
.L7
D94

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France, 1505-1558. Paris, 1875, in-8. Chez Ernest Thorin.

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne 1515-1577. Paris, 1883, in-8. Chez Léon Techener.

Discours et Réquisitoires. Paris, 1886, in-8. Chez Arthur Rousseau.

Notice sur M. Falconnet, conseiller honoraire à la Cour de Cassation. Paris, 1893, in-8. Chez Marchal et Billard.

AVANT-PROPOS

Nous avons publié, en 1875, un volume intitulé : *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France 1505-1558*[1]. Ce volume, couronné par l'Académie française en 1876, formait la première partie d'un ouvrage dont nous offrons la suite et la fin sous le même titre, mais avec cette indication particulière : *1555-1560*. Bien des années se sont écoulées dans l'intervalle. Comme excuse d'un si long retard, nous invoquerons nos obligations de magistrat, divers travaux qui nous ont détourné, un deuil cruel, enfin ces recherches infinies qu'excite l'espoir de quelque découverte historique et qui, même infructueuses, ne laissent pas de procurer de douces distractions. .

Nous avons plaisir à exprimer ici notre gratitude à M. Charles Richou, conservateur de la bibliothèque de la Cour de Cassation, dont l'extrême obligeance ne nous a jamais manqué.

1. Un vol. in-8. E. Thorin, Paris.

MICHEL

DE L'HOSPITAL

1555-1560

CHAPITRE I

LES AMIS ET LES PROTÉGÉS DE L'HOSPITAL

Nous avons exposé, dans un précédent volume, les origines et les avancements de L'Hospital. Nous l'avons montré étudiant, puis professeur à l'Université de Padoue, auditeur de Rote à Rome, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier de la duchesse de Berry, devenu à ce titre chef des écoles de Bourges et l'arbitre des savants, enfin porté par sa réputation à la présidence de la Chambre des comptes et déployant l'énergie de son caractère dans cette haute dignité. Lorsqu'il y parvint en 1555, il avait environ cinquante ans. A cet âge, les hommes distingués touchent à l'apogée de leur talent et au but de leurs ambitions ; mais, au milieu du triomphe, apparaissent déjà les signes avant-coureurs d'une fatale décadence. On subit de

précoces infirmités, on voit à ses côtés tomber ses contemporains : tristes avertissements dont le premier fut donné à L'Hospital par le trépas d'un de ces amis qu'on ne remplace plus, parce qu'ils emportent avec eux le souvenir et le charme des jeunes années.

Émile Perrot avait été, à Padoue, le compagnon de L'Hospital. Il avait obtenu dans cette ville le grade de docteur ; on prétend même qu'il y avait enseigné. A son retour à Paris, vers 1532, il publia, comme spécimen des nouvelles méthodes, un commentaire latin de la formule de Gallus, loi obscure du Digeste. Ce travail attira sur lui l'attention des juristes. Il réussit au barreau. Dolet et Voultée vantèrent sa science, Forcadel et L'Hospital [1] la douceur de sa parole. Fils d'un drapier échevin, frère d'un prévôt des marchands, gendre d'un procureur, il appartenait à cette bourgeoisie parisienne où se formaient les grandes races judiciaires. Il fut conseiller en 1551 et commença ainsi l'illustration d'une famille qui siégea longtemps sur les fleurs de lys [2].

Perrot était, à côté de L'Hospital, membre du Conseil de la duchesse de Berry. En 1555, il quitta le Parlement pour passer à la Chambre des comptes, au moment où L'Hospital prit la présidence de cette compagnie. Tous deux se promettaient d'y vieillir

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 166.
2. Perrot d'Ablancourt, le célèbre traducteur du XVII[e] siècle, était l'arrière-petit-neveu d'Emile Perrot.

ensemble. Leur espoir fut de courte durée, comme le prouve cette mention que nous avons découverte dans les registres de la paroisse Saint-André-des-Arts[1] : « Le samedy dernier jour d'octobre 1556 décéda noble homme et saige maistre Mile Perrot, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa Chambre des comptes, lequel fut, le premier jour de Toussaint, inhumé au cymetière Saint-André, ainsy qu'il l'avait ordonné, sans solemnité ne saunerys. »

Cette mort humblement chrétienne a été fort louée par Pibrac dans une lettre que nous reproduisons ici, parce qu'elle est adressée à L'Hospital. A défaut de documents émanés de celui-ci, il faut bien le chercher dans les écrits de ceux qui ont eu avec lui d'étroites relations. Gui Du Faur de Pibrac était fils de Pierre Du Faur de Pujols, maître des requêtes, président au Parlement de Languedoc ; il était neveu de Michel Du Faur de Saint-Jory, conseiller au Grand-Conseil, juge-mage de Toulouse, et de Jacques Du Faur, abbé de la Chaise-Dieu, président aux enquêtes de Paris, ancien condisciple de L'Hospital et son plus intime confident. Un autre ami de L'Hospital, Bunel, recueilli par les Du Faur, après

1. Depuis que nous les avons compulsés, ces registres, ainsi que tant d'autres trésors historiques, ont été livrés aux flammes par le crime de la Commune. Nous en avions extrait une série d'actes relatifs à la famille Perrot et desquels il résulte que la femme d'Emile Perrot fut, en 1541, marraine de la seconde fille de l'Hospital, et que celui-ci fut, en 1546, parrain d'une fille d'Émile Perrot (Voir notre précédent volume, p 83, 96, et l'Appendice I à la fin de ce volume).

avoir perdu l'évêque de Lavaur, son protecteur, s'était chargé de compléter l'éducation du jeune Pibrac et de l'initier aux secrets de l'éloquence latine. Il le conduisait en Italie, lorsqu'il succomba tout à coup à Turin. Pibrac acheva seul le voyage, visita les centres littéraires de la péninsule, et s'arrêta à Pavie, où il devint l'élève favori d'Alciat. De retour à Toulouse en 1548, il suivit les cours de Cujas avec Henri de Mesmes et Paul de Foix, se fit à leur exemple remarquer dans l'Université par des *lectures publiques* et, à peine âgé de vingt-cinq ans, le 30 octobre 1553, fut admis au Grand-Conseil[1]. Avant cette nomination, qui le fixait à Paris, il avait été déjà introduit auprès de L'Hospital; il le cultivait avec assiduité. Ainsi, en novembre 1556, pendant un séjour prolongé en Languedoc, il ne manquait pas de se rappeler à son souvenir.

« Je remets à mon oncle qui nous quitte cette lettre pour vous, lui écrivait-il ; ce sera mon présent annuel, bien modeste, si vous le comparez aux

1. Voir aux Archives nationales les extraits des registres du Grand-Conseil, table de 1551 à 1554, n° 630. — Pibrac se trouvait à Paris, le 25 juillet 1552, tandis que son père, le président de Pujols, signait pour lui à Toulouse son contrat de mariage avec Jeanne de Custos de Tarabel. A cette époque, Pujols était devenu veuf; cinq ans après, il épousa en secondes noces Charlotte de Castelpers, veuve également et mère de Yolande de Lordat de Castelpers, laquelle était mariée à un autre fils de Pujols. Celui-ci fit alors son testament et résigna sa charge de président en faveur de son frère Michel de Saint-Jory, qui fut installé le 13 novembre 1557. Pibrac remplaça ce dernier comme juge-mage de Toulouse. Nous devons ces détails à feu M. le comte de Pibrac, qui habitait Orléans et qui voulut bien nous ouvrir les riches archives de sa famille.

richesses de votre esprit, bien grand par rapport aux ressources du mien. Quel qu'il soit, il vous est offert de trop bon cœur pour n'être pas agréable à votre sagesse. D'ailleurs je ne sollicite pas une amitié nouvelle ; je veux seulement conserver celle que vous m'avez accordée, sans que je l'eusse méritée, et qui m'est si précieuse. Rien ne me touche et ne m'enorgueillit plus que votre bienveillance à mon égard et le jugement favorable que vous avez porté sur mon compte. Puis-je toutefois donner le nom de jugement aux gracieusetés d'une indulgente correspondance? Vous considériez vos propres qualités, lorsque vous m'avez peint sous de si flatteuses couleurs ; j'ai trop compris que vous me représentiez tel que vous me voudriez, non tel que je suis. S'il m'était arrivé de me faire illusion à ce sujet, jamais la fatalité dont vous me parlez, et qui vous entraîne à l'erreur, ne m'aurait été plus nuisible qu'en cette occasion si importante pour nous deux. Or je vous connais, éminents et habiles personnages! Vous attribuez à la fatalité ce qui ne saurait en dépendre, soit parce que le blâme, suivant Diodore, n'atteint pas les actions humaines commandées par la force des choses, soit plutôt qu'habitués à dissimuler les mobiles de votre conduite il vous semble commode de les couvrir du prétexte des événements. Vous ai-je bien deviné ? J'aimerais mieux être taxé d'astuce que de prendre pour moi les louanges que votre

plume destinait à de plus dignes, et je n'aurai pas l'ineptie de supposer que vous, si avisé dans les affaires publiques, vous ayez pu, dans une affaire privée, vous tromper en vous abandonnant au hasard.

« On nous annonce le décès du docte et intègre Émile Perrot. Il m'était à peine connu par quelques entretiens que nous avions eus ensemble ; mais vous étiez liés par une ancienne affection et par une longue communauté de travaux. On m'apprend que sa fin a été héroïque et presque divine. Ceux qui vivent bien ne savent pas toujours mourir, et les meilleurs poètes échouent parfois au dénouement ; le mérite suprême est de confirmer sa vie par sa mort. Vous devez à ce collègue si cher et si remarquable d'empêcher la perte des ouvrages qu'il méditait depuis sa jeunesse sur le droit romain. Ils nous seront d'une haute utilité, si j'en juge par l'excellent petit livre sur la formule de Gallus qu'il publia, dès son début, avec un succès qui promettait davantage encore. Quand je songe à tout ce qu'il avait acquis par les années, par la pratique des tribunaux, par les études les plus variées et les plus profondes, je n'hésite pas à vous supplier de protéger la mémoire de celui que vous avez tant aimé. Ne souffrez pas que la postérité soit privée de son œuvre, ni lui-même de sa gloire.

« Mon oncle part plus tôt que je ne pensais et que ses intérêts ne le permettaient. Il cède à une

nécessité qu'il vous expliquera. Le dirais-je? L'oreille de nos princes s'ouvre trop aisément aux calomnies. Il n'est rien qu'ils écoutent plus volontiers et qui excite davantage leurs plus tenaces ressentiments. Pourrait-on sans une insouciance coupable dédaigner le juste renom qui est le prix d'une vie pure? Pourrait-on surtout le laisser flétrir par de fausses accusations? Sans doute l'homme est au-dessus du soupçon. Pourtant n'est-ce pas le malheur de notre siècle que l'envie s'acharne contre la vertu et réussisse souvent à l'opprimer? Plût à Dieu que les exemples en fussent moins fréquents. Vous-même, noble L'Hospital, vous avez été en butte à de pareilles tempêtes; vous avez su leur résister. Lui aussi résistera; il ne lui sera pas difficile de gagner sa cause auprès des honnêtes gens dont il recherche les suffrages. L'opinion des autres importe peu; s'il m'en croit, il ne s'en tourmentera point. Adieu; de Pibrac, la veille des calendes de décembre 1556.

« Ce pli était déjà scellé et confié à un serviteur de mon oncle, lorsque celui-ci a renvoyé son départ au mois de février, de l'avis de tous les siens effrayés des rigueurs de l'hiver et des pluies continuelles qui ont grossi les rivières et intercepté les chemins. Je n'ai pas le même ménagement pour cette dépêche que j'expose à tous les dangers. Si elle périt, le dommage sera médiocre; si elle vous parvient, je n'aurai pas à m'acquitter de vœux que je n'ai garde

de former pour sa conservation. Toute notre maison vous salue ; nous nous portons bien ; mon père est enfin guéri de sa maladie. Les forces lui sont si bien revenues qu'il se remarie, lui, déjà vieux, ayant de nombreux enfants et même, par ses deux filles, des petits-enfants[1]. »

On voit combien Pibrac était avancé dans la familiarité de l'Hospital. Les hommes vraiment supérieurs se consolent de vieillir par les encouragements et les conseils qu'ils donnent à la jeunesse. L'Hospital se plaisait à ce généreux patronage. Il avait de bonne heure apprécié Pibrac ; il l'avait même désiré pour gendre et ne cessa jamais de s'intéresser à son avancement. Le moment n'était pas venu où il put l'appeler aux postes les plus élevés de la magistrature ; mais déjà il lui témoignait son estime en lui dédiant cette belle épître dans laquelle il a retracé en traits énergiques tous les maux qu'engendrent *l'amour et l'ignorance de nous-mêmes*[2]. Pibrac s'en souvint plus tard, lorsqu'il composa les *quatrains* moraux qui ont rendu son nom populaire. Plus d'une de ces sentences rimées semble inspirée par la poésie philosophique de son illustre correspondant.

Parmi les connaissances communes aux Du Faur

1. Voir l'original latin de la lettre de Pibrac dans les *Opuscules de Loysel*, p. 666.
2. Hosp. carm., éd. 1732, p. 208.

et à L'Hospital figurait Jean de Boyssonné, ancien professeur de droit à l'Université de Toulouse, célèbre pour y avoir introduit les nouvelles méthodes d'enseignement. Après un long exercice, il avait accepté un siège au Parlement de Savoie. Il y avait trouvé comme président Raymond Pellisson, et, comme procureur général, Julien Tabouet, personnage d'un caractère acariâtre. Plus d'une fois Pellisson avait dû le réprimander au nom de la Cour. Tabouet, irrité, se vengea par une délation. Il accusa de faux Pellisson, Boyssonné, Du Rozet et plusieurs de leurs collègues. Ceux-ci répondirent par de semblables accusations. De là, dès 1545, une de ces procédures scandaleuses qui deviennent de véritables événements[1].

Trois magistrats du Parlement de Grenoble furent chargés d'informer sur les faits dénoncés. L'instruction terminée, le Roi, par un dessaisissement imprévu et irrégulier, renvoya le jugement au Parlement de Bourgogne. De Thou attribue ce revirement à la connivence du duc de Guise, à qui les confiscations auraient été promises; mais on connaît la partialité de l'historien contre les princes de Lorraine, et son témoignage est suspect. Cependant le procès avait été commis à la Tournelle de Dijon. Elle eut le tort

1. Voir De Thou, traduction de 1734, t. III, liv. XVII, p. 58. — Papon, *Recueil d'arrêts*, 1622, in-4°, p. 1098. — Président Bouhier, dans *les Remarques sur Bayle* (de l'abbé Joly), 1748, in-f°. — La Cuisine, *le Parlement de Bourgogne*, 1857, in-8°, t. I, p. 261. — Aux Archives nationales, registres du conseil X^A, 1579 à 1588, et Registre criminel, X^{2A}, 120.

de juger les accusés séparément, s'empressa d'acquitter Tabouet, et lui permit ainsi de prendre la qualité de partie civile. Pellisson fut ensuite incarcéré, le 9 mai 1550. Le 27 juillet suivant, il fut condamné à dix mille livres d'amende, à deux mille livres de dommages-intérêts, à la confiscation de ses biens, et à faire amende honorable, à genoux, une torche à la main. Ce vieillard, perclus de douleurs, fut apporté à l'audience, où il subit cette humiliation aggravée par les diatribes de Tabouet. Le 4 août 1551, Boyssonné et Du Rozet furent à leur tour frappés de fortes amendes et privés de leurs fonctions.

Bientôt après Pellisson, peut-être par la protection du connétable de Montmorency, fut mis en liberté, et sa fortune lui fut restituée. Il obtint aussi la revision des arrêts de Dijon. Il invoquait contre eux des nullités de forme dont le Roi, par un coup d'autorité, confia l'examen à une chambre du Parlement de Paris.

Ce qui est singulier, c'est qu'à la même époque Tabouet fut nommé conseiller à ce Parlement. Il ne jouit pas de cette étonnante faveur. Malgré des lettres de jussion réitérées, sa réception fut ajournée à la fin du débat. Il n'attendit pas jusque-là et résigna son office[1].

1. Registres du Conseil X^{1a}, 1579, 1581, aux dates des 28 août, 17 novembre 1554 et 27 mai 1555.

Boyssonné et Du Rozet étaient intervenus au procès. Leur cause était connexe à celle de Pellisson. Ils avaient droit aux mêmes grâces; on ne put leur en refuser le bénéfice.

Enfin, le 16 mai 1555, après de longs délais et de nombreux incidents, la Cour, sous la présidence de Christophe de Thou, cassa les arrêts de Dijon, *les annula ensemble l'exécution d'iceulx, et tout ce qui s'en estoit suivi, remit Pellisson, Boyssonné et du Rozet en tel état et honneur qu'ils estoient auparavant*, leur adjugea d'amples dommages-intérêts, et ordonna que Tabouet resterait à la Conciergerie tant qu'il ne les aurait pas payés.

Aussitôt le Parlement de Bourgogne protesta, et Tabouet usa de tout son crédit. A sa requête, le président de Thou, deux conseillers de Paris et trois de Dijon furent mandés à Blois, devant le Conseil privé, pour défendre leurs arrêts respectifs. Le Parlement de Paris obéit, non sans remontrances. Après de vives discussions, le Roi décida que l'arrêt de Paris du 16 mai 1555 sortirait son plein et entier effet, et que le *principal* (c'est-à-dire les faux) serait jugé par une Commission composée d'un président et de cinq conseillers de Paris, de cinq conseillers de Dijon, et de six maîtres des requêtes. Le 27 juillet et le 7 août 1556, le Parlement de Paris déclara *qu'il n'empêchoit qu'il fût ainsi procédé, toutefois sans tirer à conséquence.*

les critiqua dans une dissertation dictée par l'esprit de corps. Aujourd'hui les pièces de litige n'existant plus, on doit s'en tenir à la chose jugée.

Boyssonné avait connu l'Hospital étudiant à Toulouse. Il avait dans la suite assisté à son mariage. Il épiait toutes les occasions de se rappeler à son souvenir; lorsque ses poésies lui étaient communiquées, il devenait poète pour l'applaudir. Il eût voulu vivre près de lui. Aussi, en 1554, au début de l'instance devant le Parlement de Paris, adressa-t-il à l'Hospital une longue épître en vers latins où il le priait de hâter la solution : « Je vous dois trop, lui disait-il, pour n'être pas un débiteur insolvable. J'ose pourtant vous demander ce nouveau service... Puisque vous êtes maître des requêtes, accueillez la mienne avec bienveillance, soutenez-la devant le Roi. Procurez-nous le bienfait d'une vie paisible,

Tabificus tandem tabescet tum Taboetus[1]. »

Cette prière a-t-elle été écoutée ? Il n'y a point trace d'un remerciement dans les manuscrits de Boyssonné. Lorsque celui-ci disparut, ce fut Tabouet qui, à son tour, se mit à célébrer l'Hospital en vers et en prose. Dans sa prison, il avait eu le courage de composer une dizaine d'ouvrages d'une érudition

1. Voir, dans notre premier volume, p. 304, l'Appendice IV sur Boyssonné.

bizarre et indigeste, notamment : *une « Généalogie des rois de France remontant, par Francus, à Hector et à Priam » ; un « Traité sur les magistratures après le déluge » ; un autre sur « le Droit régalien » où, s'appuyant sur la Bible, l'auteur attribuait aux souverains cent et un privilèges ; enfin un volume d' « Épigrammes à l'éloge de tous les hommes influents »*. On remarque dans ce dernier des vers touchants de Tabouet sur sa captivité ; il se comparait à Daniel dans la fosse aux lions. Il réclamait une réhabilitation ; il l'espérait peut-être de L'Hospital devenu chancelier :

Hospitis adventu Michaelis, ἀκακία tandem
Atque revertetur gloria prima togæ.
Sublato ambitu explosisque favoribus, illo
Præside, regnabit justitia et pietas.
Hoc duce, apud Francos licitatio vana peribit,
Sordibus exactis fraudibus atque dolis.
Hoc duce, cessabunt hæreses, cultus et omnis
Impius, exul erit vana superstitio...

Il y avait longtemps déjà que L'Hospital attirait ainsi les regards de la province. Depuis qu'au nom de la duchesse Marguerite il administrait les écoles de Bourges, son influence s'étendait jusqu'aux autres Universités. Les docteurs les plus renommés, Duaren, Doneau, Coras, Baudouin, Lecomte, Cujas, briguaient son suffrage. Il apaisait les querelles de ces professeurs, dirigeait leurs travaux, préparait avec eux les progrès de la science des

les critiqua dans une dissertation dictée par l'esprit de corps. Aujourd'hui les pièces de litige n'existant plus, on doit s'en tenir à la chose jugée.

Boyssonné avait connu l'Hospital étudiant à Toulouse. Il avait dans la suite assisté à son mariage. Il épiait toutes les occasions de se rappeler à son souvenir; lorsque ses poésies lui étaient communiquées, il devenait poète pour l'applaudir. Il eût voulu vivre près de lui. Aussi, en 1554, au début de l'instance devant le Parlement de Paris, adressa-t-il à l'Hospital une longue épître en vers latins où il le priait de hâter la solution : « Je vous dois trop, lui disait-il, pour n'être pas un débiteur insolvable. J'ose pourtant vous demander ce nouveau service... Puisque vous êtes maître des requêtes, accueillez la mienne avec bienveillance, soutenez-la devant le Roi. Procurez-nous le bienfait d'une vie paisible,

Tabificus tandem tabescet tum Taboetus[1]. »

Cette prière a-t-elle été écoutée ? Il n'y a point trace d'un remerciement dans les manuscrits de Boyssonné. Lorsque celui-ci disparut, ce fut Tabouet qui, à son tour, se mit à célébrer l'Hospital en vers et en prose. Dans sa prison, il avait eu le courage de composer une dizaine d'ouvrages d'une érudition

1. Voir, dans notre premier volume, p. 304, l'Appendice IV sur Boyssonné.

bizarre et indigeste, notamment : *une « Généalogie des rois de France remontant, par Francus, à Hector et à Priam » ; un « Traité sur les magistratures après le déluge » ; un autre sur « le Droit régalien » où, s'appuyant sur la Bible, l'auteur attribuait aux souverains cent et un privilèges ; enfin un volume d' « Épigrammes à l'éloge de tous les hommes influents »*. On remarque dans ce dernier des vers touchants de Tabouet sur sa captivité ; il se comparait à Daniel dans la fosse aux lions. Il réclamait une réhabilitation ; il l'espérait peut-être de L'Hospital devenu chancelier :

Hospitis adventu Michaelis, ἀκακία tandem
Atque revertetur gloria prima togæ.
Sublato ambitu explosisque favoribus, illo
Præside, regnabit justitia et pietas.
Hoc duce, apud Francos licitatio vana peribit,
Sordibus exactis fraudibus atque dolis.
Hoc duce, cessabunt hæreses, cultus et omnis
Impius, exul erit vana superstitio...

Il y avait longtemps déjà que L'Hospital attirait ainsi les regards de la province. Depuis qu'au nom de la duchesse Marguerite il administrait les écoles de Bourges, son influence s'étendait jusqu'aux autres Universités. Les docteurs les plus renommés, Duaren, Doneau, Coras, Baudouin, Lecomte, Cujas, briguaient son suffrage. Il apaisait les querelles de ces professeurs, dirigeait leurs travaux, préparait avec eux les progrès de la science des

lois. Dans le Berry, du reste, et même dans les contrées voisines, les magistrats, comme les littérateurs, partageaient leurs hommages entre la princesse et son chancelier. Il en est deux surtout qui veulent être cités : François de l'Aubespine, lieutenant général du Berry, et Antoine Dorsanne, lieutenant général d'Issoudun; ce dernier, presque toujours séparé de L'Hospital, n'en était pas moins son *inthyme*, au dire des biographes[1].

Mais de tous ces amis absents que comptait L'Hospital, le plus considérable était, sans contredit, le cardinal Du Bellay. Leurs relations remontaient au règne de François Ier. Du Bellay brillait alors dans les ambassades, organisait, contre les Impériaux, la défense de Paris et des frontières, et possédait toute la confiance du Roi, qui, après l'avoir comblé de bénéfices et d'évêchés, lui procura la pourpre romaine. C'était un prélat grand seigneur, aimant la chasse, les fêtes, les constructions magnifiques, correspondant avec Mélanchthon, protégeant Rabelais. Dans le château que Philibert Delorme lui avait édifié à Saint-Maur, sur les bords de la Marne, il recevait l'élite du Parlement; il distingua L'Hospital. Tous deux cultivaient la poésie latine. Lorsque les odes de Du Bellay furent publiées par Salmon Macrin, le conseiller y joignit une épître louangeuse, et le cardinal, pour le garder à ses côtés, lui accorda la

1. *Opuscules de Catherinot*, t. II, généalogie des Dorsanne.

jouissance d'une maison dans le village de Saint-Maur.

La mort de François Ier changea la situation de Du Bellay. Les nouveaux ministres, craignant sa rivalité, l'envoyèrent à Rome, sous prétexte d'y veiller aux intérêts français. Il revint trois ans après. L'Hospital saluait alors son retour par des vers affectueux[1] et lui traçait son itinéraire à travers les villes d'Italie. Il lui recommandait le soin de sa santé : « Surtout, ajoutait-il, n'apportez pas ici des visées ambitieuses. Méfiez-vous des caresses de la Cour. Il serait honteux d'échouer encore sur les mêmes écueils. Venez plutôt à Saint-Maur chercher, sous vos ombrages, le repos et les charmes de l'amitié. »

Le conseil était sage. Du Bellay ne tarda pas à le reconnaître. Quand il se sentit, auprès de Henri II, sans crédit et sans influence, il repartit pour Rome et s'y fixa. Il y fit d'abord bâtir un palais près des thermes de Dioclétien. Puis, en 1555, après avoir aidé à l'élection de Paul IV, il devint évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège, bien qu'il ne fût pas le plus ancien des cardinaux. Dans cette haute fortune, peut-être s'abandonna-t-il à l'espérance de la tiare.

L'Hospital ne cessait de le rappeler. Deux de ses épîtres, écrites à des dates différentes et qui, sans doute, n'étaient pas les seules, prouvent la constante

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 104.

vivacité de ses instances. Dans l'une[1], il suppliait les Muses romaines de lui rendre Du Bellay. Dans l'autre[2], il essayait de toucher le cardinal en lui parlant de ses terres incultes et attristées, de ses amis qui désespéraient de le revoir et dont plusieurs même n'étaient déjà plus. « Maudite soit Rome, s'écriait-il, qui, non contente d'attirer à elle et d'engloutir tous les trésors de l'univers, nous enlève les hommes les plus remarquables et les plus nobles intelligences. Quelles illusions, quels enchantements se sont emparés de votre esprit? Qui peut vous retenir? La vanité de présider vos collègues et de recueillir leurs votes? Vous êtes le second à Rome; ne vaudrait-il pas mieux régner en maître dans le diocèse le plus important de votre pays, à l'abri de toutes les attaques de l'envie?

« Je ne puis croire que vous ayez conçu le désir de la triple couronne. Vous savez trop quelles passions divisent les conclaves. Le Latium se soulève; l'Europe frémit. Les promesses et les menaces des rois font plus que le mérite. La victoire même coûte trop cher.

« Une fois sur le trône pontifical, les meilleurs se transforment et négligent le soin de la religion pour grandir leurs neveux aux dépens de l'Église. Vous, du moins, vous ne changerez pas. Votre vertu est

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 1.
2. *Ibidem*, p. 42.

immuable. Mais vous n'aurez pas le temps de réformer les mœurs, de chasser les marchands du Temple, de distribuer les fonctions aux plus dignes. La vieillesse vous ôtera vos forces. Harassé, inerte, après avoir refusé de servir votre patrie, quand vous le pouviez, vous ne serez pas même utile à Rome.

« Vous avez dépassé votre douzième lustre. Votre âge vous rapproche de la tombe. C'est le moment de renoncer à de fragiles honneurs et de vous préparer à la vie éternelle. Si vous rejetez mes prières, je ne sais quelles joies vous vous promettez, mais je serai voué à l'affliction et aux larmes. »

Nous avons trouvé la réponse de Du Bellay, longue pièce de vers latins trop curieuse pour n'être pas en partie traduite[1] :

JEAN DU BELLAY, ÉVÊQUE D'OSTIE

A Michel de l'Hospital, son hôte chéri et excellent ami.

« Il ne s'est pas écoulé un mois depuis que j'ai reçu votre épître déjà ancienne et conservée par hasard. Elle m'invite à revoir Paris, les eaux agréables de Saint-Maur et les parcs verdoyants qui sont mon

1. Bibliothèque nationale, f. latin, vol. 8138, f. 1, et 8139, f. 2. Ce sont des copies très défectueuses. Il y a beaucoup de vers faux et d'autres où des erreurs de plume rendent le sens très obscur.

œuvre. On ne saurait mieux dire pour vaincre toute résistance, si je songeais à résister; mais la contrainte est inutile où il y a bonne volonté. Mon hôte, croyez-moi, je le jure, non par le Styx, l'Erèbe ou le Léthé, sinistres appellations, mais par ma main droite, gage qui doit suffire, ou rien ne suffira : c'est contre mon gré que je reste dans ces lieux où je deviens pour vous un étranger dont on ne sait plus que le nom. Voyez en effet : que je sois le premier du Sénat, cher au pontife, bien vu de mes collègues et du peuple, et que la foule des courtisans ne me déchire pas; que j'habite une belle et tranquille demeure ; que j'aie sur le mont Quirinal des jardins enrichis de tous les dons de Pomone, de Bacchus et de Diane, et ornés de ces monuments échappés aux dévastations de Totila, des Huns et des Gètes; que l'Étrurie m'offre de chaudes retraites et Auxur ces vastes domaines, présents de la divine Catherine; que le surplus me soit donné à profusion, tout excepté le rang suprême (qui désirerait davantage serait taxé de folie et partout raillé); que toutes ces choses soient à moi, comme elles le sont en réalité. Cependant vous me rappelez ces héros et ces héroïnes qu'admire l'heureuse France, et, à côté d'eux, tant d'autres qui me sont unis par un doux commerce, par l'affection ou par le sang (tel que mon frère, tel que vous, mon hôte). Opposez-moi aussi ces lacs, ces forêts, ces palais, tous créés par moi.

Ajoutez ce ciel clément dont les crépuscules ne sont jamais dangereux, tandis qu'ici on ne s'y expose pas impunément, quand soufflent les vents du midi et de l'ouest. Mais je ne veux pas tout comparer avec une trop minutieuse rigueur...

« Au surplus, notre jugement est sujet à s'obscurcir et à nous cacher ce qu'il y a de plus avantageux. Vous m'avez souvent averti, mes amis, qu'utile à autrui je suis toujours nuisible à moi-même. L'ignorez-vous? Par-dessus tout, le repos est l'objet de mes vœux et l'ancre de ma nef. Pour un vieillard accablé de fatigues, le repos certain, c'est comme son champ pour le prisonnier revenu de captivité, comme la rosée pour la campagne desséchée, comme le rivage pour le navire désemparé. Or ici tout n'est-il pas sans cesse en mouvement? Les orages n'y assaillent-ils pas chacun, et moi plus que tous?

« Imaginez qu'on mette sous vos yeux un homme à qui soixante ans ont fait parcourir tous les sentiers de la vie. Voyez-le à la table des rois, au sein des délices et des honneurs, mêlant les badinages aux choses sérieuses et la gaîté aux choses tristes, récréant ses loisirs par l'étude, ne s'étant abstenu, tant que l'âge l'a permis, ni des chiens, ni des chevaux, ni des armes : enfin ayant goûté, dans la mesure du juste et de l'honnête, tout ce qu'autorisaient les lieux et les circonstances.

« Maintenant, je vous prie, mon hôte, figurez-vous

cet homme plongé dans un tel abîme de misères que désormais tout plaisir lui soit interdit, que les ris, les jeux, les plaisanteries, les entretiens gracieux, et tout ce qui peut nous charmer, soient bannis de sa maison. Imposez-lui autant de soins pénibles qu'il y a de frêlons à Rome, de procès à Paris, de troubles en Angleterre, de fumées en Espagne, et en Germanie d'esprits divers et confus d'où les sectes sortent (comme le poulet de l'œuf) et se multiplieront les unes par les autres. Oserez-vous dire que cet homme aime mieux subir les ennuis de Rome absorbée dans ses rêves de domination et d'antiques triomphes, et se laisser entraîner vers des biens inférieurs à ceux qu'il a quittés, plutôt que d'occuper un foyer assuré et de jouir de sa patrie. Voulez-vous savoir ce que sont ces ennuis? Les voici.

« D'abord : le Sénat est-il consulté sur une question quelconque : tant que la discussion est incertaine et que le partage des esprits qui se combattent rend l'issue douteuse, comme une comédie en plusieurs actes, peut-on n'être pas intérieurement agité? Je vois des personnages masqués et d'autres dont le visage est doux et dont le cœur ne l'est pas (pardonnez, collègues, je n'ai l'intention d'offenser qui que ce soit), je les vois, dis-je, se présenter sur la scène, sans être blâmés par les spectateurs : qui les blâmerait? Cet abus a été introduit par la faute des

temps..... De quelque côté que se tourne le débat, quelque forme que prenne ce Protée, le nœud de l'affaire m'apparaît-il ; si je l'indique, je blesse les puissants ; si je ne l'indique pas, je choque mes amis ; que j'adopte une opinion, je serai plus lacéré qu'Hippolyte ; que je ne l'adopte pas, je le serai encore. Que résoudre alors? Ce qu'il y a de plus grave, c'est que je suis obligé d'opiner le premier et, non seulement d'aplanir la route à mes collègues, mais d'enlever les cailloux et de couper les buissons, et cela, sous les yeux de tous, devant un rapporteur que nul, pas même toi, Cicéron, si tu revenais ici-bas reprendre l'empire du forum, ne serait capable de réduire au silence...

« Supposez cependant que le sort m'ait tiré de ces épines, dans telle ou telle séance, par exemple parce qu'il ne s'est produit qu'un seul avis auquel tous ont dû se rallier. Supposez qu'un jour se soit ainsi passé sans contestation, supposez-en un second, même un troisième, que seront les suivants? — Qu'ils soient ce qui vous plaira, me répondrez-vous, que le Sénat vous ait vu vous épuiser durant sept clepsydres, neuf, si vous voulez : au moins, la nuit venue, vous vous appartenez. — Je m'appartiens, dites-vous? — A peine arrivé à ma porte, une populace pâle de faim, qui m'y attendait, me presse en ces termes : « Du Bellay, ceux qui veillent aux approvisionnements sont des imbéciles ou des voleurs, faites

les juger. » — Mille enfants vêtus de blanc que nourrit la charité publique crient de leur côté : « Obtenez de la bonté du pontife qu'il nous secoure, ou vous-même secourez-nous ; sinon nous périssons demain. » — Dès que cette troupe est partie, on vient me dire : « Pourquoi avoir créé votre école germanique, si, même sous votre présidence, il est loisible à celui-ci ou à celui-là de ne pas verser sa cotisation[1] ; » ou encore : « Pourquoi tolérez-vous que nous soyons logés plus à l'étroit que la race des circoncis? » — Puis il ne manque pas de malheureux qui, les yeux baignés de pleurs, se plaignent de ce que le bourreau a flagellé injustement leur fils ou leur père. — Plus fatigantes les clameurs des moines, lorsqu'ils se disputent secrètement leurs pauvres dignités, ou lorsque les Jésuites (ce sont les meilleurs de tous) sollicitent conseils, aide et assistance. — Il y a aussi les voix des grands et des nobles : « Doyen, dit l'un, permettrez-vous que votre collègue me persécute? » Ou bien : « Verrez-vous, sans vous émouvoir, imposer au pontife quelque attentat contre nous? — Que ferai-je? — Quoi! ne réunirez-vous pas le Collège? N'interviendrez-vous pas? — Et vous? — Nous vous accompagnerons. Oh! nous

1. L'école germanique avait été établie par Loyola pour former de jeunes clercs allemands aux luttes théologiques de leur pays. Elle était entretenue par des cotisations que les cardinaux avaient souscrites. Du Bellay, notamment, payait 150 écus d'or et, en mourant, il laissa une terre à l'école.

avons affaire à un vieillard, mais quel vieillard, par Jupiter! Bien fol est qui s'y frotte...

« Laissons cela, mon cher hôte ; la journée ne suffirait pas à tout raconter. Que dirai-je des cent vierges possédées du démon (prodige horrible que les siècles n'avaient pas connu depuis la victoire remportée sur le prince du monde)? Tandis qu'on se demande : Quoi? Comment? Quand? Par qui? Tandis que celui-ci préconise les incantations, celui-là les exorcismes, un autre le recours à la médecine, quels flots d'incertitudes vous croiriez voir bouillonner! — Décrirai-je ces jeunes gens et ces vieillards retirés de la fange des Juifs? — Décrirai-je tous ceux que poussent l'envie, la chicane, la noire calomnie, la violence, la haine ou la folie? A jeun ou après le repas, debout ou couché, c'est un crime de ne pas leur prêter l'oreille. Que l'Orion suscite des tempêtes, que la Canicule s'embrase, il n'est pour nous ni sabbats ni temps de repos. Ces tourments eux-mêmes seraient plus légers, si ma bourse ne souffrait de tant de tumultes. Et maintenant, mon hôte, reprochez-nous ces divins loisirs, ce faste, ces fumées achetées par tant de sueurs, et concluez que tout cela nous agrée plus que notre patrie. »

Cette réponse du cardinal était plus spirituelle que sérieuse. Il n'expliquait pas les motifs qui l'attachaient à Rome. L'Hospital comprit à demi-mot et

ne parla plus de retour. En 1559, dans une dernière épître[1], il considérait Du Bellay comme candidat à la Papauté et lui tenait le langage d'un austère gallican :

« Donnez-moi, disait-il, un pontife qui ne veuille pas élever ses neveux au niveau des rois et mettre aux prises sur le sol italien tous les peuples de la chrétienté. Ce n'est pas ainsi que Pierre et ses premiers successeurs ont répandu en Europe et en Asie les semences de la vraie religion et fondé l'autorité du Saint-Siège. Ils ne pensaient pas à étendre leurs possessions par les armes. Prêts au martyre, ils vivaient sous un humble toit du travail de leurs mains, implorant les grâces divines par leurs prières et par leurs larmes. Si vous vous proposez de les imiter, que les sept collines vous obéissent, j'y consens avec Paul; mais, si vous préférez un règne périssable aux récompenses éternelles, je gémirai qu'un si beau génie fasse naufrage à Rome et ajoute aux défaillances de ses devanciers. »

Quelques mois après, le 15 février 1560, le cardinal mourut à l'âge de soixante-huit ans. Peut-être à ce moment le conseiller regretta-t-il la sévérité de ses remontrances.

Suivons maintenant L'Hospital au milieu de ses

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 37.

amis de Paris, dans sa maison célébrée par Joachim Du Bellay[1] :

Cum bonus excipias doctos, doctissime vates,
Et tua sit Musis semper aperta domus,
Quis neget ex ipso contingere nomina cœlo,
Hospitii nomen nec tibi sorte datum?

Les vers de L'Hospital lui attiraient d'unanimes suffrages. Sa récente promotion à la présidence des comptes augmentait l'influence qu'il devait à la faveur du cardinal de Lorraine et de la duchesse de Berry. Poètes, savants, juristes se pressaient à ses côtés, les uns pour jouir de ses entretiens, les autres pour lui demander conseil et protection : vaste clientèle qu'il est curieux de passer en revue.

Morel doit être nommé d'abord. L'Hospital, après ses compagnons de Padoue, n'avait pas d'intimité plus ancienne et plus chère. Dans notre précédent volume[2], nous avons entrepris de remettre en lumière ce personnage trop oublié par l'histoire littéraire. Aux risques de quelques redites, nous compléterons ici son portrait. Jean de Morel, natif d'Embrun, avait passé en Suisse une partie de sa jeunesse auprès d'Érasme, dont il ferma les yeux. Il fut ensuite, en Italie, précepteur de Jérôme de la Rovère, depuis archevêque de Turin et ambassa-

1. *Joach. Bellaii Xenia seu ad illustrium quorumdam nobilium nomina allusiones*, Parisiis, 1569.
2. Notamment p. 97 à 103.

deur piémontais. Revenu en France, introduit à la cour, il sut gagner les bonnes grâces de Catherine de Médicis qui lui confia l'éducation de Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II. Il devint alors valet de chambre et maître d'hôtel du Roi, maréchal des logis et gentilhomme de la Reine. Ce qui explique ces succès de Morel, c'est qu'il n'était pas seulement un érudit; sa conversation pleine de charme séduisait ses auditeurs humbles et grands [1]. Il écrivait peu [2], mais il s'intéressait aux nouveaux talents; il aimait à les encourager et à les produire. Il fut le premier à prôner Du Bellay, à défendre Ronsard. C'est lui qui, par une heureuse indiscrétion, livra au public le secret des poésies de L'Hospital, et qui, en le présentant à la princesse Marguerite, lui ouvrit la carrière des honneurs. Nous le verrons bientôt soutenir le mathématicien Forcadel et provoquer les débuts de Sainte-Marthe. Aussi tous les auteurs

1. Utenhove a dit de lui :

Eloquii, Morelle, tui quis flumina nescit,
Quantaque sit linguæ gratia, Jane, tuæ?
Hæc et amicitiam tibi conciliarat Erasmi
Gratia...
Hæc facit ut merito summis sis gratus et imis.

2. Les œuvres très peu nombreuses de Morel sont éparses dans divers ouvrages. Nous avons trouvé :

1° Dans les *Næniarum libri tres de Gelonide Borsala uxore charissima*, de Salmon Macrin (Lutetiæ, 1550, apud Vescosanum), une épigramme latine adressée à L'Hospital. Nous l'avons reproduite à la page 100 de notre précédent volume ;

2° Dans le *Tombeau de Marguerite de Valois*, reine de Navarre, fait premièrement en distiques latins par les trois sœurs princesses en Angleterre, depuis traduit par plusieurs excellents poëtes (par les soins

du temps le recherchaient-ils; on ferait un livre avec les dédicaces et les éloges qui lui ont été prodigués.

Sa femme, Antoinette de Loynes[1], n'était pas moins

de Denisot, Paris, chez Fezandat, 1551), trois sonnets et une épigramme en vers français;

3° En tête du quatrième livre de l'*Énéide*, traduit par Joachim Du Bellay (Paris, 1552, Certenas, in-8°), un sonnet;

4° Dans les épitaphes sur le *Trespas de J. Du Bellay*, à la suite des allusions de Charles Utenhove (Paris, 1560, Robert Estienne, in-4°), la traduction en vers français de l'épitaphe latine que Du Bellay avait faite pour lui-même, et un sonnet d'Antoinette de Loynes;

5° Enfin, dans les *Ruisseaux*, de Charles Fontaine (Lyon, 1555, in-8°), une épigramme adressée à Fontaine par Morel et qui mérite d'être ici transcrite, parce qu'elle peint les habitudes modestes de l'auteur :

Tout mon vivant crainte m'a tenu coy,
Et défendu tout acte téméraire,
En me disant, que dira-t-on de toy,
Qui scez le bien, si tu fais le contraire.
Laisse ce vent, et gloire populaire
A qui en veut; car de vertu le fruict
Est que content soys d'elle, non du bruit.
Raison aussi tousjours m'a retenu,
Me promettant qu'assez serois congnu,
Si aux meilleurs je taschois à complaire :
Puys, si d'iceux pour tel j'estois tenu,
Asseurément je me pourrois bien taire.

La réponse de Fontaine exprime noblement une pensée bonne pour tous les temps :

Se tenir coy est une chose belle,
Car de se taire on ne se repent point :
Mais la vertu, qui se contente d'elle,
Veut toutesfois luire en temps, et à point,
Comme Phébus alors que le jour point.
Il est bien vrai que l'honneur elle fuyt.
Et ne quiert point des indignes le bruyt :
Les hautz tyrans, les triomphes, les règnes,
Les peuples grans peu souvent elle suyt :
Platon luy est plus qu'un peuple d'Athènes.

1. Anthoinette de Loynes était veuve de Dallier, docteur en droit et bailli de Saint-Germain, lorsque Morel l'épousa. Il possédait, près de Paris, les seigneuries de Grigny et du Plessis-le-Comte, qu'il tenait peut-être de sa femme.

lettrée. Dès 1552, Joachim Du Bellay, dédiant à Morel la traduction d'un chant de l'*Énéide*, lui disait : « Ta vertu, prudence et doctrine me contraignent (toutes les fois que je contemple la philosophique et vraiment chrétienne économie de ta maison) estimer la fortune heureuse qui t'a pourvu d'une femme si entièrement conforme à la perfection de ton esprit. » Longtemps après, sainte Marthe répétait les mêmes louanges.

Entre autres enfants, Morel avait trois filles, Camille, Lucrèce et Diane[1], qu'on regardait comme des prodiges, tant leur précoce instruction semblait étonnante. L'aînée surtout, à peine âgée de dix ans en 1558, versifiait en latin et en français, et ne

1. Voici les actes de baptême de ces trois filles :

« Le samedi 18 septembre 1547 fut baptisée Camille fille de maistre Jehan Morel escuyer et de damoyselle Anthoinette de Loynes, sa femme. Le parrain Anthoine de Lyon, conseiller du Roi en sa court de parlement, et marraines damoyselles Françoise Duprat et Marguerite Vignault. »

« Le mercredi 16me jour dudit mois de janvier audit an 1548 (1549) fut baptisée Lucrèce, fille de noble homme Jehan Morel escuyer et de damoyselle Anthoinette de Loynes sa femme. Le parrain est Me François de Connan, conseiller du Roy, Me des requêtes ordinaire de son hostel et les marraines Charlotte de la Vergne, femme du sieur de Montataire et Marie Morin, femme de Mons. de L'Hospital. »

« Le samedi 9 juin 1550 fut baptisée Anne fille de noble homme maistre Jehan Morel et de damoyselle Anthoinette de Loynes, sa femme. Le parrain noble homme Jacques Perdun, sieur de la Barre et marraines nobles dames Anne de Saint-Chamon, dame de Grugnon et Marie de Loynes veufve de feu François Errault, seigneur de Chamant et garde des sceaux de la chancellerie de France. »

Ces actes ont été copiés sur les registres de Saint-André-des-Arts avant leur destruction par la Commune. Morel habitait sur cette paroisse à côté de L'Hospital. Celui-ci, en 1572, adressant une affectueuse épître *ad Morellas*, leur rappelait qu'il avait été leur voisin.

tarda pas à savoir le grec, l'italien et l'espagnol. Déjà Du Bellay la complimentait :

> Sic ludit Latiis modis Camilla,
> Camillam ut Latii putes alumnam.
> Sic versus patrios facit Camilla,
> Ronsardus queat invidere ut ipse.
> . . . . . .
> Et vix (quod stupeas) videt Camilla
> Videt vix decimam Camilla messem [1].

Plus tard, Camille ayant improvisé une élégie sur la mort de Henri II, Du Bellay y ajouta ce distique :

> Quid mirum hos versus nostram cecinisse Camillam ?
> Carolus Utenhovus nempe magister erat [2].

Charles Utenhove était un jeune patricien de Gand attiré à Paris par l'amour des lettres. Élève favori de Turnèbe et de Dorat, lié avec Buchanan et Ronsard, il avait si bien profité de leurs leçons qu'avant même sa majorité il devint le professeur des filles de Morel. Il leur communiqua son savoir, et, à défaut de talent poétique, ses goûts de versificateur. Il s'adonnait à composer des *Allusions*. On appelait ainsi de petites pièces de vers dans lesquelles on s'efforçait d'établir un rapport entre le nom et les qualités d'une personne. Par exemple on déclarait L'Hospital bien nommé, parce qu'il était *hospita-*

1. *Joach. Bellaii poematum libri quator*, Parisiis, in-4°, 1558.
2. *Epitaphium Henrici regis per Utenhovium et alios*, Parisiis, 1560.

lier[1]. Lorsque le nom n'offrait aucun sens en latin, on le transformait en grec ou en hébreu pour lui attribuer quelque signification. Du Bellay s'amusait aussi à ces bagatelles peu dignes de son génie. Il collaborait presque avec Utenhove : « Jam dudum, (lui écrivait-il le 1er mars 1559) ut scis, parturio illas meas, vel potiùs tuas Allusiones ; sed vide ut quod cœpisti perficias; nam nisi mihi obstetricem præstes, vel Lucinam potiùs, citiùs elephanti parient. Pluribus per otium tecum agam. Interea vale, et nos, ut facis, redama[2]. » Utenhove et Du Bellay avaient chacun préparé un livre d'*Allusions*. Du Bellay mourut avant d'avoir publié le sien[3]. Celui d'Utenhove parut, au commencement de 1560, sous ce titre : *Epitaphium in mortem Henrici regis per Carolum Utenhovium Gandavensem et alios, duodecim linguis. Accesserunt et aliquot ad illustrium quorumdam Galliæ hominum nomina Allusiones per eumdem*. L'épitaphe de Henri II était une plainte touchante mise dans la bouche du prince mourant. Quant aux *Allusions*, il y en avait pour L'Hospital, président des comptes et pour son gendre, avec l'anagramme de sa fille.

Utenhove quitta la France en 1563, passa trois ans en Angleterre auprès de l'ambassadeur de France,

1. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XII, p. 351.
2. *Epitaphium Henrici regis*, d'Utenhove, Robert Estienne, 1560, in-4°.
3. Il fut publié seulement en 1569.

Paul de Foix, puis voyagea en Allemagne, toujours occupé des *Allusions*. En 1568, il se trouvait à Bâle. Il y présida à l'impression d'un recueil contenant les poésies de Buchanan, de Turnèbe et de Dorat, celles de L'Hospital éditées en 1560, enfin ses propres poésies ainsi intitulées : *Caroli Utenhovii patricii Gandavensis Xenia seu ad illustrium aliquot Europæ hominum nomina allusiones*. Au milieu des *Allusions*, on remarque les vers latins de L'Hospital sur l'assassinat de François de Guise, avec une traduction française par Utenhove, le premier qui ait imprimé ce fameux pentastichon, et c'est une preuve de plus de ses relations avec L'Hospital.

Les familiers de Morel devenaient promptement ceux de L'Hospital. Tel fut Guillaume Aubert, sieur de Massoignes, avocat depuis 1553. « Il ne plaidait pas mal, rapporte Pasquier, mais il se trompait assez souvent en ses causes[1]. » Fort lettré d'ailleurs, traducteur du douzième livre de l'*Amadis*, auteur d'une histoire non achevée de la première croisade, il dédia, en 1559, aux rois de France et d'Espagne, son *Oraison de la paix et des moyens de l'entretenir*, où il préconisait l'utopie alors nouvelle d'un arbitrage européen. La mort de Du Bellay lui inspira une élégie qu'il offrit à Morel en termes émus, et tous deux se mirent à recueillir, pour les éditer, les œuvres

1. *Opuscules de Loysel*, p. 544.

éparses du poète[1]. Enfin, lorsque les sceaux furent confiés à L'Hospital, Aubert le félicita dans une belle et noble épître qui contient de précieux détails sur les travaux du chancelier, ses succès poétiques, sa liaison avec Morel, et sa présentation à la princesse Marguerite.

Longtemps après, en 1580, Aubert fut avocat général à la Cour des aides. En 1591, au milieu des troubles de la Ligue, il adressa à cette compagnie son curieux discours *de la Bienséance*. Réduit par les événements à une gêne extrême, il avait obtenu des lettres patentes qui l'autorisaient à reprendre la plaidoirie pour les particuliers. Ses collègues s'en formalisaient : « La dignité de mon office, leur disait-il, ne saurait être amoindrie, parce que je fais ce que mes prédécesseurs ont fait jusqu'en 1552. La nécessité m'y contraint. Il nous est dû quatre années de gages et cinq de nos rentes; depuis trois ans notre revenu des champs est pillé par les soldats. Mes ressources sont épuisées; le meilleur de mes meubles est vendu; mes amis appauvris ne peuvent me secourir. J'ai dix enfants sur les bras, y compris ceux de ma fille. La charité chrétienne ne m'a pas permis de renvoyer mes plus vieux serviteurs. Nous jeûnons, nous souffrons, nous périssons. » Naïve et saisissante

1. L'édition des œuvres françaises parut en 1569. Dans une dédicace à Charles IX, datée du 20 septembre 1568, Aubert signalait le concours de Morel.

peinture des maux qui, dans les temps de révolution, sont toujours réservés aux honnêtes gens.

Revenons à 1552 et aux débuts d'Aubert. Avant d'entrer au barreau, il avait voulu visiter les Universités d'Italie. La guerre le ramena en France; il s'arrêta à Lyon, où il se lia avec Pierre Forcadel, qui arrivait de Rome. Pierre Forcadel était fils d'un négociant de Béziers et frère d'Étienne Forcadel, ce professeur de droit de Toulouse, fameux par sa prétendue rivalité avec Cujas. Lui-même paraît avoir tenté un commerce de droguerie; mais sa vocation l'entraînait vers l'étude des mathématiques, et, malgré son peu d'instruction, par le seul effort de son esprit, il devenait habile dans la science des nombres. Aubert l'engagea à persévérer dans cette voie. Ils se séparèrent ensuite[1].

« Deux ans après, dit Forcadel dans une dédicace à Aubert[2], m'estant retrouvé avec vous en ceste ville de Paris où dès lors vous aviez bien fort encommencé votre profession en ce souverain parlement, le plus renommé de tout le monde, vous ne faillistes à reprendre vos premiers propos et me mistes en si bon train que, par vostre seule opinion, j'entreprins de lire les mathématiques publiquement en nostre langue, ce que personne n'avoit encores faict aupa-

1. Dédicace à M. Aubert du 12 juillet 1565, en tête du quatrième livre de l'*Arithmétique abrégée*, Paris, 1565, in-4°.
2. *Ibid.*

ravant. Et combien que plusieurs en fussent malcontens, les uns par une envie toute aperte, sans autre occasion, les autres parcequ'ils trouvoient mauvais ma manière de lire en vulgaire, si est-ce que vous me consolastes si bien toute mon incertitude que pour cela je ne laissay de continuer mon entreprise l'espace de neuf années entières. Et pour m'y fortifier, vous me feistes connoistre à plusieurs bons seigneurs desquels les connoissances peu à peu m'en auroient apporté tant d'autres que finalement avec leur bon secours il auroit pleu à la majesté du Roy me recevoir au nombre de ses lecteurs. »

Quels étaient ces bons seigneurs?

En 1557, Forcadel publia le premier livre de son *Arithmétique* et le dédia à *Monsieur de L'Hospital, maître des requestes ordinaires de l'hostel, premier président et superintendant de la chambre des comptes.* Dans son épître liminaire du 27 février 1555 (1556), il se décernait plus de louanges qu'à L'Hospital même. « Après plusieurs traverses, disait-il, j'ai employé le temps que la fortune plus tempérée me présentoit à rédiger par escrit infinies miennes inventions sur l'arithmétique, ayant pour aspre et vehement instigateur Monsieur G. Aubert, advocat en la Cour, lequel, comme il est extremement enclin à toutes bonnes disciplines, se monstroit fort affectionné à voir mon ouvrage en lumière..... Les François désormais n'auront plus occasion de men-

dier les ouvrages des Allemands ny des Italiens ny des autres nations estranges. »

En 1557, Forcadel dédia encore à L'Hospital, par lettre du 15 juillet, le second livre de l'*Arithmétique* : « Je ne l'eusse, disait-il cette fois, fait sortir en lumière, sans le courage que m'a donné M. de Morel, homme de non moindre érudition que de singulier jugement, lequel m'a tousjours admonesté que pour empeschement quelconque je n'eusse à délaisser ma pointe. »

Enfin, en 1558, Forcadel dédia l'*Arithmétique* par les *gects* à M. Hurault, seigneur de Belesbat, conseiller au Grand-Conseil, gendre de L'Hospital, et, la même année, par une épître du 12 juillet, il fit hommage du troisième livre de son *Arithmétique* au cardinal de Lorraine [1].

Il est évident qu'Aubert avait procuré à Forcadel l'amitié de Morel. Tous deux l'introduisirent auprès de L'Hospital, et celui-ci le recommanda au cardinal. Tels furent ses premiers protecteurs.

1. Les trois livres de l'*Arithmétique* parurent successivement, aux dates indiquées, à Paris, chez G. Cavellat, in-4°. C'est l'œuvre originale de Forcadel. Elle a été appréciée par un juge compétent, M. Fontès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans deux communications à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse (*Mémoires de l'Académie*, t. VI et VII, 1894, 1895). M. Fontès reconnaît le mérite de Forcadel, et pense que, s'il n'a pas laissé une plus grande renommée, c'est qu'il écrivait en français, le latin étant alors seul employé par les savants. Forcadel le comprenait, mais ne pouvait ni l'écrire ni le parler : heureuse impuissance qui l'a obligé à faire ses leçons en français et à mettre son enseignement à la portée de tous. — M. Fontès a aussi examiné l'*Arithmétique* par les *gects* (Paris, Cavellat, in-12), c'est-à-dire le calcul des jetons, encore fort usité au XVI^e siècle.

Précisément à la même époque, le 28 août 1558[1], mourut Jean de la Pena, un des deux professeurs de mathématiques au Collège royal. Forcadel lui succéda; à quelle date et par quelle influence? L'abbé Goujet et tous les biographes placent sa nomination en 1560. Freig, cité par Goujet[2], raconte que Ramus prenait les leçons de Forcadel, et, avec son aide, se disposait à expliquer Euclide, lorsque la guerre civile l'obligea de renoncer à son projet, mais qu'après le retour de la paix il persuada au cardinal de Châtillon, conservateur de l'Université de Paris, d'attribuer à Forcadel la chaire vacante par le décès de Pena, afin que les mathématiques fussent enseignées en français. On peut toutefois s'étonner que Forcadel, si fécond en protestations de gratitude, n'ait jamais parlé de Ramus, et qu'en 1565, dédiant au cardinal de Châtillon sa traduction du septième livre d'Euclide, il l'ait seulement remercié d'avoir été admis à *lui faire la rèvérence*. Au surplus, le récit de Freig, si on l'accepte, prouverait que Forcadel ne fut pas nommé en 1560. Ajoutons qu'en 1561 il offrit sa traduction de Gemme Frison[3] à l'ancien disciple de Morel, Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon et

1. De Thou, t. III, p. 298, trad. 1733. Selon Duval, Pena serait mort en 1560.

2. Goujet, *Hist. du Collège royal*, 2e partie. — Freig a écrit la vie de Ramus, son maitre.

3. *Arithmétique* de Gemme Frison (Renier van Steen), traduite par Forcadel. Paris, chez Cavellat, 1561, petit in-4°.

ambassadeur du duc de Savoie. Ni dans le titre de cette traduction, ni dans la dédicace du 14 décembre 1560, Forcadel ne se qualifie lecteur royal. Il se borne à dire qu'il *professe en public et en privé*. C'est en 1564, en tête de la traduction de six livres des éléments d'Euclide[1], qu'il prend pour la première fois la qualité de lecteur ordinaire du *Roy ès mathématiques*. Il précise même, dans la dédicace à Charles IX, du 8 avril 1564 : « Votre Majesté *m'ayant, ces jours passez*, faict tant de faveur que de me recevoir au nombre de vos lecteurs des sciences mathématiques, j'ay pris la hardiesse de vous dédier la présente traduction avec plusieurs miennes inventions nouvelles... pour monstre que si par fortune la suffisance me défailloit, pour le moins la bonne volonté ny la diligence ny le travail ne me manquent point pour m'employer à la charge qu'il vous a plu me bailler. »

Pendant les troubles précédents, Forcadel paraît avoir été assez compromis pour interrompre ses cours et quitter Paris. Ce qui confirme ce soupçon, c'est qu'en 1564, dans le même volume où il offrait au roi le premier livre d'Euclide, il adressait les cinq autres à Coligny, à Téligny, à Lanoue, à Mondoré, au Dr Guétauld, médecin à Orléans, tous chefs ou fauteurs de l'insurrection calviniste, et

1. Les six premiers livres d'Euclide, traduits par Forcadel, 1564. Paris, chez Cavellat, in-4°.

leur témoignait sa reconnaissance de l'avoir secouru et reçu dans leurs maisons. Il n'y avait pas là un motif d'exclusion aux yeux de L'Hospital, alors chancelier, et il n'est pas douteux qu'il a dû prendre une grande part à la promotion de Forcadel. Aussi, parmi les ouvrages qu'il multipliait, le lecteur royal s'empressait-il de dédier, en 1565, le neuvième livre d'Euclide au gendre de L'Hospital, Hurault de Belesbat, devenu maître des requêtes ; la traduction du livre d'Archimède sur les choses pesantes, à Monsieur le protonotaire d'Angoulême, avec l'éloge de Morel, son gouverneur ; le troisième livre de l'*Arithmétique entière et abrégée*, à M. de Morel, et le quatrième à Aubert, sans oublier M. de Téligny. Peu à peu, cependant, ses préfaces changent de direction ; il semble briguer d'autres patronages. En 1569, c'est au grand aumônier, abbé de Sainte-Cornille [1], qu'il soumet la description d'un anneau solaire ; en 1570, c'est au duc de Guise qu'il présente la traduction d'Oronce en le félicitant de ses prouesses contre les calvinistes ; enfin, en 1573, c'est sous les auspices *du Roy de Pologne esleu, fils et frère de Roys de France*, qu'il publie une nouvelle édition de l'*Arithmétique abrégée*.

Nous avons poussé la biographie de Forcadel au-delà des limites que nous nous sommes prescrites,

1. Amyot.

afin de rappeler la mémoire d'un homme qui a rendu à la science de véritables services, et de mieux définir le patronage littéraire de Morel et de L'Hospital.

Forcadel n'était pas le seul professeur du Roi qui eût éprouvé la bienveillance de L'Hospital ; elle s'étendait déjà sur Mercier, Turnèbe et Dorat.

Jean Mercier, le plus docte hébraïsant de l'époque, le meilleur disciple de Vatable, son collègue ou son successeur au Collège royal, célèbre par ses leçons, par ses commentaires sur la Bible et surtout pour avoir expliqué, sinon découvert, le secret de la versification juive. Marié à la belle-fille de Morel, il était naturellement entré dans le cercle de L'Hospital. Il penchait vers le calvinisme. Ses ennemis l'attaquèrent vivement et faillirent le perdre. L'Hospital intervint et le sauva. Quelques temps après, en 1555, Mercier publia sa traduction des lois d'Herménopule et l'offrit à son protecteur par une longue préface, dans laquelle il le remerciait de ce service ajouté à tant d'autres.

Adrien Turnèbe, le grand Turnèbe, occupait la chaire de langue grecque et brillait à la tête des humanistes. Critique exercé, travailleur infatigable, ses études l'absorbaient et le rendaient indifférent aux questions politiques et religieuses, à ce point qu'on discute encore s'il est mort catholique ou protestant; mais son amour-propre ou ses intérêts étaient-ils froissés, cet homme doux et calme s'em-

portait aussitôt et lançait de véritables diatribes.

Dès 1552, il avait dédié à L'Hospital une édition grecque d'Eschyle. Plusieurs années après, il le vengea d'une grave injure.

Il y avait à la cour un gascon, Pierre Paschal, qui se vantait de composer l'histoire de son temps. Tous les auteurs le flattaient afin d'obtenir une mention dans son livre qu'il ne commença jamais. Il acquit ainsi de la réputation et devint historiographe royal avec douze cents livres d'appointements.

Vers la fin du règne de Henri II, la ruse était éventée. Turnèbe, d'ailleurs, s'irritait de voir mieux payé que lui et que ses collègues un écrivain qui n'écrivait pas. En 1559, il fulmina contre le Gascon une pièce latine sous ce titre : *D'une nouvelle Manière de tirer profit des lettres*. Il ne nommait point Paschal; il le désignait par le pseudonyme de *Grunius* et mettait dans sa bouche de trop habiles conseils : « Si tu veux réussir, voyage en Italie; au retour, on te croira érudit. Attache-toi à un cardinal qui sera ton prôneur. Garde-toi d'imprimer et décrie tout ce qu'on imprime. Le plus sûr est de te taire et de laisser courir que tu prépares un ouvrage sur la République et ses illustres citoyens! Dans l'espoir d'y être cité, chacun te comblera de présents [1]. »

1. *Turnebi Opera*, 1600, t. III, p. 68; Pasquier, *Lettres à Ronsard*, liv. I, et Lacroix du Maine, liv. IX. L'épître de Turnèbe a été traduite par Du Bellay, *Œuvres françaises*, éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 468.

Paschal s'est-il reconnu? A-t-il protesté? Un autre a-t-il cherché querelle à Turnèbe? Ce qui est certain, c'est que, dans les œuvres du professeur, on trouve une seconde pièce intitulée, tantôt *Contra Grunium*, tantôt *Ad Grunii epistolam responsio*[1]. Turnèbe s'y exprime avec une extrême violence: « Ai-je donc mérité qu'on m'impute ce qu'un vil pourceau a grogné dans sa bauge? Serai-je soupçonné d'avoir sali qui que ce soit de la fange des porcheries?... Depuis une année seulement je me suis mis à versifier des bagatelles. Hélas! Des bagatelles! Elles m'ont exposé à de cruels ennuis. On me traite de libelliste venimeux; on me répute l'Erynnis des doctes. O Piérides, si vous réservez à vos adorateurs de pareils salaires, je renonce à votre culte; je dis adieu au Parnasse : cependant qu'une langue effrénée m'accuse faussement d'avoir insulté ceux dont les noms et la renommée me sont chers, je ne saurais le supporter. Je rendrai coup pour coup; mes iambes puniront d'insolentes attaques... Si L'Hospital achève un poème qui semble dicté par Apollon, voilà qu'un ignorant, incapable de distinguer une brève d'une longue, porte le manuscrit dans le palais du Roi, au milieu d'une troupe frisée et musquée, et là ce maître glorieux le lit avec des gestes moqueurs, blâmant ceci, conspuant

1. *Turn. Opera*, 1600, t. III, p. 69.

cela, n'approuvant rien, et s'écriant : « Pourquoi fait-il des vers et néglige-t-il ses fonctions? »

« Devant la furie de ce bouffon, la satire me sera t-elle interdite?... O savants, vos cœurs, divinement inspirés, sont le vrai temple de Phébus; qui le viole attente à la majesté du Dieu. Si le sacrifice d'un porc peut apaiser les Neuf Sœurs, Grunius, arraché de sa noire retraite et le fer dans la gorge, expiera le crime. »

Tandis qu'il démasquait Paschal, Turnèbe, dans une belle épître au président des Comptes, le conjurait de défendre l'étude du grec contre certains théologiens qui lui reprochaient de favoriser l'hérésie et dont les plaintes n'étaient déjà plus écoutées.

A peine L'Hospital fut-il chancelier, nouvelle épître pour solliciter la suppression de cette multitude de juridictions inférieures qui tourmentaient les campagnes et dont la réforme fut trop retardée par les malheurs du siècle.

Pendant la guerre civile, le professeur, dont les cours étaient interrompus, employa ses loisirs à compiler ses *Adversaria*, observations critiques que lui suggéraient ses lectures. En 1564, il offrit le premier volume à L'Hospital par une double préface où il le louait du rétablissement de la paix et déplorait les violences des partis, en s'abstenant soigneusement de prononcer entre eux. Le chancelier lui

répondit sur le ton de l'amitié, et, trouvant peut-être qu'il avait colligé assez de commentaires, le pressa d'oser quelque chose de grand et de digne de la postérité[1].

Turnèbe ne put obéir à ce conseil; il mourut en 1565. Deux mois auparavant, toujours fanatique de l'Université, oubliant qu'elle s'était jadis opposée à la création du Collège de France, il avait écrit à Henri de Mesmes, confident de L'Hospital, une lettre contre le libre enseignement des Jésuites.

Après Turnèbe venait Jean Dorat, ardent catholique, professeur habile, versificateur médiocre, prêt à célébrer tous les livres nouveaux, tous les événements publics ou privés. Devenu principal du collège Coqueret, il y avait compté parmi ses disciples : Ronsard, Baïf, Remy Belleau, Lancelot de Carles, Joachim Du Bellay. Il sut les initier au génie de la Grèce; il les enflamma du désir de transporter dans notre langue les beautés de la muse antique et de tenter une révolution littéraire : noble enseignement qui lui mérita d'être appelé le *Père des poètes.*

La Pléiade n'était pas encore sortie du collège Coqueret lorsque Dorat se lia avec Morel et fut par lui introduit dans l'intimité de L'Hospital. Il est probable que, par ses soins, Morel et l'Hospital reçurent

1. Hosp. carm., éd. 1733, p. 333.

les premiers la confidence des essais de Ronsard et de Du Bellay ; au moins est-il certain qu'ils furent les premiers à les goûter et à les prôner. Dès que la réputation des élèves fut établie, L'Hospital pensa qu'une récompense était due au maître. Il obtint pour lui, de Charles de Lorraine, le titre de lecteur royal et remercia le cardinal par une épigramme assez familière qui figure dans les œuvres de Dorat sous la date de 1556 :

> Auratum cui nil fuit auri, præter honestum
> Nomen, inaurasti ; sibi nunc bonus iste poeta
> Non auratus, ut ante, sed aureus esse videtur.
> Pro quo non fulvo templum tibi construit auro,
> Aureoleis magis ille suis te versibus olim
> Aurea cantando sublimem ad sidera tollet [1].

Dès lors Dorat mit sa plume au service de ses bienfaiteurs.

Ainsi, le cardinal de Lorraine, peut-être approuvé par L'Hospital, s'avise-t-il, pour affaiblir le Parlement, de le diviser en deux semestres alternatifs : Dorat s'empresse d'applaudir à cette mesure, non sans railler les magistrats, et s'attire une spirituelle réponse d'Étienne de La Boétie [2].

En 1559, l'Université de Bourges pleure-t-elle Duaren : Dorat consacre à la mémoire de l'illustre

1. Voir notre précédent volume, p. 163-164.
2. Voir *Œuvres de La Boétie*, éd. Feugère. p. 411, et notre précédent volume, p. 233.

jurisconsulte une ode que remplit l'éloge de L'Hospital et de la duchesse de Berry[1].

Plus tard, L'Hospital, se promenant dans les jardins de Saint-Maur, a-t-il failli être blessé par une pierre tombée d'une vieille muraille, aussitôt Dorat écrit à Henri de Mesmes :

O audax facinus quod ausa, Memmi,
Est fortuna recens, probare dum vult
Quod non cæca (quod audit) atque bruta,
Sed sit diva vidensque providensque.
Nuper cum spatiatur Hospitalis
Hortis (ut solet) in Sammaurianis,
Post sexcenta negotia expedita
Summa religione et æquitate,
Ingens protinus atque ponderosus
Seu muro lapis a putri caducus
Seu qua missus ab impia sinistra,
Non ipsum, pariter, sed ambulantem
Claudentemque latus gravi ruina,
Obtritum male, pene funeravit.
O mirabilis hic, pius sed error.
Elegit sibi casus ipse casum.
Sic fortuna videre se probavit,
Sic sanctis piisque providere[2].

1. Quamlibet cres in tua facta quæstor
Acer inquirat, tua jam severo
Non minus censore sub Hospitali
Vita probata est.
Ille non te Margaridi clientem
Traderet quondam, nisi te dignum
Principis cura optima diligentis
Rite notasset...

Voir *Aurati Poematia*, Lutetiæ, 1586.

2. Voir, à la Bibliothèque nationale, f. latin 8138, la pièce entière sous ce titre : *Ad H. Memmium de saxo Hospitali Michaeli ultra noxam nuper elapso.* Nous la croyons inédite.

Plus tard encore, en 1564, découvre-t-on, près de Lyon, une médaille à l'effigie d'Aristote qui semblait rappeler les traits du chancelier : Turnèbe, Bèze et la foule des lettrés se mirent à chanter cette ressemblance, et Dorat ne fut pas le dernier à se mêler à ce concert poétique[1].

Terminons par cette épigramme de Dorat adressée au chancelier :

Si te consultorem rex habuisset Atrida,
Dum graias regeret tot ratis una rates,
Non, non ille decem seniores Nestoras optet,
Unum sed talem qualis es ipse senem;
Pergama tu caperes violataque jura piares
Si non vi belli, vi, Michaele, fori[2].

La liaison de Dorat avec Morel et L'Hospital avait procuré à ses disciples favoris, à Carles, à Du Bellay, à Ronsard, un utile patronage. Ronsard surtout en eut besoin à ses débuts, en 1551. Ses odes pindariques étonnaient les courtisans. Habitués aux faciles refrains de Marot, ils ne comprenaient point ces poésies savantes et élevées. Mellin de Saint-Gelais les lisait devant le Roi, en les défigurant. On riait de l'auteur; on menaçait de l'accabler sous le ridicule, lorsque L'Hospital vint à son secours. Il composa d'abord, sous le nom de Ronsard, une vigoureuse

1. Voir notre précédent volume, p. 360, 361.
2. *Aurati Poematia*, Lutetiæ, 1586.

apologie qui lui ramena le public érudit, puis il engagea la duchesse de Berry à s'entremettre auprès de Henri II, qui imposa silence aux mauvais plaisants.

Ronsard ne fut pas ingrat envers le conseiller de Marguerite ; il fit pour lui sa plus belle ode où il le représentait comme *le guide des muses et le vainqueur de l'ignorance*. Le succès de cette ode fut éclatant, et, du même coup, valut au poète et à son défenseur une égale célébrité [1].

L'Hospital, dans la suite, donna de nouvelles preuves de son admiration pour Ronsard. En retour le Vendômois allia plus d'une fois l'éloge de L'Hospital à celui du cardinal de Lorraine. Enfin, en 1567, il le porta aux nues dans une épître à l'ambassadeur Paul de Foix, auquel il promettait en ces termes la succession du chancelier [2] :

> Et si ma muse en sa fureur augure
> Je ne sçay quoy de la chose future,
> Un jour premier à l'entour de nos rois
> Auras les sceaux, et garderas les lois,
> Quand L'Hospital, dépouillé de son voile,
> Dedans les cieux luira comme une étoile.

Ces vers sont les derniers que Ronsard ait écrits en l'honneur de L'Hospital. Chose regrettable : du

1. Dans notre précédent volume, nous avons analysé l'Élégie de L'Hospital et l'ode de Ronsard.

2. *Œuvres de Ronsard*, éd. de Blanchemain, t. III. Paul de Foix, d'une illustre naissance, conseiller au Parlement, compromis dans la mercuriale en 1559, ambassadeur, membre du Conseil privé, archevêque de Toulouse, fut l'ami et le confident de L'Hospital.

vivant de ce grand personnage, il chanta son apothéose ; après sa mort, il semble l'avoir oublié, et n'a pas même rimé son épitaphe.

Joachim Du Bellay eut aussi à se féliciter des bons offices de L'Hospital. En 1552, au moment où paraissait l'ode fameuse de Ronsard, il dédiait à Morel quelques traductions de Virgile : « Je te félicite, lui disait-il, d'avoir un tel amy que cette incomparable lumière des lois et des lettres plus doulces, Michel de L'Hospital dont les singulières vertus, louées de toutes la France et particulièrement admirées de toy et de ceux qui sont si heureux de luy estre familiers seroient par moy plus laborieusement descrites, si je leur pouvois donner quelque grâce, après l'inimitable main de ce Pindare françois, Pierre de Ronsard, nostre commun amy, du labeur duquel nostre poésie doit espérer je ne sais quoy plus grand que l'*Iliade*. »

Du Bellay partit alors pour l'Italie, où, pendant plus de quatre ans, il fut l'intendant du cardinal Jean Du Bellay, son parent. Là, ennuyé de ses occupations domestiques, indigné des mœurs romaines, reportant sa pensée vers la France et vers ceux qu'il y avait laissés, il déposait ses impressions intimes, sa tristesse, ses *regrets*, dans des sonnets qu'il adressait à ses chers absents, comme s'il leur parlait. Il y en a huit pour Morel et un pour L'Hospital :

Sage de L'Hospital qui seul de nostre France
Rabaisse aujourd'hui l'orgueil italien,
Et qui nous montre seul, d'un art horacien,
Comme il faut chastier le vice et l'ignorance,

Si je voulais louer ton sçavoir, ta prudence,
Ta vertu, ta bonté, et ce qu'est vraiment bien,
A tes perfections je n'ajouterois rien,
Et pauvre me rendroit la trop grande abondance,

Et qui pourroit, bons Dieux, faire plus digne foy
Des rares qualités qui reluisent en toy,
Que ceste autre Pallas, ornement de nostre âge?

Ainsi jusqu'aujourd'hui, ainsi encor void-on
Estre tant renommé le maistre de Platon,
Parce qu'il a d'un Dieu la voix pour témoignage[1].

Ces vers, écrits à Rome loin de L'Hospital, respirent une respectueuse affection. Du Bellay a exprimé les mêmes sentiments dans deux sonnets qui n'ont pas été imprimés de son vivant[2].

Au Seigneur de L'Hospital.

Lorsque je ly et rely mille fois
Tes vers tracez par la romaine grâce,
Je pense ouïr, non la voix d'un Horace,
Mais d'un Platon les tant nombreuses loix.

Et te voyant au siège de nos Rois,
Je pense voir, à contempler ta face,
La saincte main qui sainctement compasse
De Critolas le juste contrepoix.

1. *Œuvres françaises* de Du Bellay, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 135, 246.
2. *Ibid.*

Ainsi t'ayant la sœur de nostre maistre
Recogneu tel que le ciel t'a fait naistre,
Seul t'a choisi sur mil' et mil' esprits,

Chef de ses loix, toy, dis-je, qui mérites
Autant d'honneur entre les mieux appris,
Comme elle est perle entre les Marguerites.

Le second sonnet est offert à M. de Morel, embrunois, dont l'amitié se partageait entre L'Hospital et le capitaine Paulin, officier de fortune devenu général des galères :

Ta Pénélope, ô l'embruneuse gloire,
Et ta famille où vivent de Platon
Les saincts discours et les mœurs de Caton,
Sacrent ton loz au temple de mémoire.

Ce grand Paulin dont la vertu notoire
Dessus les champs que sillonne Triton,
De l'Océan au séjour de Tithon,
Porte l'honneur de plus d'une victoire,

Et ce divin Michel de L'Hospital
En qui les Dieux, par un secret fatal,
Divinement ont mis comme en réserve

Le double honneur des muses et des loix,
Ces deux, Morel, temoignent aux François
Combien te plaist l'une et l'autre Minerve.

Du Bellay revint à Paris en 1556. Il y surveilla l'impression de ses œuvres rapportées de Rome, prépara son livre des *Allusions*, où L'Hospital avait

la sienne, fit l'épithalame de Marguerite sous la forme d'un dialogue entre lui-même et les filles de Morel. Après avoir orné de ses inscriptions la lice où Henri II fut blessé, il pleura éloquemment ce malheureux prince, et nous le retrouverons, à la fin de 1559, occupé à traduire deux poèmes de L'Hospital.

Il convient de placer à la suite de Du Bellay son ami Loys Le Roy, dit Regius, de Coutances. C'est une curieuse figure du XVI^e^ siècle. Dès sa jeunesse, très versé dans les langues grecque et latine, mais persuadé que, sans l'expérience des hommes et des choses, toute science est incomplète, il avait pris ses grades en droit, fréquenté les tribunaux, suivi les armées, visité les pays étrangers; enfin poussé par le désir d'approcher les grands de l'État, il avait obtenu du chancelier Poyet, et conservé sous Olivier son successeur, un emploi qu'il qualifie de domestique et qui était sans doute celui de secrétaire. La Cour voyageait souvent; le secrétaire accompagnait son maître. Après de rudes chevauchées, mal vêtu, mal nourri dans de pauvres gîtes, il se remettait à l'étude avec une ardeur que ni la gêne ni les maladies n'ont pu décourager. Il traduisait en notre langue les plus belles pages d'Isocrate, de Démosthène, de Xénophon, de Platon et d'Aristote. Son ambition était de répandre la philosophie hellénique et de coopérer au perfectionnement de la prose française.

Il y a réussi, et, quoique ses livres soient aujourd'hui oubliés, il est juste de lui tenir compte de l'utile influence qu'ils ont exercée [1]. Un malentendu l'avait brouillé avec Du Bellay; ils se reconcilièrent, et, en 1559, lorsqu'il fit paraître *le Sympose*, Du Bellay y mit en son honneur un sonnet avec la traduction en vers français des passages des poètes cités dans le commentaire. Regius, royaliste et catholique, se tournait alors vers la politique; opposé à toutes les *nouvelletés*, il prêchait la modération et la concorde. Après le traité de Cateau-Cambrésis, il félicita, par une oraison latine, Henri II et Philippe II d'avoir rendu la paix à l'Europe et les exhorta à diriger leurs armes contre les Turcs! noble conception que l'Espagnol seul réalisa par la victoire de Lépante.

L'Hospital avait connu Regius auprès d'Olivier. Il s'était intéressé au malheureux érudit. La preuve en est dans une lettre latine qu'il en reçut, lorsque les sceaux lui furent confiés: « J'ai été fort affligé, disait Regius, de la mort du chancelier Olivier; la nouvelle que vous étiez appelé à le remplacer n'a pas été pour moi une médiocre consolation. Cette haute dignité ne pouvait être conférée à un personnage plus digne et qui me soit plus affectionné (*amicior*)... Je vous supplie d'être aujourd'hui, à me servir (*in ornando*), aussi zélé que vous l'avez été souvent à me recom-

1. Voir la thèse remarquable de M. Henri Becker sur Loys Le Roy. Paris, 1897. grand in-8°, chez Oudin et C^ie^.

mander. Si, dans les chagrins qui ne me laissent de repos ni le jour ni la nuit, vous voulez bien venir à mon secours, je jouirai enfin de la récompense que j'attends depuis si longtemps. »

Il ne paraît pas que les vœux de Regius aient été exaucés, car ce fut seulement en 1572 qu'il fut nommé lecteur royal par la protection du secrétaire d'État, Villeroy. Il entreprenait alors son ouvrage de *la Vicissitude*[1], où, pour la première fois, était formulée la théorie du progrès. Il y cite L'Hospital parmi ceux qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres, et il est ainsi du petit nombre des contemporains qui lui ont donné des louanges après sa mort.

Denis Lambin, Léger Duchesne, Jean Passerat, étaient, comme Regius, de savants humanistes. Lambin avait, pendant plusieurs années, voyagé à la suite du cardinal de Tournon; rentré à Paris en 1561, il devint aussitôt lecteur royal. En 1564, il fut de ceux qui célébrèrent la ressemblance de L'Hospital avec Aristote. En 1565, il lui dédia une traduction des discours d'Eschine et de Démosthène, et, le comparant à l'Hercule gaulois qui entraînait les peuples par son éloquence, il le pria de soutenir l'Université contre les Jésuites. Dans ses autres dédicaces à Henri de Mesmes, au prince Henri

1. *La Vicissitude*, etc., Paris, P. L'Huilier, 1577, in-f°.

d'Angoulême, au duc d'Anjou, il reproduisit l'éloge de L'Hospital, non sans y joindre celui de Morel. — Duchesne avait professé la grammaire à Toulouse, à Cahors, à Paris. Dans les premiers mois de 1560, il publia un choix de poésies de divers auteurs, où il avait inséré neuf épîtres de L'Hospital[1]. En 1561, par l'entremise de Turnèbe et de Lambin, une chaire au Collège royal lui fut accordée. Dans son discours d'installation, il raconta qu'étant allé remercier le chancelier, la majesté de cet homme divin l'avait tellement impressionné qu'il n'avait pu prononcer une parole. — Passerat, un des collaborateurs de la Ménippée, fut d'abord professeur au collège Duplessis, puis élève de Cujas, à Bourges, et revint, en 1569, à Paris, pour s'établir dans l'hôtel du maître des requêtes, Henri de Mesmes, son ami. En 1572, il succéda à Ramus comme lecteur royal. Depuis 1565, il fit beaucoup de vers en l'honneur de L'Hospital, notamment sur sa retraite et sur sa mort, et ne l'oublia pas dans l'éloge funèbre de Henri de Mesmes. — On voit qu'avant 1560, ni Lambin, ni Duchesne, ni Passerat n'ont eu de rapports avec L'Hospital. Ils sont donc étrangers à la période que nous étudions.

Il en est de même de Pasquier et de Montaigne.

1. *Farrago poematum ex optimis quibusque authoribus*, 1560, in-16. A la même époque, le libraire Fédéric Morel avait édité, avec d'autres, les neuf pièces de L'Hospital citées par Duchesne. Il est vraisemblable que celui-ci les avait empruntées au recueil de Fédéric Morel.

Pasquier, dans une page des *Recherches*[1], où il s'occupe du chancelier, déclare bien « qu'il a eu cet honneur de le gouverner et de reconnaître ce qui estoit en luy de bon et de mal, lors de sa plus grande vogue » ; mais rien n'établit qu'avant 1560 il ait été admis auprès de L'Hospital. On peut d'autant moins le penser qu'en 1558, au moment où il commençait à percer au barreau, il fut malade, et, pendant deux années, obligé de se retirer à la campagne.

Les historiens modernes proclament tous que L'Hospital fut l'ami de Montaigne. Ils n'en fournissent d'ailleurs aucune preuve. C'est une légende à vérifier.

Du vivant de L'Hospital, le conseiller de Bordeaux vint à Paris en 1559, en 1562[2], en 1570, peut-être en 1572. De plus il était à Bordeaux, en 1565, lorsque Charles IX et sa Cour y séjournèrent. Curieux d'entretenir les hommes distingués, il est probable qu'à l'un de ses voyages il sollicita la faveur d'être présenté au chancelier et qu'il fut satisfait de son accueil.

Un seul document autorise cette conjecture.

1. *Œuvres de Pasquier*, 1728, Amsterdam, in-f°, t. I, p. 237.

2. Le 12 juin 1562, Montaigne se rendit à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et, sur sa demande, fut reçu à prendre séance et à faire sa profession de foi catholique (Voir dans le *Bulletin du Bibliophile*, numéro de janvier 1887, p. 23, l'article où, d'après les registres du Parlement, nous avons révélé ce fait jusqu'alors ignoré).

En 1570, Montaigne préparait la publication des opuscules de La Boétie, qui parurent en 1572. Dans une dédicace des poésies françaises à Paul de Foix[1], il disait : « Ayant recueilli tout ce que j'ay trouvé d'entier parmy ses brouillars et papiers épars çà et là, il m'a semblé bon, quoy que ce fust, de le distribuer et de le reporter en autant de pièces que j'ay peu, pour de là prendre occasion de recommander sa mémoire à d'autant plus de gens, choisissant les plus apparentes et plus dignes personnes de ma cognoissance, et desquelles le tesmoignage luy puisse estre le plus honorable. » Dans cette pensée, il dédiait à M. de Lansac *la Mesnagerie* de Xénophon ; à M. de Mesmes, *les Règles du mariage* de Plutarque ; à sa femme, la *Lettre consolatrice* du même Plutarque ; enfin, à M^gr^ de L'Hospital, les poésies latines. Dans une lettre à ce dernier, datée de Montaigne le 30 avril 1570[2], il faisait l'éloge de La Boétie et terminait ainsi : « Je vous supplie, Monsieur, le recevoir de bon visage... et en aymer et embrasser le nom et la mémoire... Au reste, Monsieur, ce légier présent, pour mesnager d'une pierre deux coups, servira aussi, s'il vous plaist, à vous tesmoigner l'honneur et la révérence que je porte à vostre suffisance, et qualités singulières qui sont en vous, car quant aux estrangères et fortuites, ce n'est pas

1. *Œuvres de La Boétie*, éd. Feugère, Paris, 1846, in-12, p. 463.
2. *La Boétie*, éd. Feugère, p. 352.

de mon goust de les mettre en ligne de compte. »

De cette lettre on peut induire que Montaigne a connu personnellement L'Hospital ; mais de ce qu'ils se seraient vus de loin en loin, sans qu'il y ait un autre indice de correspondance entre eux, si différents d'ailleurs par l'âge et le rang, en résulte-t-il qu'ils aient été unis d'une véritable amitié ? Le ton de la lettre ne l'indique pas, et encore moins le passage suivant des *Essais*[1] : « Les plus notables hommes que j'aie jugé par les apparences externes (car pour les juger à ma mode il les fauldroit esclairer de plus prez,) ce ont esté... pour gents suffisants et de vertu peu commune, Olivier et L'Hospital, chanceliers de France. » Voilà un style bien froid sous la plume d'un intime. Il ne suppose pas des relations familières. Ce n'est pas ainsi que Montaigne s'exprime, quand il parle de La Boétie, et même de Pibrac et de Paul de Foix[2]. « C'estoient, dit-il, âmes diversement belles, et certes, selon le siècle, rares et belles, chascune en sa forme, mais qui les avait logées en cet aage, si disconvenables et si disproportionnées à nostre corruption et à nos tempestes. »

Au moins est-il certain que Montaigne n'a pu voir L'Hospital avant 1559. Nous ne croyons pas même qu'ils se soient rencontrés en cette année. Lors du

1. *Essais*, éd. Naigeon, liv. II, ch. xvii, t. III, p. 71, et liv III, ch. ix, t. IV, p. 82.
2. *Ibid.*

séjour qu'il fit alors à Paris, Montaigne était jeune; il débutait à la Cour troublée par la mort de Henri II; il la suivit à Reims, et, après le sacre, à Bar-le-Duc, où L'Hospital n'alla point.

Au contraire, à ce moment, Scévole de Sainte-Marthe était déjà entré dans cette société de L'Hospital. Il en devint ensuite l'éloquent panégyriste.

Né à Loudun, d'un père procureur du roi, Scévole avait à peine vingt ans lorsqu'en 1556 ses concitoyens l'envoyèrent défendre leurs intérêts auprès de Henri II. Il leur rapporta une solution favorable. Revenu ensuite à Paris pour se perfectionner dans l'étude du droit et des lettres, il eut le bonheur d'être introduit chez Morel, dans cette *honnête et pudique* demeure qu'il a si bien décrite et que fréquentaient tant de beaux esprits. Il recherchait avidement leurs entretiens, et ne tarda pas à se lier avec Aubert, Dorat, Ronsard, Baïf et Claude d'Espense : « Mes amis, a-t-il dit dans la préface de ses poésies, scavent que telle n'estoit ma délibération (de les mettre au jour), mais ils scavent eux-mêmes que leur conseil m'a fait changer d'advis, ayant plus d'esgard à leur jugement qu'au mien, mesmement à celuy de M. de Morel, gentilhomme embrunois, dont j'ay tousjours eu les sages et doctes remonstrances en singulière admiration. Et ce fut luy qui, le premier, me donna le courage d'oser quelque chose et qui me fut autheur d'entreprendre la traduction du *Zodiaque* de

Marcel Palingène, œuvre certainement recommandable. »

Avant tout, Sainte-Marthe briguait les bonnes grâces de L'Hospital. Il traduisit d'abord en vers français l'épître latine dans laquelle L'Hospital, encore président des Comptes, témoignait à Olivier son regret de ne l'avoir pas accompagné au sacre de François II[1]. Bientôt après L'Hospital succédait à Olivier ; Aubert lui adressa, pour le féliciter, une épître française que Sainte-Marthe traduisit en vers latins, et les deux pièces furent imprimées en regard l'une de l'autre. En même temps Sainte-Marthe offrait au nouveau chancelier un poème latin contre la vénalité des charges. L'Hospital accueillit ces divers essais avec une bienveillance dont Scévole fut toujours reconnaissant. Aussi, longues années après la mort du chancelier, se fit-il un devoir de travailler, avec Pibrac et de Thou, à la publication de ses poésies, et l'on sait quel magnifique hommage il lui a consacré dans ses *Éloges*, qui parurent en 1598.

Citons encore le cordelier Thevet. La passion des voyages l'avait conduit en Italie, en Égypte, au Levant et aux Lieux saints. De retour en 1554, il était reparti pour le Brésil avec Villagagnon ; mais, à Rio-Janeiro, une maladie l'arrêta et l'obligea de revenir en France. En 1558, il obtint d'être sécula-

1. Cette traduction, qui manque dans les recueils de Sainte-Marthe, a été insérée par Aubert, en 1569, dans son édition de Du Bellay.

risé; il fut dès lors aumônier de Catherine de Médicis et cosmographe du roi. L'Hospital aimait à l'interroger sur les pays qu'il avait parcourus : « Ce protecteur des lettrés, dit Thevet, prenait plaisir à voir des antiquités et médailles... Il fallut qu'il conférât avec moi par diverses fois des difficultés qu'il avoit à cause du mésaccord des anciens géographes avec les modernes... Il m'a fait cet honneur de me monstrer quelques raretés de son cabinet, mais je ne puis tesmoigner que c'étoient des singularités esmerveillables[1]. »

Tels sont les principaux érudits qui approchaient L'Hospital. A ces noms il faut joindre ceux des parlementaires avec lesquels il était plus particulièrement lié.

D'abord ses condisciples de Padoue, les compagnons de sa jeunesse, Arnould Du Ferrier, Barthélemy Faye, Jacques Du Faur; puis Adrien Du Drac, Aimard de Rançonnet, André Tiraqueau, mort en 1558; Bouju, dont les poésies latines étaient comparées par L'Hospital aux meilleures de Rome[2]; Paul de Foix, à qui L'Hospital a dédié une épître sur le château de Chambord; Robert de La Haie, futur complice du prince de Condé; Pierre de Mondoré, qui devait se déshonorer en glorifiant l'assassinat du

1. Voir l'intéressante notice que Thevet a écrite sur L'Hospital dans ses *Pourtraits des hommes illustres*, Paris, 1584, in-f°.
2. Voir notre *Notice sur Jacques Bouju*, 1883, Téchener, in-8°.

duc de Guise; l'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, fils, comme L'Hospital, d'un officier du connétable de Bourbon, et l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier; enfin les nouveaux venus dans l'intimité de L'Hospital, Baptiste Dumesnil, avocat général en 1558, et Henri de Mesmes, maître des requêtes.

Ajoutons le chancelier Olivier qui, depuis que les sceaux lui avaient été retirés, ne quittait pas sa terre de Louville; le président Christophe de Harlay, le premier président Christophe de Thou, et le président Pierre Séguier, ces deux derniers souvent contradicteurs de L'Hospital, mais qui, après sa disgrâce, lui restèrent fidèlement attachés.

Dresser la liste des relations de L'Hospital, c'était dénombrer l'élite des lettrés de son temps. Tous les talents, toutes les opinions y étaient représentés, depuis Dorat, catholique zélé, jusqu'à Mondoré, calviniste farouche, depuis l'enthousiaste Ronsard, jusqu'à l'indifférent Turnèbe. L'Hospital n'avait rien d'exclusif dans le choix de ses amis. Il faut dire toutefois que la plupart adoptèrent ses idées de modération, et, dans la suite, lorsqu'il devint chancelier, formèrent autour de lui ce qu'on a appelé le tiers parti.

Figurons-nous ces savants et ces magistrats réunis dans la maison de Morel ou dans celle de L'Hospital. Morel, entouré de sa femme et de ses

filles, semblait, dit Sainte-Marthe, *Apollon parmi les Muses*. La fille de L'Hospital chantait et touchait du luth. On plaisantait, non sans quelque rudesse, car le XVI^e^ siècle n'avait pas la main légère. Ainsi L'Hospital attaquait Dorat :

Carmina cum nequeas ulli vendere, donas.
Vende meo exemplo tam bene, dives eris.

Dorat s'empressait de répondre :

Carmina non vendo; tibi do qui carmina vendis.
Tu tua qui vendis tam bene, vende mea.

Et L'Hospital de répliquer :

Carmina quæ facio bona sunt; bona carmina vendo.
Sed tua quæ mala sunt vendere nemo potest[1].

Les railleries de L'Hospital n'étaient pas toujours aussi mordantes. Elles s'adoucissaient pour Morel. Celui-ci récoltait à Grigny des navets qu'il vantait

1. Dorat ne voulait pas perdre son distique; en 1586, il l'inséra dans ses œuvres complètes, sous ce titre : *In quemdam Aurato objicientem quod carmina venderet*, et avec une variante.

Carmina non vendo; tibi do qui carmina vendis,
Carmina qui vendis tam bene chara mihi.

Sur l'exemplaire de la Mazarine (n° 21362) une main inconnue a ajouté au titre cette indication : Mich. Hospit., et substitué aux mots *chara mihi* le texte primitif : *vende mea :* ce qui prouve que les distiques de L'Hospital, bien que non imprimés, étaient connus des lettrés. Dorat s'était bien gardé de les publier; ils sont encore inédits dans les manuscrits de Dupuy, t. 491-492, f° 45.

volontiers. Grigny en latin se disait *Grynæus*, et *Grynæus* est un des surnoms d'Apollon. L'Hospital, jouant sur le mot, offrait au seigneur de Grigny quelques vers en l'honneur de ses légumes.

In napos in Grynæo pago nascentes[1].

Grynæis cur prima napis sit gloria quæris,
Non alio melius proveniantque loco,
Nec turpes saturo generent tot corpore flatus,
Nascentes alia quot regione solent.
. . . . . .
An manibus Deus ipse suis Grynæus Apollo,
Ipsa suis terras nympha colit manibus,
Nympha loci custos, vel Apollinis una sororum,
Aut ex fatidicis vatibus una magis?
Ambo tellurem medicato semine spargunt,
Castaliique rigant ubere fontis aqua :
Addunt huc etiam quamvis agreste ferumque
Carmina quæ possint mitificare solum.
Inde napi surgunt, quos cum gustaveris, ipso
Credas esse tibi pectora plena Deo,
Et facis et dictas et scribis Apolline digna...

Cette lecture avait excité des rires joyeux ; mais bientôt on fit silence pour écouter un dialogue improvisé entre Du Bellay et Camille Morel.

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 413.

JOACHIMI BELLAII ET CAMILLÆ MORELLÆ

Dialogismus extemporalis

B. Versibus alternis certemus, dia Camilla,
Tu mihi, tu Pallas, tu Calliopea, Camilla.
C. At tu musarum princeps, tu solus Apollo.
B. Omnes exsuperas hominesque Deosque, puella.
C. Exsuperare queam si tibi sim similis. [valeto.
B. Jamque, Camilla, vale.— C. Charitum decus ipse,
B. Musarum decima es. — C. Tu pater Aonidum [1].

Les assistants souriaient à ces essais de Camille. Admirant sa grâce et sa jeune science, ils lui promettaient un brillant avenir. Hélas ! Bien des années après, elle vivait seule [2], pauvre, oubliée, sans autre consolation que de recueillir les vers consacrés par d'anciens amis à la mémoire de son père [3].

Les hôtes de L'Hospital, après de courts badinages, se livraient à des entretiens plus sérieux sur les évé-

1. *Utenhovii Xenia*, Bâle, Guarinus Nerva (1568, p. 87).
2. Lucrèce mourut, après sa mère, en 1580; Diane et Morel, en 1581.
3. *Morelli ebred, tumulus*, Parisiis, apud. Fed. Morel, 1583. — Il n'y a dans ce recueil que deux pièces intéressantes ; elles émanent de Dorat et de Sainte-Marthe. Voici la lettre que Camille adressa à Sainte-Marthe pour solliciter son concours : « Monsieur, je vous supplie d'avoir pitié du tombeau de feu M. de Morel, mon père, qui n'attend plus que vostre main pour être parachevé. Je crains que l'on trouve aulcunement absurde qu'il tarde tant après la mort de mondit S^r^, qui fut le XIX du mois de novembre 1581, et, oultre ce je suis tellement importunée de la veufve et des héritiers du pauvre M^e^ Fédéric Morel, que je n'ay plus aulcun moyen de les faire tarder; d'aultre costé, Monsieur, je ne puis prendre sur moy de le mettre en lumière sans vous,

nements du jour, le progrès des études, la découverte de nouveaux manuscrits grecs et latins, les querelles des savants, les luttes de l'Université et des Jésuites. Les poètes apportaient leurs récentes productions; on s'en disputait des copies. C'était une véritable publicité. Le plus souvent L'Hospital n'en eut pas d'autre.

Ce groupe, nourri de l'antiquité, appartenait à l'école de Ronsard. Morel et L'Hospital avaient défendu le Vendômois à ses débuts; ils approuvaient ses doctrines et ses ambitions littéraires. Toutefois, ne nous y trompons pas, L'Hospital avait aussi ses idées particulières. Elles sont indiquées dans une épître adressée au théologien Claude d'Espense, sous ce titre : « Règles et exemple de poésie chrétienne[1]. »

« D'où vient, vénérable Espense, qu'aujourd'hui peu de personnes, une ou deux à peine, traitent en vers les sujets sacrés, bien que la Cour regorge de poètes? Cette espèce d'hommes est-elle arrivée à

croyant qu'il luy défaudra son plus bel enrichissement quand il manquera de ce qui y doibt estre de vostre part. Je vous supplie, Monsieur, ne prendre en mauvaise part ceste mienne importunité qui ne provient que de la bonne opinion que j'ay de l'amitié qu'il vous a pleu porter à feu mondit père, et que continuerez à sa mémoire, et aussi de l'estime que je fais de vostre sçavoir et vertu. Icy je vous baise bien humblement les mains et à Mlle de Sainte-Marthe; priant Dieu, Monsieur, vous donner à tous deux en santé très longue et heureuse vie. Ce XXI aoust 1583, à Haste, vostre bien humble et affectionnée à vous faire service, Camille de Morel. » Cette lettre, signalée par M. Feugère dans sa notice sur sainte Marthe, est conservée dans le recueil des lettres de Sainte-Marthe, bibliothèque de l'Institut, mss. n° 292, f° 44.

[1] Hosp. Carm., éd. 1732, p. 27.

nier les Dieux, comme Épicure, et à se rire des choses saintes? Évite-t-elle une matière qui lui semble trop stérile pour fournir au talent le moyen de se montrer? S'abstient-elle, parce qu'il sied à la piété d'être ingénue, et que rien d'affecté ni d'apprêté ne saurait plaire aux Dieux? Ils veulent des âmes pures et chastes, des prières naïves et candides. Nos chants ne s'accordent donc pas avec la religion, car on les répute sans grâce et sans beauté, dès qu'ils ne sont pas remplis de frivolités et de bagatelles. Retranchez les mensonges des livres des anciens, que restera-t-il qui puisse récréer l'esprit et le distraire? L'art suprême n'est-il pas d'amuser les yeux, les oreilles, les sens du lecteur? La Grèce n'a-t-elle pas mêlé des fables à l'histoire de ses divinités, n'admettant pas qu'une œuvre purement véridique fût susceptible d'ornements et de couleurs variées? Si cette méthode est maintenue, le poète n'osera plus toucher aux mystères de la foi; l'Église le bannira, comme le bannissait jadis le disciple de Socrate; et à vous, à ceux qui composent des hymnes si doux et si pieux, même au roi David, le nom de poète sera refusé.

« Laissons ces vers trop semblables aux déités fausses et méchantes qui les ont inspirés. Laissons ces écrits honteux et lascifs qui nous induisent au péché, nous corrompent et nous brûlent de feux déshonnêtes. Adorons d'un cœur innocent le Dieu

unique et éternel. Il lit dans nos consciences. Il n'a besoin, pour nous entendre, ni d'instruments mélodieux, ni de voix élégantes, ni de paroles raffinées. Adressons-nous à lui dans un langage sérieux, sincère, naturel; offrons-lui un culte simple comme lui-même. »

Après cette déclaration de principes, L'Hospital annonce à Espense que, sous ses auspices, il entreprend un travail insolite, l'essai d'un nouveau genre d'écrire. Il se met alors à célébrer la nuit de Noël, la naissance du Sauveur, les prophéties qui l'ont prédit, les miracles qui l'ont signalé, sa mission divine, et ses enseignements qui, à travers les persécutions et les martyres, ont fini par conquérir le monde : morceau d'une facture sobre et ferme, mais plus oratoire que poétique.

Ce que L'Hospital demandait à la littérature religieuse, il l'exigeait aussi de la littérature profane. Simplicité, vérité, moralité, voilà sa formule. Le fond lui importait plus que la forme. Ce n'était pas un écrivain de style, ni un de ces indifférents qui aiment l'art pour l'art. Il ne l'estimait qu'à la condition de le diriger vers un but utile et noble. Il le vouait à répandre les leçons de l'histoire et de la philosophie, à exciter les sentiments généreux, à exalter les gloires françaises[1]. Il eût applaudi la

1. Hosp. carm. éd., 1732, p. 120, 395.

Pléiade, si elle avait fait revivre nos vieilles épopées nationales, telles que la *Mort de Roland* et, peut-être, par une étrange inconséquence, partageait-il le goût de l'époque pour les romans de chevalerie.

En 1552, Jacques Gohory, mathématicien, naturaliste, historien, auteur fécond et médiocre, avait dédié à la duchesse de Berry la traduction du dixième livre de l'*Amadis*. Dans la préface, longue apologie de ces fictions alors en vogue, il soutenait *qu'elles élevaient à la vertu le cœur des gentilshommes et des damoyselles incapables de digérer de plus graves lectures :*

« De quoy, Madame, ajoutait-il en finissant, la résolution appartient à vostre singulier jugement, s'il ne vous plaist y apeller les sieurs de L'Hospital, vostre bon chancelier, et Perrot, vostre conseiller (deux lumières du Sénat de Paris), lesquels ne sont seulement juges compétens des controverses de droit, ains de toutes les difficultés plus ardues qu'on leur pourrait soumettre, mesmement de la présente concernant les mystères de la poésie, en laquelle, quand ils se veulent esbattre, ils tiennent contrecarre à Horace, à Ovide. »

Il est curieux de voir ces austères magistrats désignés pour décider une cause pareille ; mais Gohory était parent de Perrot, lié par lui avec L'Hospital, et, lorsqu'il invoquait leur arbitrage, on peut penser qu'il connaissait leur opinion.

jeunesse mal apprise fuit la pauvreté comme un horrible fléau. Cependant les années s'écoulent, et avec elles disparaissent les attraits et les grâces juvéniles. Que faire? Essaierai-je de changer nos mœurs et de marier ma fille sans dot? Nul n'acceptera sa main. Serai-je assez dur et assez insensible pour la garder auprès de moi, solitaire et se consumant dans sa fleur? Vous pouvez me préserver de cette disgrâce et me délivrer de ces angoisses. « Veille, me dites-vous, au seuil des mourants. Dès que l'heure fatale aura sonné, empresse-toi de m'avertir. Ma protection et celle du Roi ne te manqueront point, pourvu que tu ne te laisses pas devancer. » Comment! M'asseoir au chevet des malades, interroger leurs souffrances d'un œil impatient, hâter leur fin de mes vœux! Plutôt mourir moi-même! Je ne suis pas fait à de pareilles manœuvres. Croyez-vous qu'il n'y ait pas des centaines de solliciteurs plus avides et plus alertes? Souvent, à force d'intrigues, le dernier venu supplante ceux qui l'ont précédé. Hélas! Le sort m'a toujours été contraire, et, depuis trois ans déjà, j'attends l'effet des promesses royales. »

Ce que L'Hospital espérait de Charles de Lorraine, il le dut à la princesse Marguerite. En effet, dans un registre du secrétaire des finances, Clausse, on lit cette mention[1] :

1. Voir à la Bibl. nat., ff. 5128, *Registre des expéditions faites par le commandement du Roy par moy Clausse de Marchemont, secrétaire de*

« Aujourd'hui IIIe jour de novembre 1554, le Roy estant au Louvre à Paris, a confirmé à Me Michel de L'Hospital le don qu'il luy avoit faict du premier office de conseiller lay en la court de Parlement à Paris ou de général des Aydes qui viendront à vacquer et a voullu et commandé ledit seigneur à la requête de Madame sa sœur que ledit L'Hospital soyt prefféré à tous aultres qui pourroient cydevant avoir eu pareil don, dont lui en a esté expédié ce présent brevet signé de nous. Ainsi signé de la propre main du Roy : Henry; et contresigné : Clausse, Du Thiers, Bourdin. »

La duchesse de Berry pressa l'accomplissement de cette faveur. La preuve en est dans les vers que L'Hospital lui adressa pour la remercier[1]. Ces vers n'ont été cités par aucun biographe ; ils sont toutefois assez curieux pour exiger une traduction presque complète.

« Princesse, j'étais accablé de maux, abattu sous le poids de l'envie. Votre main courageuse m'a relevé, votre main toujours secourable aux affligés, mais qui ne s'était pas encore signalée par un effort aussi énergique, par une victoire aussi difficile. Cette fois la lutte a été vive, et votre triomphe, écla-

ses finances, de l'année commencée le pénultième jour de janvier 1550, f° 351. M. de Boislile, de l'Institut, a eu l'extrême obligeance de m'indiquer cette pièce.

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 237.

Héliog. Dujardin

A. 25

MARGUERITE DE FRANCE

DUCHESSE DE BERRY

PUIS DUCHESSE DE SAVOIE

d'après le tableau du musée

de Versailles

CHAPITRE II

MARIAGE DE LA FILLE DE L'HOSPITAL

Nous savons par L'Hospital que, lorsqu'il revenait de l'audience, triste et fatigué, il se délassait en écoutant le luth et les chants de sa fille Madeleine, seule enfant qui lui fût restée[1]. En 1556, elle entrait dans sa dix-septième année[2]. Le moment était arrivé de lui trouver un parti convenable. L'Hospital se désolait de son impuissance à la doter. Il priait le cardinal de Lorraine d'y suppléer par le don de quelque charge et lui confiait en ces termes[3] ses inquiétudes paternelles : « Si la vertu et la beauté suffisaient pour plaire aux hommes, je ne vous fatiguerais point de mes supplications; mais les filles dénuées de fortune ne sont guère recherchées. Une

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 171.
2. Voir dans notre précédent volume, p. 83, l'acte de baptême de Madeleine, du 5 mars 1539.
3. *Epist. ad Carolum Lotharingium.* Hosp. Carm., éd. 1732, p. 98.

tant. Par là, tous apprendront à ne pas s'insurger, à l'exemple des Titans, contre les Rois et leur race divine, comme ces hommes qui, fiers de leur richesse, partout obéis à prix d'or, osent, malgré les ordres d'un magnanime monarque, trafiquer des honneurs et des dignités.

« Ils proclament mal séant que la sœur du Roi ait eu tant de crédit auprès de son frère. Ils s'irritent de voir leur autorité anéantie du même coup. Qui vous blâme n'aura pas de moi une réponse et sera simplement taxé de folie. Quand les Dieux sont outragés par un impie, nul ne songe à les défendre. C'est assez de fermer une bouche insensée, de couper une langue sacrilège. Votre vie est à l'épreuve de la médisance, comme le diamant à l'épreuve du fer. On vous reproche de me protéger avec trop d'ardeur. O peuple égoïste qui mesure les Princes à ton aune et ne connais pas leur générosité! Le vulgaire s'occupe de ses seuls avantages. Vous, fille des Rois, semblable aux divinités tutélaires, vous veillez à notre salut. Vous aimez à étendre sur vos fidèles un actif patronage. Vous n'eussiez pas soutenu avec une égale fermeté une affaire personnelle. Vous eussiez plutôt tout abandonné, tandis que, dans mon intérêt, vous avez affronté d'âpres discussions et de graves ennuis. Je n'avais rien fait, je le confesse, pour justifier tant de bienveillance; seulement ma cause, que les grands combattaient

avec fureur, était celle de la raison et de l'équité.

« J'avais pour moi d'abord la volonté du souverain si hautement déclarée dans le Conseil et devant le Sénat. Il lui appartient de distribuer à qui lui plaît les charges vacantes par le décès des titulaires. Elles ne se transmettent pas à leurs descendants, comme leurs biens particuliers. Nous n'en avons qu'une jouissance viagère. Pourquoi donc (mon adversaire) me disputer cet office dont le Roi pouvait disposer et qu'il m'a octroyé? — Il avait, dis-tu, ratifié la cession que le dernier possesseur te consentit avant de mourir. Dès lors ton droit était antérieur. — Je réponds que tu as trompé le Roi par de fausses allégations. Ne l'as-tu pas fréquemment entendu se plaindre des fraudes dont le trône est environné. La loi *Cornelia* te voue au supplice. Supposons pourtant qu'affranchi des lois et de leurs pénalités tu puisses impunément surprendre la confiance royale; la difficulté ne sera pas résolue. Prouve que l'acte confirmatif était pur et simple : je passe condamnation ; mais s'il était conditionnel et subordonné à cette clause que le cédant survivrait quarante jours, si celui-ci est mort le lendemain ou le surlendemain, invoqueras-tu un droit brisé par les événements? Tu t'efforces de contester la condition. Je l'affirme, le Roi l'affirme ; tu la nies. Qui faut-il croire? Le fait n'est-il pas récent? n'avons-nous pas pour témoin et pour arbitre à la fois celui dont la sincérité est

au-dessus de tout soupçon et de toute influence? Iras-tu jusqu'à lui imputer un mensonge et à récuser sa justice? . . . . . .

« Potier, dis-tu encore, avait, pendant sa vie, mérité cette récompense. Sans doute; j'avoue même qu'on lui doit une statue au centre du Palais. Je ne diminue pas l'estime que le Roi lui portait. Mais, puisque ce monarque avait le choix entre nous deux, s'il me donne, il ne lui ôte rien. Il ne gratifie pas toujours le plus digne. Parfois la faveur l'emporte. Le riche, pour être le plus capable, n'est pas nécessairement préféré au pauvre. Ne vaut-il pas mieux soulager un ami malheureux qu'accroître le trésor d'un plus fortuné. Ajoutons que souvent les fils ne prennent pas les qualités et les affections de leurs parents. Au surplus, je ne suis pour rien en tout ceci. Le Roi a rempli une ancienne promesse qu'il avait faite à sa sœur. Il m'a ordonné de tout accepter d'elle et de tout lui rapporter. Auguste princesse, si les titres à ce bienfait sont comptés, qui se vantera d'en avoir plus que vous?

« Maintenant réfutons ces discoureurs qui, d'un front sévère et d'une voix hautaine, se mêlent de critiquer les actions d'autrui. Briguer la charge d'un homme vivant, répètent-ils, c'est chose déshonnête : Oui, si elle n'était excusée par le sentiment qui pousse un père à ménager une dot à sa fille. Ai-je abrégé les jours du titulaire malade? L'ai-je

empoisonné ou assassiné ? Toi-même, son défenseur et son intime, quand tu achetais son office, ton désir n'était-il pas qu'un prompt décès t'en mît en possession ? Compare les deux situations. Quelle est la plus intéressante ? Les sénateurs se prononcent pour toi. Je le sais, et je me tais, de peur d'incriminer des collègues que j'ai toujours honorés et chéris. Toutefois n'est-ce pas un mauvais juge, celui qui, entraîné par une passion jalouse, se jette au milieu d'un débat pour statuer dans sa propre cause ?

« A bout d'arguments personnels, tu te rabats sur ceux de l'héritier. Tu m'opposes l'éclat et la popularité de son nom. S'il s'agissait d'un gendre ou d'un fils revendiquant la fonction paternelle, j'aurais peu à dire, sinon que le Roi a décidé et qu'il est le maître. Mais cet héritier ne prétend pas monter sur le siège illustré par ses ancêtres. Ce qu'il réclame, lui, fils d'un père opulent, c'est le bénéfice d'un marché illicite. Ose soutenir qu'on lui a fait une injustice ?

« Vois au contraire quels sont les mobiles de ma conduite. Chef de famille, je cherche un époux pour ma fille. Si mes ressources me permettaient de la doter, ou s'il m'était possible de la marier sans dot, je n'eusse pas importuné de mes prières le Roi et sa sœur. Ma gêne m'a seule contraint de solliciter une dot. Le Prince me l'accorde dans sa bonté. Je la prends. Je ne m'enrichis pas d'une obole. Ce que je

touche, je le verserai en d'autres mains, tandis que l'héritier veut thésauriser ou prêter à usure.

« O riches et heureux de ce monde, vous regardez comme un crime d'entrer en rivalité avec vous, parce que tout cède à cette puissance de l'argent qui établit votre domination dans les campagnes, dans les villes et à la Cour. Au moins faites au mérite, faites-nous quelques concessions. Si les emplois publics sont réservés aux grandes fortunes, si les pauvres n'ont rien à espérer ou à recevoir, on désertera l'étude, on quittera les voies honnêtes. Mais non, périssez, vous et vos amis, c'est-à-dire vos écus, périssez plutôt que tant d'œuvres excellentes, plutôt que les arts libéraux, plutôt que la vertu, ce qu'il y a de meilleur sur la terre. »

Telle est cette épître qui semble peu digne de L'Hospital. Le père, en l'écrivant, avait trop oublié les principes du magistrat. Relative au conflit provoqué par la mort de Potier, elle sera mieux comprise, si nous en rapprochons ce que les registres du Parlement nous apprennent sur le même sujet.

Jacques Potier, seigneur de Blancménil, était un membre distingué de la grand'chambre ; Bodin, dans sa *République*, lui a consacré un magnifique éloge. Il mourut le 10 mars 1556. Dès le 12, « le procureur général du Roy, assisté de Me Gilles Bourdin, advocat dudict seigneur, a dict à la cour que ce matin leur a esté présenté une provision de l'office

de conseiller lay en faveur de maistre Jehan Dauvet général sur le faict de la justice des aydes, par la résignation de feu maistre Jacques Potier, naguères conseiller céans, la dicte résignation signée le quatrième jour de ce moy et le 5me qui fut jeudi ledict Potier fut taillé et mourut cinq jours après. Hier, ils feirent requeste afin de procéder à l'élection d'un autre au lieu dudict défunt suyvant l'ordonnance ancienne, et, à ceste fin en nommèrent trois de leur part, esquelles conclusions et requeste ils persistent, nonobstant ladicte provision par résignation, car la court scait l'ordonnance des 40 jours et le chapitre *si quis in infirmitate constitutus*, et estant ledict feu Potier malade et de cette maladie est décédé. Vray est que l'on leur a dict que ledict Dauvet estoit muni de dispenses, mais n'en ont rien veu, et, s'ils accordoient, contreviendroient à ladicte ordonnance, et requièrent passer oultre à la dicte élection. Sur ce, eulx retirés, les chambres assemblées, la matière mise en délibération, et, lecture faicte de la provision susdicte du 4me du présent moy, a esté arresté qu'il ne sera procédé à aulcune élection, attendu que, par le moyen de ladicte provision, n'y a vacation dudict estat[1]. »

Le procureur général s'empressa d'adhérer à cet arrêt. Dauvet en prit une copie pour la montrer au

1. Registres du Conseil, t. CXVI, f° 167 et suivants.

Roi qui l'avait mandé. Il n'ignorait point quelles difficultés le menaçaient. En effet, le 2 mai, « la court reçut les lettres missives dont la teneur ensuit : Nos amés et féaux, nous avions cy-devant escript à nostre amé conseiller en la court de nos aydes à Paris, Me Dauvet, qu'il eust à nous renvoyer les lettres de provision par luy obtenues de l'office de conseiller en nostre court de Parlement à Paris par la résignation de feu maistre Jacques Potier, ce qu'il n'a faict s'excusant sur ce qu'il vous les avoit présentées et estoient demourées au greffe de nostre court, et, pour ce que nous voullons avoir les dictes lettres, nous lui escripvons de rechef ne failloir à nous les envoyer, et, si elles sont en vostre greffe, les en retirer; à ceste cause nous vous enjoignons que vous ayez, en satisfaisant en cet endroit à nos dictes intentions et voulloir, à les luy faire rendre et restituer et mettre entre ses mains pour après nous les faire tenir suyvant ce que nous luy escripvons, de sorte qu'à faulte de ce faire il ne puisse prendre excuse de satisfaire à nos dictes intentions. Si n'y faictes faulte, donné à Blois le 19me jour d'avril (après Pasques) 1556, signé : Henry, et au desoubs, de Laubespine. »

Après avoir pris connaissance de cette dépêche, « les gens du Roy ont dict qu'ils ont conféré ensemble et advisé de dire à la court que l'affaire dont est question est d'une merveilleuse ouverture et trop grande

importance et de plus grand exemple sur lequel est besoing et requis faire remonstrances au Roy pour plus amplement entendre sa bonne justice et saincte volonté, et qu'ils supplient la court de faire mesmement pour oster occasion de demander l'office des vivans et couper la voye d'ambition à ceulx qui, avant la mort des officiers, y vouldront aspirer, chose pernicieuse et réprouvée par les droicts divins et humains et par les ordonnances des Roys conformes à iceulx dont se pourront ensuyvre des inconvénients que les droits ont préveu, et aussy que par tel moyen sera empêchée la liberté des résignations; joinct qu'il y a un arrest en la matière, les chambres assemblées, qui a décidé n'y avoir lieu à vacation par mort, attendu la provision faicte par le roy au dict Dauvet par la résignation de Me Jacques Potier, par laquelle est acquis droict au dict Dauvet, lequel ne peult estre conféré à aultruy que par la résignation volontaire du dict Dauvet. »

Ces conclusions sont remarquables; car elles résument tous les raisonnements que L'Hospital a discutés dans son épître à Marguerite. Elles furent d'ailleurs adoptées par le Parlement, qui ordonna de préparer des remontrances et de rendre à Dauvet ses lettres de provision, *s'il les demandait*. Dauvet se garda bien de les retirer du greffe. Aussi le 9 juin, un maître des requêtes, Saint-Martin, vint-il les réclamer au nom du Roi. Le premier président

objecta que la Compagnie avait résolu de faire des remontrances. « S'il en est ainsi, répliqua Saint-Martin, que vos députés se trouvent demain au lever du Roi, à six heures. »

Le 10 juin, Henri II reçut la délégation, écouta ses doléances et lui signifia qu'avant de répondre il exigeait la remise des lettres de provision. Le même jour, sur le rapport du premier président, la Cour prit le parti d'obéir.

On vit alors un singulier revirement. Le Roi tenait enfin ces lettres si vivement disputées. Au lieu de les supprimer, comme on s'y attendait, il les renvoya au Parlement avec ordre d'installer Dauvet à la place de Potier. Aussitôt Dauvet fut examiné, jugé suffisant, et admis, le 17 juillet, « après avoir affirmé que, pour parvenir à icel estat, il n'avoit baillé or ou argent ou aultre chose équipollent, fors sa procuration pour résigner son estat de général de la justice des aydes, laquelle il avoit adressée au dict seigneur par son commandement. »

Ces mentions des registres complétées par l'épître à Marguerite révèlent ce qui s'était passé. L'Hospital avait promesse d'un office dont le prix devait servir à doter sa fille. La duchesse de Berry lui fit donner celui de Potier. A la vérité, Potier l'avait déjà résigné en faveur de Dauvet; mais il était mort avant le quarantième jour. Dès lors, aux termes des ordonnances, la cession était réputée faite en fraude

des droits de la couronne. La Chancellerie la déclarait nulle. Le Parlement résistait. Au plus fort de cette lutte, Dauvet comprit sans doute la nécessité de transiger. Il obtint de conserver la charge, à condition de payer à L'Hospital l'indemnité stipulée au profit du cédant. La dot de Madeleine fut ainsi constituée [1].

L'Hospital choisit pour gendre Robert Hurault, seigneur de Girolles et de Belesbat, conseiller au Grand-Conseil. Cette alliance pouvait le flatter. Robert sortait d'une noble et ancienne famille. Son père et

1. Faute de connaître ces détails, les biographes ont répété, les uns après les autres, que Madeleine, en épousant Robert Hurault, lui avait apporté une charge de maître des requêtes. Rien de moins exact. Robert Hurault était membre du Grand-Conseil depuis 1554. Il devint maître des requêtes en 1560 seulement. Son mariage se place en 1556 ou 1557. Ce n'est donc pas en vue de cette union qu'il fut nommé maître des requêtes. Évidemment la dot consista en une somme versée par Dauvet ou produite par la vente de son emploi à la Cour des aides.

Garnier (t. XXVII, p. 187) avance de son côté que l'office de conseiller dont L'Hospital s'était démis en 1553 fut attribué à son gendre, Robert Hurault, et forma la dot de sa fille. C'est encore une erreur. On sait que L'Hospital ne fut point remplacé par Robert Hurault, mais par le cousin de celui-ci, Philippe Hurault de Cheverny. L'avocat général Séguier s'opposa à la réception de Philippe par ce motif que les 8.000 livres, auxquelles il avait été taxé, n'avaient pas profité au fisc, et auraient été remises à L'Hospital. L'affaire fut étouffée par la volonté du roi (Voir notre précédent volume, p. 230). Au moins est-il certain que les 8.000 livres, en les supposant touchées par L'Hospital, ne furent pas affectées à l'établissement de sa fille, puisqu'en 1556 il en était encore à implorer une dot. Au surplus, dans son épître au cardinal de Lorraine, L'Hospital avait dit :

> ... Mea paupertas nullis polluta rapinis
> ..... audet
> ..... et dotem natis, alimenta parenti
> Poscere ; digna bonoque ac forti præmia cive...

d'où il faut conclure que les 8.000 livres auraient été destinées à l'entretien de sa maison.

un de ses frères étaient conseillers au Parlement. Son cousin, Philippe Hurault de Cheverny, y avait, en la même qualité, succédé à L'Hospital, et parvint dans la suite au poste de chancelier.

Le mariage eut lieu à la fin de 1556 ou au commencement de 1557[1]. La cérémonie ne fut pas sans éclat. Poètes et magistrats y affluèrent. Utenhove offrit l'anagramme latin de Madeleine. Baïf déclama l'épithalame; il supposait que les Muses et Apollon étaient venus féliciter les fiancés :

Qu'est-ce que j'oy? Quelle brigade
Devant le jour accourt ainsi?
J'enten déjà, j'enten l'aubade,
Des Muses la bande est icy.
Peu souvent ces musiciennes
Viennent aux noces des mortels.
Jadis aux noces Thetiennes,
Avec les autres immortels,
Chez Pelée elles se trouverent :
Cadmus aussi elles chanterent.
Mais qui en scait deux autres tels?
Madelene leur nourriture
Reçoit d'elles cette faveur :
Madelene leur douce cure,
Qu'elles tiennent comme une sœur.
Chacune à chanter se dispose.
. . . . . .

1. Ce mariage fut nécessairement postérieur au 17 juillet 1556, date de la réception de Dauvet. Il fut antérieur au mois d'août 1557, puisque le premier enfant des nouveaux époux naquit en mai 1558.

Apollon qui mene la dance,
Leur frère, leur guide et leur chef,
Leur fait signe que lon commence,
Branlant le Lorier de son chef :
Premier sa chanson il va dire.

APOLLON

L'honneur des filles, Madelene :
Huraut, l'ornement des garçons :
Oyez, car ma voix n'est point vaine,
La vérité de mes chansons :
Onc Amour une couple telle
Ne joignit d'un neu plus fidelle
Qu'il vous joint, ses deux nourrissons.

CLIO

O fille unique d'une mere
Qui sçait tout honneur et tout bien,
Fille sage d'un sage pere
Qui est de vertu le soustien :
Par leur vouloir (que tu sçais creindre)
Laisse toy doucement estreindre
De ce tant désiré lien.

EUTERPE

Voicy le jour qu'il faut qu'on die
Estre faux ce que lon disoit,
Qu'entre vous estoit refroidie
L'amitié qui vous embrasoit,
L'amour dans vous saintement née
Est d'autant mieux enracinée
Que plus longtems on la taisoit.

MELPOMÈNE

Après avoir fait long voyage
A travers maint facheux rocher,
Vien prendre port sur le rivage.
Tous tes ennuis vien defascher
Entre les bras aimez de celle
Qui est ta plus chere pucelle,
Toy, celuy qu'elle tient plus cher.

TERPSICHORE

Nulle autre mieux que Madelene
D'entendre ne se peut vanter
Qui fait une musique plene
Des meilleurs accords à chanter :
Nulle autre en plus douce armonie
Un lut resonant ne manie
Pour les tristesses enchanter.

POLYMNIE

O bien heureux ce mariage,
Qui est des Dieux favorisé :
Henry Jupiter de nostre âge,
Charles ce Phebus tant prisé,
Nostre Junon, et Marguerite,
Nostre Pallas de grand mérite,
L'ont saintement autorisé.

OURANIE

Je sçay la celeste influence
Qui accomplit vostre valeur !
Je sçay des astres la puissance
Qui donne l'heur ou le malheur :
Mais si mon art ne m'a deceue,
A nulle noce que j'ay sceue
Les astres n'ont promis tel heur.

CALLIOPE

Debout, nouvelle mariée,
Fay-toy vistement atourner,
Vien estre d'une foy liée
Que nul tems ne puisse borner.
L'aube est déjà par les cieux née :
Il est jour : acheve, Hymenée :
Nous ne pouvons plus sejourner.

HYMENÉE

Ne soupire plus, ne soupire,
Mê fin, Huraut, à ton désir :
Ton cœur aura ce qu'il désire :
Tu en jouirras à loisir ;
Toy, Madelene, n'aies crainte
Du bien que lon dit mal : c'est feinte,
Apren que ce n'est que plaisir.

Ainsi chanta la belle bande,
Qui tout soudain se disparut;
Quand du jour la lumière grande
Sur les campagnes apparut.
. . . . . .
Les murailles qui l'ont ouï
En ont retenu le doux bruit,
Qui d'un armonieux murmure
Retentissant bien long tems dure
Après que la bande s'enfuit.
Donc, Huraut, doncque, Madelene,
O couple d'amans bien-heureux,
Vous joignez d'une foy certaine
Vos cœurs saintement amoureux.
Vostre fortuné mariage,

Parfoit en tout heureux présage
Sera de tous biens plantureux.
Dieu fait que là tout bien prospère,
Y prestant sa sainte faveur
Où les fiancez, mere et pere
Des deux pars sont d'un mesme cœur.
C'est ce qu'en vous un chacun prise :
Et c'est de là qu'on profetize
Qu'il vous en viendra tout bonheur.
Toy, Huraut, gracieux et sage,
La faveur des Grans tu suivras :
Toy, Madelene, en ton mesnage,
Chaste et pudique tu vivras :
Luy, cherchant, pour mieux apparoistre,
En biens et grans honeurs de croistre,
D'autres honeurs tu recevras,
Quand ta chasteté reluisante
Un tel honeur te donnera
Que la louange, qui tant vante
Pénélope, moindre sera.
Je veux voir peupler vostre race
D'un petit Huraut, dont la face
Les traits du pere monstrera.
. . . . . .
Luy d'entre les bras de sa mere
Alongera ses petits bras,
Voulant estre pris de son pere
Qui ne l'en refusera pas.
L'enfant d'une lèvre mignarde
Déjà leur rit et les regarde,
Et leur donne cent mille ébas,
Avienne ainsi...

Il y a toutefois une ombre à ce brillant tableau. Lorsque Baïf, en 1573, publia cet épithalame dans la

collection de ses œuvres, il se permit d'y ajouter ce préambule :

A Monsieur Morel Embrunois.

C'est à toy, Morel, que je voue
Ce chant que tiras une fois
De ma Muse qui ces vers joue
Au son des trombons et hauboys.
Si j'ay senti leur âme ingrate,
O bon Morel (je ne t'en flate)
Premier trompé tu me trompoys.

Quel était le motif d'une si longue rancune? Nous l'ignorons, et nous n'y attachons pas d'importance. Trop souvent une bagatelle excite la colère des poètes.

Le petit Hurault, annoncé par l'épithalame, ne tarda pas à paraître : « Le vendredi sixième jour de may mil cinq cent cinquante huit fut baptisé[1] Charles, fils de maistre Hurault, conseiller du Roy en son grand conseil et de damoiselle Magdeleine de Lospital, sa femme. Les parrains noble homme et saige maistre, Michel de Lospital, conseiller du Roy et président en sa chambre des comptes au lieu de Monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine, et maistre André Maillard, conseiller du Roy en sa

1. Cet acte et les suivants ont été copiés sur les registres de l'ancienne paroisse de Saint-André-des-Arts avant l'incendie des annexes de l'Hôtel de Ville.

court de Parlement ; la marraine dame Anne Hurault, femme du seigneur Carnavalet, escuyer de la grande escuyerie du Roy et gentilhomme de sa chambre. »

Bientôt après, l'Hospital écrivait à Morel sur le nouveau-né une de ses plus belles épîtres[1] : « J'avais promis, lui disait-il, de rester à la campagne cinq jours seulement ; j'y suis encore le neuvième ; à moins d'être rappelé par les exigences de mon service, j'y passerai le mois d'août. Outre mon goût pour les champs, n'ai-je pas ici tout ce qui me repose des bruits de la ville et des soucis du Palais : ma femme, ma fille, mon gendre et mon petit-fils. Rien de plus gentil que cet enfant, si la tendresse, qui aveugle tant de pères, n'aveugle pas aussi son aïeul. Ses larmes et ses rauques vagissements me semblent agréables. Que sera-ce, lorsqu'il commencera à sourire ? Sa mère l'avait transporté en litière, chaudement enveloppé. Elle espérait trouver ici une bonne nourrice qui lui avait manqué à Paris. On nous amène enfin la meilleure de trois villages. Je croyais nos vœux exaucés, lorsque tout à coup je vis l'enfant, saisi d'une fièvre brûlante, presser vainement deux mamelles taries. Voilà encore la mère et les aïeules en quête dans les bourgades voisines. De tous côtés leur arrivent des nourrices. Aucune ne pouvait le désaltérer. A la première on adjoint une

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 141.

seconde, puis une troisième, malgré les médecins qui déclaraient insalubre ce mélange de laits différents ; mais que la médecine se taise, quand le ventre est vide, quand le corps épuisé crie la faim et la soif.

« Témoin de tant de peines et d'inquiétudes, je m'étonnais de ne rien rencontrer de semblable partout où je portais mes pas. Dans les hameaux d'alentour, sous les toits des paysans, je remarquais des enfants gras et vermeils suspendus au sein de leurs mères. Celles-ci, quand je les interrogeais, me juraient qu'elles n'usaient ni de charmes, ni de sortilèges, ni de médicaments, et que leur secret consistait à nourrir elles-mêmes leur progéniture, sans le secours d'une étrangère. Méditant cette réponse, je cessai de me demander pourquoi deux nourrices suffisaient à peine à mon petit-fils, tandis qu'une mère a toujours assez de lait pour ses enfants.

« La sagesse de la nature n'est pas ici en défaut... Mais nos femmes, amollies par les délices d'une capitale, absorbées par le culte de leur beauté, se déroberaient, si elles le pouvaient, aux ennuis d'une grossesse. Déjà elles refusent le sein à leurs nouveaunés. Comme d'injustes marâtres, elles ferment cette source féconde, le plus riche présent des Dieux ; tant elles redoutent de voir leurs traits amaigris, leur gorge déformée, et leur visage pâli par une nuit sans sommeil! La fraîcheur et l'éclat de leur

teint les préoccupent plus que la vie et le salut de ces petits êtres. Suivant un usage cruel, elles se hâtent de les bannir de la demeure paternelle et de les confier à d'autres mains, loin des regards de leurs parents. Elles traitent mieux leur chien favori. Il ne quitte pas sa maîtresse ; il dort à côté d'elle. Sa mort est un deuil pour toute la maison et coûte autant de larmes que la perte d'un époux.

« Contraire aux lois naturelles et aux volontés divines, une pareille façon d'élever notre première enfance produit une infinité de maux. Dès notre naissance, nous suçons avec un lait mercenaire les germes d'une corruption qui se développe en nous... Nos instincts s'abâtardissent. Une fille de race illustre prend les vices d'une servante. Effrontée, lascive, elle aime la danse, le vin, le commerce des hommes. Les garçons, durs, libertins, avares, ressemblent à celles qui les ont allaités. Ainsi abandonnés à des soins serviles, est-il surprenant qu'ils dégénèrent? Au moins redresse-t-on chez les adolescents ce qui a été négligé dans leur jeune âge? Non! leur père, toujours indifférent, ne s'inquiète ni de leur présenter d'honorables exemples, ni de leur choisir des maîtres vertueux. Encore ignorants et incapables de discerner le bien du mal, il allume en eux la passion du lucre, leur répétant qu'il n'y a rien de pire que la pauvreté, rien de préférable à la richesse. Quant aux filles, leur mère les instruit à

disposer leurs cheveux avec art, à déguiser leurs grâces sous de faux ornements, à couvrir leur tête de diamants et leur poitrine de colliers d'or. Elle les conduit dans de nocturnes festins et les en ramène flétries et dépravées. Fatales conséquences d'une première faute!

. . . . . .

« Faut-il emprunter aux brutes la règle de nos mœurs? Voyez avec quel dévouement la louve, la lionne, et les autres femelles, élèvent leurs petits; avec quel courage elles affrontent, pour les défendre, les combats les plus périlleux. Les oiseaux ne mettent pas moins de sollicitude à construire leurs nids, à les tapisser de mousse, à les cacher à la cime des arbres ou dans d'épais buissons, afin de les soustraire à la rapacité des vautours et aux convoitises des chasseurs. Ils couvent leurs œufs avec une longue patience. Une fois éclos, ils courent au loin quérir la pâture de leurs oisillons, et, après l'avoir triturée, ils sont heureux de la glisser dans leurs becs entrouverts...

« O mères, si vous n'avez d'humain que la figure, si votre cœur ne vous inspire pas, apprenez votre devoir à l'école des animaux. »

. . . . . .

Ainsi, deux siècles avant Rousseau, L'Hospital plaidait la cause des petits enfants dans ces pages éloquentes qu'animaient les vraies et saines émotions

de la famille. Sa vertu prêtait à ses préceptes une autorité qui a manqué à ceux du philosophe génevois. Elle justifiait le ton de morale austère qui faisait l'originalité de ses vers et qui les distinguait entre toutes les poésies de l'époque.

Ce beau plaidoyer pour l'enfance, il l'avait dédié à Jean de Morel, son confident. Morel n'était pas moins lié avec le chancelier Olivier retiré, depuis sa disgrâce, dans la terre de Louville, près d'Arpajon. Il le visitait souvent et se plaisait à lui porter les nouveautés littéraires.

Le 29 août 1558, Olivier lui écrivait: « J'ai lu l'épître de L'Hospital. Je n'en dirai rien, sinon que, même sans signature, elle désigne son auteur. Confondue parmi deux mille autres, elle n'eût pu me tromper. Je l'ai mise de côté pour la reprendre à loisir, lorsque je voudrai cultiver à la fois les Muses et la philosophie. Après votre départ, j'ai parcouru plusieurs fois les sonnets de Du Bellay. Ils me charment toujours davantage...[1]. »

L'épître dont parlait Olivier était sans doute celle composée contre les mères qui ne comprennent pas leurs obligations. Morel l'avait communiquée au chancelier en même temps que les *Regrets*, production récente de Du Bellay.

1. Le texte latin de cette lettre se trouve en tête d'un volume intitulé : *Joachimi Bellaïi poematum libri quatuor*, Parisiis, apud F. Morellum, 1558, in-4°.

Précédemment L'Hospital l'avait chargé de transmettre à Olivier une autre épître, que nous avons analysée à la fin de notre précédent volume[1] : pièce remarquable dans laquelle il exposait les divers incidents de sa vie, les épreuves qu'il avait traversées, les rancunes que lui suscitait sa sévérité dans la présidence des Comptes, ajoutant que les conseils du chancelier soutenaient seuls son courage[2]. Olivier lui avait répondu : « Jean de Morel m'a remis votre lettre en vers ; vous vous y êtes surpassé. L'élégance du style en est le moindre mérite. Une sérieuse érudition, de graves pensées, une exquise pureté de sentiments, enfin une certaine grâce répandue dans cet ouvrage, comme le sang dans les veines, me le rendent aussi agréable que les œuvres de notre cher poète de Vénuse : d'autant que vous obéissez aux enseignements supérieurs de la philosophie chrétienne... J'admire qu'un homme aussi occupé puisse produire de pareilles poésies. Les Muses, dit-on, se taisent lorsque Mars en fureur agite le monde. Elles suspendent leurs chants, qui exigent un esprit tranquille. Or je sais par ma propre expérience quels embarras vous pressent de toutes parts. Pendant la guerre, presque tout le poids des affaires retombe sur les magistrats préposés à la surveillance de ces comptes qu'un Argus ne suffirait pas à connaître et

1. P. 234 et 403.
2. Hosp. carm., éd. 1732, p. 132, 139.

à débrouiller. Quand les receveurs royaux seraient tous honnêtes et fidèles, ce qui arrive rarement, sinon jamais, où se procurer assez d'argent pour la solde des armées et leurs dépenses sans cesse augmentées sous de nouveaux prétextes? Quels Pactoles, quels Tages combleront le gouffre militaire? Comment satisfaire ces milliers de soldats insatiables dont le mécontentement deviendrait un si grand danger? Parmi tant de soins et d'épineuses difficultés, faire des vers comme les anciens poètes dans les fraîches vallées de l'Hémus, c'est un rare et heureux privilège... Au surplus, je ne saurais vous dire avec quelle satisfaction j'ai lu votre épître. Elle met sous mes yeux mon bonheur d'avoir échappé aux orages de la Cour et abordé dans ce port calme et paisible... Ici je vis pour le Christ et pour moi. Ici je brave le plus malfaisant des poisons, le venin de l'envie et de la calomnie. Vous avez déjà subi ses atteintes. Je n'en suis pas surpris. Cette hydre s'attaque surtout aux gens de bien. Elle poursuit d'une haine implacable ceux qui gèrent avec intégrité les intérêts de l'État. Vous en triompherez néanmoins, et sans beaucoup de peine, par votre inébranlable fermeté... »

Telle était le noble commerce de ces illustres personnages. On a vu combien Morel y était honorablement mêlé. On ne s'étonnera pas si nous consignons ici, à sa date, un document qui prouve une

fois de plus l'amitié de L'Hospital et de Morel.

Il y avait au Parlement trois frères du nom de Spifame. L'un Jacques Paul, seigneur de Passy, en Nivernais, successivement chancelier de l'Université, président aux enquêtes, conseiller d'État, et, en 1558, évêque de Nevers, apostasia plus tard pour épouser sa maîtresse et devint ministre à Genève, où il fut, en 1566, condamné à mort comme faussaire et calomniateur. Le second, Raoul, était avocat. Ses folies provoquèrent son interdiction. Il se croyait dictateur, et, vers 1558, il publia un recueil d'édits faussement attribués à Henri II ; livre étrange où, parmi de nombreuses insanités, étaient décrétées d'utiles réformes qui, dans la suite, furent adoptées. Le troisième, Jean, seigneur de Bisseaultz, conseiller depuis 1549, fut plus sage et ne fit point parler de lui. En 1555, un de ses enfants eut pour parrain Émile Perrot, l'ami de L'Hospital. En 1558, lui naquit une fille dont voici l'acte de baptême: « Le jeudy XVII^e^ jour de novembre 1558 a été baptisée (en l'église Saint-André-des-Arts) Hester, fille de noble homme M^e^ Jean Spifame, conseiller du Roy en sa court de Parlement, et de damoyselle Marguerite de Lyon, sa femme. Le parrain est monseigneur M^e^ Arnould Du Ferrier, aussy conseiller du Roy en sa court de Parlement et président des enquestes d'icelle, et les marraines, damoyselle Anthoinette de Louysnes, femme de M^e^ Jehan Morel,

maréchal des logis et varlet de chambre du Roy, et damoyselle Magdelaine de Lospital, femme de Me Hurault, aussy conseiller du Roy en son grand Conseil. »

Nous terminerons ce chapitre, consacré au mariage de Madeleine de L'Hospital, en transcrivant ici les actes de baptême de son second et de son troisième enfant. Il n'est pas sans intérêt de comparer le choix des parrains de 1561 avec celui de 1558.

« Le jeudy XIIIe jour desdits mois et an (juin 1559) fut baptisé Michel, fils de noble homme Me Robert Hurault, conseiller du Roy en son grand Conseil, et de Magdeleine Lospital, sa femme. Les parrains sont monseigneur Me Jacques Du Faur, Me des requestes de l'hostel, et Me Jehan Hurault, conseiller en la court de Parlement, et la marraine damoyselle Anne Maillard, veufve de feu Nicole Hurault, en son vivant aussy conseiller de la dicte court de Parlement. »

« Le mercredy ve jour du mois de novembre au dict an 1561 fut baptisé François, fils de noble homme et saige monsieur Me Robert Hurault, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel et de noble damoyselle Magdelaine de Lospital sa femme. Les parrains sont très hault et très puissant prince messire Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, chevalier de l'Ordre et pour lors gouverneur et lieutenant général pour le

Roy en ceste ville de Paris, et Henri monsieur bastard d'Angoulême. La marraine très haulte et très puissante dame et princesse Anne de Bourbon, comtesse d'Eu. »

Il n'y avait pas sur les registres de l'ancienne paroisse de Saint-André-des-Arts d'autres actes concernant la descendance de L'Hospital; c'est facile à comprendre : une fois chancelier, L'Hospital quitta cette paroisse pour se rapprocher de la Cour[1].

1. Coupé (*Essai de traduction de L'Hospital*, 1778, in-8°, t. II, p. 116) et Manuel (*Année française*, 1789, in-8°, t. III, v° L'Hospital) prétendent que Michel de L'Hospital, étant chancelier, fit construire, rue Geoffroy-Lasnier, un hôtel qu'il habita avec sa nombreuse famille; mais ces deux auteurs ne citent aucun texte à l'appui de leurs assertions. — D'un autre côté, *dans le Journal de ce qui s'est passé en France durant l'année* 1562 (*Revue rétrospective*, 1834, t. V, p. 210), il est dit que, « le 27 décembre 1562, la reine-mère partit pour Dreux, que le Roy demeura à Paris, et M. le chancelier qui était logé au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois ». Enfin il existe à la Bibliothèque nationale, fonds d'Hozier, n° 726, une quittance signée par le chancelier, et qui se termine ainsi : « Le premier jour de mars 1568, *en mon logis au Louvre.* »

CHAPITRE III

L'HOSPITAL ET LE CARDINAL DE LORRAINE

Après la sœur de Henri II, L'Hospital n'eut pas de protecteurs plus constants que les princes lorrains. Sa fortune grandit avec leur influence[1]. Il pouvait être fier de pareils appuis. Le duc de Guise, par son génie militaire, sa bravoure, sa magnanimité, était sans contredit le plus noble personnage de son temps. Son frère, le cardinal de Lorraine, profond théologien, orateur éloquent, politique habile, devait à ses talents, autant qu'à sa naissance, le premier rang dans les conseils du Roi et de l'Église de France. Ami des lettres et des sciences, favorable aux réformes légitimes, il avait fondé l'Université de Reims pour ranimer dans son diocèse les études ecclésiastiques. Il soutenait Ramus contre les fana-

1. « ... Cum vestra pariter succrevit et aucta est
Res mea; crevit honor cum vestro noster honore. »

Hosp carm., éd. 1732, p. 306.

tiques d'Aristote. Il recueillait Ronsard et Rabelais dans sa belle résidence de Meudon. Savants et poètes recherchaient ses encouragements. Entre tous, il avait apprécié L'Hospital et l'avait admis dans son intimité[1]. Il se plaisait à le consulter. Dès 1551, il avait demandé son avis, après la disgrâce du chancelier Olivier, sur le moyen légal de mettre les sceaux en d'autres mains. En 1554, lorsqu'il imposa au Parlement l'organisation des semestres et la suppression des épices, il avait trouvé en lui l'apologiste, sinon l'instigateur, de ces graves mesures.

Le duc de Guise ne témoignait pas moins de confiance à L'Hospital. Nous en citerons une preuve curieuse.

Depuis longtemps le tiers état du Dauphiné se plaignait des exemptions d'impôt dont jouissaient les membres du clergé, les avocats consistoriaux[2] et les docteurs régents des Universités de Grenoble et de Valence. Ces réclamations, souvent débattues dans les assemblées locales, furent enfin soumises au duc de Guise, gouverneur de la province. Le 15 juillet 1555, il reçut à Dampierre les délégués des ordres

1. « ... Tua mi patuit domus intima semper,
Nec tua, nec fratris mihi gratia defuit ullo
Tempore. . . . . »

Hosp. carm., éd. 1732, p. 306.

2. Les avocats au Parlement de Grenoble avaient tous la qualité d'avocats consistoriaux. Basset, dans son vingt-deuxième plaidoyer, en donne cette raison que le Conseil delphinal, avant son érection en Parlement, portait aussi le nom de Consistoire (Basset, *Plaidoyers*, in-f° 1567, Grenoble, p. 290).

intéressés, leur prescrivit une transaction et chargea L'Hospital de la préparer. Celui-ci, assisté d'un maître des Comptes, entendit les parties, examina leurs dossiers, et ne put les concilier. On déféra l'affaire au Conseil privé. L'Hospital y fut appelé, et, sur son rapport, intervint, en juin 1556, un édit qui accordait au tiers état quelques satisfactions. Il fut ordonné que les clercs roturiers paieraient les tailles pour leurs biens particuliers, et que le privilège des juristes serait à l'avenir restreint à vingt et un avocats, à six professeurs de chaque Université et à leurs veuves [1].

Tel était, auprès des princes lorrains, le crédit de L'Hospital. « Je n'ai pas été ingrat, disait-il plus tard au cardinal. Pour reconnaître vos bienfaits, je n'avais que mes vers ; je les ai tous consacrés à votre louange [2]. » En effet, de 1555 à 1560, il dédia à ses patrons ou à leurs amis plus de vingt épîtres. Il faut les étudier : elles ne révèlent pas seulement ses relations avec les Guises ; elles nous apprennent dans quelle mesure il s'était associé à leur politique, quels furent alors ses propres sentiments et ceux des contemporains. A ce point de vue, elles ont la valeur d'un témoignage historique. Ainsi les poètes, qui vulgarisaient les moindres événements, tinrent lieu de journalistes jusqu'au jour où, au sein des

1. Voir, à l'Appendice II, les pièces à l'appui, qui sont inédites.
2. Hosp. carm., éd. 1732, p. 306.

troubles religieux, le pamphlet et le sermon s'emparèrent de la foule.

En 1555, la France, après de longues guerres, voyait son territoire agrandi par l'annexion des Trois-Évêchés, du Piémont, de la Savoie et d'une partie du Luxembourg. L'épuisement de ses finances l'inclinait à la paix ; les Impériaux ne la désiraient pas moins ; mais leurs prétentions la rendaient impossible. A ce moment le pape Paul IV, depuis peu élu, invita Henri II à former une ligue pour libérer l'Italie du joug espagnol. Ce projet, que l'ambassadeur d'Avanson avait agréé à Rome, fut ratifié à Paris par le Roi et ses ministres. Ils voulurent toutefois en modifier les clauses. A cet effet, les cardinaux de Tournon et de Lorraine furent envoyés auprès du Saint-Siège. Ils s'embarquèrent à Toulon, le 27 octobre 1555. Une tempête les rejeta sur les côtes de la Provence. Tournon, malade, attendit le beau temps. Sur ses instances, Lorraine, plus jeune et plus actif, s'achemina par terre et traversa l'Italie en poste. Une fois à Rome, il ne tarda pas à obtenir ce qu'il avait pour mandat de réclamer, et, par ses soins, le 15 décembre, l'union fut signée. Il alla ensuite à Venise, qui ne consentit pas à sortir de la neutralité, et à Ferrare, dont le duc avait accepté le titre de généralissime des confédérés. Lorsqu'à la fin de février 1556 il rentra en France, la situation était déjà changée.

Charles-Quint et Philippe II, effrayés de ce qui se tramait à Rome, s'étaient hâtés d'entamer de nouvelles négociations. Ils offraient la trêve qu'ils avaient précédemment déclinée. Le 5 février, elle fut conclue pour cinq ans, Montmorency et Coligny ayant profité de l'absence du cardinal de Lorraine pour défaire son ouvrage. Paul IV en fut justement irrité. Caraffa, son neveu et son légat, porta ses plaintes à Paris. Il y fut secondé par la mauvaise foi des Espagnols, qui ne tenaient pas leurs engagements. Ils maltraitaient les prisonniers français ; ils fomentaient des complots à Metz. Le duc d'Albe envahissait les domaines de l'Église. Henri II se crut obligé de secourir le Pape, et, en décembre 1556, le duc de Guise passa les Alpes avec une armée.

Quatre épîtres de L'Hospital se rattachent au voyage de Charles de Lorraine. Dans la première, il lui reproche de s'exposer aux hasards de la mer et de compromettre par un excès de courage une vie nécessaire au salut de l'État. Dans la seconde, il le plaisante sur les dangers du séjour de Rome *d'où jamais*, dit-il, *un homme ni un cheval ne sont revenus meilleurs ;* il l'invite à prémunir son entourage contre les courtisanes, les astrologues, les professeurs d'athéïsme. Dans la troisième, il le félicite de son retour, trop heureux s'il pouvait courir à sa rencontre et le premier lui baiser les mains. Dans la quatrième, composée au début de la trêve, il le

complimente d'avoir enfin le loisir de visiter ses terres de Dampierre et de Meudon et d'oublier un instant, sous leurs magnifiques ombrages, les soucis qui, avant l'âge, blanchissent déjà ses cheveux[1].

Du reste, ces épîtres si flatteuses pour le cardinal, ne contiennent aucune allusion au but qu'il poursuivait à Rome : ce qui s'explique aisément. Le silence était commandé par la réserve diplomatique. D'ailleurs il eût été trop difficile pour L'Hospital de parler d'une politique qu'au fond du cœur il détestait. Nous connaissons sa pensée sur la ligue ; il l'a déposée en traits énergiques dans une pièce[2] qu'il ne destinait pas à la publicité et qui avait ce titre : *De la dernière Expédition des Français en Italie*.

« O mes amis, écrivait-il, serons-nous éternellement dupes des ruses étrangères? Les erreurs de nos aïeux ne sauraient-elles nous instruire? Combien de fois sommes-nous descendus des Alpes au nom de la religion? On nous proclamait les sauveurs de Rome. Après l'avoir délivrée, quel était le prix de nos services? Parcourez nos annales; vous verrez que nous sommes toujours sortis de la péninsule humiliés et battus. Ces affronts, à qui les imputer? A nos soldats amollis, dégénérés, impatients de revoir leur patrie? — Non, mais nos alliés, violant toutes

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 151, 174, 206, 80.
2. *Ibid.*, p. 462. Voir l'Appendice III.

leurs promesses, nous abandonnaient devant des ennemis supérieurs en nombre. Ajoutez que nous servions une cause réprouvée par les dieux, puisque nous portions le trouble jusqu'à l'extrémité de l'Italie, pour enrichir la famille d'un pontife latin. Si nous avions été animés d'une véritable piété, si le pontife s'était souvenu du Dieu dont il encense les autels, il n'eût pas déchaîné l'incendie et le carnage; il n'eût pas fait de nous les instruments de sa fureur.... montrant les cieux ouverts à qui suit ses drapeaux, dévouant ses antagonistes aux divinités de l'Érèbe, comme si le ciel et l'enfer obéissaient à ses caprices! Voilà d'où viennent tous nos maux. L'Église se divise en mille sectes. Les brebis se dispersent, lorsque les pasteurs se changent en loups dévorants et que, depuis six cents ans, de plus méchants succèdent aux méchants. Croyez-moi! La patience des peuples s'épuise. Les enfants mêmes n'ignorent plus ces fraudes criminelles. Comment! Un prêtre, les mains teintes de sang, pourrait célébrer les mystères sacrés! Toi, misérable scélérat, tu serais le vicaire de l'Agneau pacifique!... Il te serait permis de fermer les demeures célestes à ceux que tu accables de ta haine, parce qu'ils ne veulent ni te céder leurs biens, ni livrer leurs épouses à un immonde vieillard[1]!... »

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 462.

La triste issue de notre intervention n'avait que trop justifié ces secrètes imprécations de L'Hospital. A peine arrivé au pied de l'Apennin, Guise vit le duc de Ferrare lui retirer son concours. A Rome, il ne trouva ni les renforts, ni les vivres, ni les subsides annoncés. L'Italie ne faisait rien par elle-même. Elle se détachait d'un allié qui, à lui seul, était impuissant pour l'affranchir. Parme et Florence se donnaient à l'Espagne ; les neveux mêmes du Pape parlementaient avec le duc d'Albe. Guise eut au moins le mérite de ne pas s'engager trop avant et de conserver des bataillons qui devinrent bientôt notre unique ressource.

Cependant la trêve, rompue en Italie, ne l'était pas sur nos limites du nord. Philippe II était disposé à localiser le conflit ; mais Coligny et Montmorency, jaloux de Guise, ne pensaient qu'à se signaler à leur tour. Avant même de dénoncer l'armistice, Coligny entra en campagne ; il incendia Lens et tenta de surprendre Douai : faute impardonnable, car rien n'était prêt pour résister aux Anglo-Espagnols. De là cette terrible défaite de Saint-Quentin que les coalisés infligèrent au connétable. La France leur était ouverte, s'ils eussent osé y pénétrer. La terreur se répandait jusqu'à Paris.

Il n'y eut alors de toutes parts qu'un cri pour rappeler le duc de Guise. La nation n'attendait que de lui son salut. L'Hospital se fit l'organe du

sentiment universel dans une épître adressée au Balafré [1] : « Seul, vous rétablirez nos affaires ou la France est à jamais perdue. A vous, le plus grand de nos capitaines, cette palme est réservée. Quel autre vous comparer ou vous préférer? Vous avez triomphé du père, vous triompherez du fils. C'est la destinée de votre race, c'est la vôtre, de réprimer l'insolence de cette maison de Bourgogne qui, fière sous son nouveau roi, et avec l'aide des Anglais, ravage aujourd'hui notre pays...

« Comme, après un orage, le soleil relève les plantes abattues et rend à la nature sa sérénité, ainsi votre présence ranime tous les cœurs. Devant vous renaissent la joie et l'espérance. Nos soldats si maltraités se promettent un vengeur.

« Faites en sorte que cet espoir ne soit pas trompé. Vos trophées sont nombreux. Un seul jour peut les renverser. Les malheurs d'Annibal et de Pompée n'ont-ils pas assez prouvé l'instabilité des choses humaines? Prendrai-je des exemples dans votre propre famille? Vos ancêtres n'ont-ils pas, un siècle entier, échoué dans leurs tentatives sur le royaume de Naples? Vous les avez renouvelées et votre échec eût été semblable, si vous n'aviez eu l'art de ramener saine et sauve une armée qui semblait vouée à une destruction certaine. Vous

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 189.

n'aviez rien à vous reprocher. Seulement Dieu condamnait une entreprise trop ambitieuse et punissait nos péchés. »

Ici L'Hospital se livre à d'austères considérations. Il exhorte le duc à faire son devoir sans orgueil et sans crainte, à bénir, quels qu'ils soient, les arrêts du ciel. « On ne les comprend pas toujours, ajoute-t-il ; on ambitionne des victoires dont les suites sont funestes. Rome a été corrompue par les dépouilles de l'Asie... Pour nous, l'occupation du riche Milanais, l'écrasement des Suisses à Marignan nous ont été plus nuisibles que ne le fut plus tard la captivité de François Ier. Si notre puissance était alors accrue, nos mœurs s'altéraient. Huit lustres sont à peine écoulés depuis Louis XII ; on croirait qu'il y en a mille, tant nous différons des hommes d'autrefois.

« Satisfaits de l'héritage paternel, modérés dans leurs dépenses et dans leurs désirs, avides seulement, de renommée guerrière, ils ne fréquentaient point la Cour ; ils ne savaient point capter par des flatteries la faveur des princes ; mais ils savaient souffrir la faim, la soif, le froid, le chaud, et se distinguer sur les champs de bataille.

« Si l'un d'eux, couvert de poussière, effrayant d'aspect, apparaissait tout à coup à nos courtisans chamarrés d'or et de broderies, par quelles risées, par quels sifflets serait-il accueilli ! Voilà le danger

de la bonne fortune. Les rois victorieux peuvent rarement la supporter, et leurs peuples deviennent plus malheureux et plus dépravés que les vaincus.

« Ce n'est pas que je sois indifférent au sort de nos armes. Je veux avant tout que nous poursuivions la paix. Si nous ne l'obtenons pas, nous prendrons Dieu à témoin qu'on nous oblige à combattre. Nous invoquerons son aide ; nous nous souviendrons qu'il n'écoute pas les prières des pervers...

« A la nouvelle imprévue de nos désastres, tous accouraient dans les temples pour implorer la miséricorde divine. Bientôt rassurés par l'immobilité de l'ennemi, tous reviennent à leurs coupables habitudes. La France est convaincue que les Allemands ne soutiendront pas la vue du héros revenu d'Italie. Certes, il n'est point de chef plus digne de notre confiance, plus capable d'élever nos courages ; mais qui résiste à la colère de Dieu ? Hâtons-nous de l'apaiser par une sincère piété. Changeons de vie ; aimons-nous comme des frères prêts à nous sacrifier les uns pour les autres. Nous apprendrons à ne redouter ni la ruine, ni l'exil, ni la mort ; nous mériterons les récompenses célestes. »

Cette épître était à peine écrite que déjà le duc de Guise avait rempli l'attente générale. Au plus fort de l'hiver, en quelques jours, il avait recouvré Calais, Guines, Hames, tout ce qui restait aux Anglais sur notre territoire. Par ce coup d'éclat la

France était vengée d'une humiliation deux fois séculaire ; le prestige de son drapeau était restauré. L'enthousiasme fut alors immense. Du Bellay, Buchanan, Turnèbe, Dorat, Duchesne et bien d'autres, célébrèrent cette revanche qu'on n'espérait plus. Quand on rapproche de leurs productions, pleines de rhétorique et de mythologie, les vers si religieux de L'Hospital, on est frappé du contraste. Ils se bornaient au panégyrique ; L'Hospital y mêlait de sévères leçons. Sa philosophie chrétienne imprimait à ses pensées un caractère particulier, et ses lecteurs y admiraient l'œuvre sérieuse d'un grand magistrat.

Lui aussi avait chanté la prise de Calais. Toujours dominé par une idée morale, il ne s'était pas contenté de décrire ce beau fait d'armes et de mettre en relief l'initiative du Roi, l'héroïque habileté de Guise, la prévoyance financière du cardinal. Il n'avait pu s'empêcher de plaindre la désolation de Guines rasée de fond en comble, et de déplorer cette rage de détruire après s'être entretués : « Gardons-nous, s'écriait-il [1], d'entonner le joyeux Péan et l'Io triomphal[2]. Tout honneur doit se rapporter au Dieu tout-puissant, qui, par ses châtiments ou ses

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 195.

2. Dorat, dans son *Carmen allernum de Caletum urbe recepta*, répétait, comme un refrain, ces vers :

Clamate, Galli, nunc ter Io, Io,
. . . . ter Io triumphe.

faveurs, nous avertit, rois et sujets, de placer en lui seul notre espoir, patients dans l'affliction, modestes dans la prospérité. »

Pendant le siège de Calais, le Roi avait convoqué à Paris une assemblée des notables. Pour la première fois, la magistrature y fut admise à former, entre la noblesse et le tiers, un ordre distinct. Les parlementaires aspiraient depuis longtemps à cette concession [1]. L'Hospital l'avait-il suggérée ou approuvée? On l'ignore; mais, un an plus tard, il en consacra le principe dans son poème sur les *Quatre États du royaume*.

On avait réuni les notables pour leur demander les moyens de continuer les opérations militaires. Il fallait trois millions d'écus d'or. Le clergé en donnait un. Afin de ménager les taillables écrasés d'impôts, le cardinal de Lorraine proposa de lever les deux autres, par voie d'emprunt forcé, sur les *aisés* de la bourgeoisie. Le vote fut enlevé dans le mouvement d'allégresse excité par la prise de Calais. Il est probable que L'Hospital n'avait pas été étranger à ces mesures fiscales. Nous le verrons plus loin s'employer activement à leur exécution.

Le 16 février 1558, le duc de Guise revint à Paris. L'Hospital, en quelques distiques, avait annoncé ce

1. Après le départ des notables, Henri II tint un lit de justice où il octroya au Parlement l'abolition des semestres et le rétablissement des épices. Cette seconde concession dut déplaire à L'Hospital, dont elle supprimait l'œuvre favorite.

glorieux retour : « Citoyens, disait-il, accourez tous au-devant du vainqueur de Calais. Venez, sur le chemin des royales entrées, l'entourer de vos acclamations. Au premier ou au second mille, vous le rencontrerez monté sur ce cheval blanc, seule part qu'il se soit réservée dans le butin distribué à ses compagnons... Priez Dieu de nous le conserver. Tant qu'il sera notre guide, nous ne craindrons ni l'Anglais ni le Batave. Le Rhin n'arrêtera pas nos progrès, et notre Roi, réalisant le vœu de sa bru, étendra sa domination jusqu'à l'Écosse[1]. »

Le lendemain, le prévôt des marchands et les échevins offraient un banquet à Henri II. On avait déployé à l'Hôtel de Ville tout le luxe de l'époque, des tapisseries, des guirlandes de lierre, des écussons couverts de devises, l'argenterie empruntée à des évêques et à des seigneurs. Jodelle avait mission de faire représenter la fable d'Orphée. Enfin les plus jolies dames de Paris avaient été invitées, et en tête de la liste figurait *Mademoiselle de Belesbat, fille de Monsieur le président de L'Hospital*[2].

Le succès ne répondit pas à ces apprêts. Les archers de la porte avaient laissé pénétrer dans la grande salle tant de gentilshommes de leur connaissance qu'on ne pouvait s'y remuer. La foule troubla le service. Les convives se plaignaient de manger sans

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 375.
2. Félibien, t. II, p. 1062, et *Preuves*, p. 388.

boire. Les intrus pillaient la desserte au passage, en sorte qu'il ne resta rien pour le souper des échevins. Les acteurs de Jodelle étaient enroués. Leur mémoire les trahissait; la pièce ne fut pas achevée. Seules, M^lle^ de Belesbat et ses compagnes surent jouir de la fête. Elles envahirent d'abord le haut bout de la table; après le festin, au milieu du désarroi général, elles se mirent à danser dans un coin, tandis que Messieurs de la ville se retiraient confus et à jeun.

De plus imposantes cérémonies se préparaient pour les noces du Dauphin et de Marie Stuart. Décidé depuis plusieurs années, leur mariage s'accomplit le 24 avril 1558. L'épithalame qu'il avait inspiré à L'Hospital n'a pas la banalité du genre[1]. C'est un manifeste politique, une apologie de l'alliance écossaise. Les rivaux des Guises la critiquaient. Ils y voyaient une menace de guerre éternelle. Ils eussent préféré une infante espagnole dont la main eût été un gage de conciliation. Seulement ils oubliaient que Philippe II n'avait pas de fille, et L'Hospital les raillait de cette erreur singulière : « Où trouverez-vous, disait-il, une princesse digne d'être comparée à notre Dauphine? Renverrez-vous, au mépris de la foi jurée, cette jeune fiancée que sa mère accorda jadis à nos instantes prières? Quels ressentiments, quels malheurs suivraient une rupture aussi déloyale?

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 231.

Faut-il, pour satisfaire vos haines privées, sacrifier notre intérêt et notre honneur? Les Écossais ont toujours été les amis de notre pays. Ils nous ont soutenu dans nos épreuves. Leur souveraine, belle entre toutes les femmes, ornée de toutes les grâces et de toutes les vertus douée même d'une précoce prudence, a pour dot un royaume. Cette union charmera les deux nations dont elle resserre les liens. Elle comblera de joie le Roi, la Reine, la duchesse Marguerite, et, vous aussi, frères illustres qui brillez, l'un dans le Conseil, l'autre, à la tête des armées. C'est votre sœur qui a enfanté cette merveille. Vos neveux règneront un jour sur la France, sur l'Écosse, sur l'Angleterre, sur l'Italie, et se partageront le monde. » Vaines et téméraires prédictions! Les temps n'étaient pas éloignés où L'Hospital devait poursuivre de ses invectives les plus âpres cette infortunée Marie dont il avait, avec tant d'enthousiasme, salué la jeunesse et la beauté.

Les royales réjouissances n'avaient pas ralenti de coûteux armements. Les populations se lassaient de tant de sacrifices; elles en réclamaient la fin. Le cardinal fut-il ému de leurs plaintes? Craignit-il que Henri II ne fût entraîné à négocier sans lui? Au moins est-il certain qu'il saisit la première occasion de sonder les intentions de l'ennemi. La duchesse douairière de Lorraine, Christierne, nièce de Charles-Quint, vivait retirée en Belgique. Elle désirait voir

son fils, qui était élevé à la Cour de France. Le cardinal promit de le lui amener, si elle consentait à venir sur la frontière, accompagnée de Granvelle et des autres ministres de Philippe II. Lui-même se transporta, en mai 1558, à Marcoing, près de Cambrai, lieu fixé pour l'entrevue. Bientôt après L'Hospital lui expédia cette épître[1] : « Si vous nous rapportez la paix, le Roi et le peuple accueilleront ce bienfait avec autant de joie que la victoire de votre frère. Vous avez le don de l'éloquence et l'art de persuader. Il sied à un prélat de rétablir la concorde. On prétend que Philippe ne s'y oppose point. Christierne ne nous rendra son fils qu'à ce prix. Vous connaissez les deux partis. Vous voyez partout les traces désolantes d'une trop longue lutte, nos provinces dévastées, les campagnes désertes, les villes accablées sous le poids des impôts, la noblesse ruinée. Il est temps pour les souverains de déposer leurs ressentiments. Qu'ont-ils gagné à essayer leurs forces à travers tant d'alternatives de succès et de revers? Quelle folie d'appeler de loin ces sauvages mercenaires qui se tournent contre nous, après avoir laissé l'Europe sans défense devant l'invasion musulmane! Déjà Rhodes et Bude ont capitulé; Vienne a subi deux sièges. Si elle succombe, nous aurons à disputer le Rhin aux Turcs et aux Grecs!... »

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 242.

Cette dernière considération était précisément celle que Granvelle faisait valoir dans les pourparlers de Marcoing. A la vérité, il parlait aussi de se liguer contre les hérétiques ; mais L'Hospital se gardait bien d'aborder un pareil sujet. Au surplus, la conférence servit seulement à démontrer l'impossibilité d'un arrangement équitable, tant les Espagnols maintenaient avec hauteur leurs dures exigences. On se sépara, très irrités les uns contre les autres, et le cardinal, dès son retour à Paris, hâta la reprise des hostilités[1].

Il s'occupa d'abord de rassembler des subsides. Il y fut aidé par L'Hospital, comme le prouve cette lettre :

« Monseigneur, aussitost que j'ay receu vostre lettre du 19 de ce mois par laquelle vous me commandez de presser en toute diligence les deniers des emprunts de la généralité de Paris, je l'ay communiquée aux commissaires députés par le Roy qui m'ont dit que pour le recouvrement de ce qui reste, ils ont baillé les noms aux quarteniers, chacun en son quartier, pour en faire la recherche avec commandement sous peine de garnison ; ce qu'ils ont fait, et sont délibérés mardy prochain d'envoyer garnisons ès maisons de ceux qui se trouveront refu-

1. Garnier, *Hist. de France*, t. XXVII, p. 276 et suiv. — Bouillé, *Hist. des Guises*, t. I, p. 457 et suiv. — Guillemin, *le Cardinal de Lorraine*, p. 69 et suiv.

sans. Il est bien vray que la pluspart sont menu peuple, et lesquels seront assaillis les derniers. Lesdits commissaires m'ont dit que depuis cinq ou six jours ils ont envoyé les roolles de messieurs de la Cour, des comptes et généraux des Aydes pour estre iceux taxez par le Roy ou son Conseil, et l'exécution de la taxe estre commise et baillée à quelques présidents en chacune compagnie, et lesdits roolles ont esté addressez à messieurs les superintendans des finances, dont ils n'ont réponse. J'ay aussi mandé le receveur de la ville, pour entendre quels deniers il a desdits emprunts, qui m'a dit que, depuis huit jours, il a payé 20.000 livres sur une rescription de monsieur le trésorier de l'Espargne de 32.000 livres, et qu'il ne luy en reste maintenant que cinq ou six mille livres en mains. L'eschevin Martel m'a dit qu'il fait toute diligence pour recouvrer les deniers de ceux qui ont promis, et je tiendray la main que les deniers soient avancez selon que les affaires du Roy le requièrent. »

« *De Paris, 10 juin.*

« M. DE L'OSPITAL [1]. »

1. Cette lettre se trouve p. 743, t. II des *Mémoires de Ribier*. Elle y est précédée de cette mention : « Au cardinal de Lorraine, 1558, touchant la levée des prests dans Paris avec garnison dans la maison des refusans et taxes de messieurs du Parlement, de la Chambre des comptes et Cour des Aydes. » — Nous devons faire remarquer que L'Hospital n'a pu répondre le 10 juin à une lettre datée du 19 du même mois. Une des deux dates est erronée.

L'intervention de L'Hospital dans la levée et dans l'emploi des emprunts s'explique moins par sa qualité de premier président des Comptes que par ses relations avec les Lorrains. Le cardinal gouvernait les finances, et L'Hospital, son conseil et son principal auxiliaire, participait à son autorité.

Pendant le même mois de juin 1558, le duc de Guise assiégeait Thionville, place très forte, et l'emportait en quelques jours. A ce nouvel exploit les vers de L'Hospital ne firent pas défaut : « Comme un vétéran, s'écriait-il, appelle, à l'heure du danger, ses compagnons plus jeunes et plus vigoureux, ainsi je ne cesse d'inciter nos poètes à chanter la patrie et ses héros égaux, sinon supérieurs, à ceux d'Homère et de Virgile. » Il s'attachait surtout à célébrer l'humanité du Balafré, la ville garantie du pillage, les blessés secourus, la garnison et les habitants préservés de toute injure : « C'est une vertu royale, disait-il, de pardonner aux vaincus. Les âmes généreuses ne mettent pas leur gloire à saccager les cités et à les remplir de meurtres et de viols. Les plus fiers conquérants n'ont-ils pas souvent regretté de trop cruels exploits? Marcellus et Cornelius n'ont-ils pas gémi de n'avoir pu arrêter la fureur de leurs soldats? Et nous, unis par la même religion et le même culte, nous, enfants du même Dieu, parce que nous appartenons à des contrées et à des maîtres différents, ferons-nous la guerre à la façon

des Scythes, qui n'épargnent ni l'âge ni le sexe? Renonçons plutôt à ces barbares querelles, ou, s'il y a nécessité d'en venir aux mains, n'oublions pas que nous combattons contre nos frères...

« Il n'a donc pas démérité de son prince ni de la France celui qui, désigné pour conduire le duc de Lorraine auprès de sa mère, prit dans cette entrevue l'initiative d'une proposition de paix. Il n'obéissait pas à la crainte ; il ne cédait que ce qui était juste. Ses offres convenaient à un évêque parlant au nom du plus grand et du plus pieux des monarques. Philippe les repoussa, et nous avons été forcés de reprendre nos armes, confiants dans la Providence qui abaisse les superbes et relève les humbles...

« Voilà pourquoi nous devons aux deux frères un ample tribut d'éloges... O roi Henri, vous ne sauriez trop récompenser le sauveur du royaume. Vous êtes le souverain le plus digne d'un tel général, et seul il est digne de vous... Avec lui, nous effacerons la honte de Saint-Quentin [1]. »

Cet espoir fut trompé. Une fois maître de Thionville, Guise s'avançait dans le Luxembourg, lorsque la défaite du maréchal de Termes à Gravelines compromit son plan de campagne. Il dut accourir sur les bords de la Somme pour couvrir la Picardie, et, d'Amiens à Ponthemy, il s'établit dans de fortes

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 199.

positions. En face et à six lieues de distance, le duc de Savoie, avec les Espagnols, se tint prudemment sur la défensive. Des deux côtés on songeait à s'entendre. Les armées restèrent immobiles pendant plus d'un mois. Le cardinal, pour s'en rapprocher, avait gagné son château de Marchetz, où une fastueuse hospitalité attendait Henri II. C'est alors que L'Hospital lui adressa une épître très curieuse, parce qu'elle est un véritable rapport sur l'état de l'opinion parisienne[1] : « Voulez-vous savoir, écrivait-il, ce qui se passe ici? La Reine, les princesses et leur Cour fatiguent le Ciel d'incessantes prières, implorant pour le Roi et pour vous la victoire et un prompt retour. Les peuples semblent guéris de leurs paniques. Ils s'habituent au tumulte des armes. La présence du Roi devant l'ennemi les rassure. La confiance renaît. Les boutiques et les tribunaux sont ouverts. On ne voit plus des commerçants épouvantés fuir avec leurs marchandises, ni les citoyens envoyer au loin leurs familles tremblantes.

« Cependant la fille de la Renommée, plus méchante que sa mère, ce monstre aux cent bouches et aux cent âmes, qui fait du Palais sa demeure, ne garde pas le silence. Naguère elle vous reprochait d'avoir trop d'audace, d'engager à la fois toutes nos ressources, d'exposer le royaume au hasard d'une seule

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 154.

bataille, en sorte qu'après un échec la capitale de la France, si florissante par ses richesses, par ses écoles et par son vénérable Sénat, deviendrait la proie d'un ennemi avide et cruel.

« Plus tard le bruit se répand que nos cohortes sont retranchées dans un lieu sûr, à l'abri de toute attaque, sous la protection d'une formidable citadelle. Aussitôt le monstre s'indigne de la lenteur des opérations ; il vous accuse de les traîner en longueur afin de perpétuer votre pouvoir ; il s'étonne de tant de dépenses, de tant de préparatifs, de tant de levées d'hommes, pour s'enfermer dans un camp et s'abstenir de toute action courageuse et définitive.

« Aujourd'hui qu'il s'agit de pacification, on s'en déclare partisan ; mais on la veut avantageuse ; on n'admet pas qu'elle soit négociée par des généraux battus, prisonniers, trop tentés de payer leur rançon avec nos villes[1]. On prétend conserver toutes nos acquisitions, le Piémont, la Savoie, les Trois-Évêchés, Calais, Thionville. On indique seulement dans les Ardennes quelques forts à échanger contre Ham et Saint-Quentin. »

C'était là sans doute le vœu de L'Hospital ; c'était la pensée du cardinal, telle qu'il l'avait exprimée à Marcoing. Pour la réaliser, il eût suffi d'attendre.

1. Le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André.

Philippe était aux abois ; il ne pouvait payer ses Allemands, toujours prêts à se révolter ; il avouait à ses confidents l'impérieux besoin d'en finir. Toutefois ses habiles ministres dissimulaient leurs inquiétudes sous la fierté de leur langage. Ils savaient que Henri II, revenu tout à coup à des idées conciliantes, était impatient de revoir son connétable captif depuis un an. Ils n'ignoraient pas combien celui-ci souhaitait un accommodement qui ouvrît sa prison. Ils le relâchèrent sur parole, non sans l'avoir lié par de secrètes promesses. Le roi le reçut comme un père, et bientôt l'influence de Montmorency, appuyé par Diane de Poitiers, l'emporta auprès du maître qu'importunait la popularité du Balafré. Il fut dès lors aisé à la duchesse Christierne de faire agréer sa médiation. Elle obtint la reprise des conférences à Cercamp, dans le Cambrésis. Les plénipotentiaires espagnols furent Granvelle, le duc d'Albe, le prince d'Orange, le président Viglius. Peu s'en fallut que le cardinal ne fût pas au nombre des ambassadeurs français. On n'osa pourtant pas l'écarter ; on lui adjoignit le connétable, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État, Claude de l'Aubespine.

Morvillier, membre du Conseil privé, politique avisé, mais prudent jusqu'à la timidité, avait été la créature des Guises avant de devenir l'homme du Roi. Lorsqu'il partit pour Cercamp, L'Hospital,

son ami, voulant lui inspirer d'énergiques résolutions, lui remit une épître pleine de patriotisme[1] :

« Depuis trois mois, disait-il, notre Henri partage les fatigues et les périls de nos soldats. Loin de reconnaître ce noble dévouement, les peuples ne songent qu'à se plaindre des impôts, comme si les armées subsistaient sans argent. Ils murmurent de ce qu'on recrute à grands frais des auxiliaires étrangers, comme si le désastre de Saint-Quentin n'avait pas démontré l'insuffisance de nos forces contre une puissante coalition. Enfin ils exigent la paix : Henri la souhaite ; Philippe la refusera ou posera des conditions qu'un désespéré peut seul accepter. Si nous les subissons, où sera cette valeur française qui jadis donna des souverains à l'Espagne et à l'Angleterre, soumit la Flandre rebelle, domina sur le Rhin et au pied des Alpes, et qui, poussée jusqu'en Asie par le zèle de la religion, fonda le royaume de Jérusalem? Oserez-vous conseiller un si honteux parti au prince qui a sauvegardé l'Écosse, humilié l'empereur sous les murs de Metz, et qui, en douze années, par lui ou par ses capitaines, a remporté tant d'avantages et reculé si loin nos limites.

« On nous objecte nos récentes déroutes. Plus nos pertes furent cruelles, plus il est honorable de les avoir promptement réparées. Rappelons-nous le

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 245. Nous avons analysé cette pièce, comme les précédentes, toutes trop longues pour être traduites.

jour où retentit la funeste nouvelle de Saint-Quentin. Nous étions sans troupes, sans généraux, sans aucunes espérances, réduits à supplier Dieu d'arrêter la marche de l'envahisseur et de nous préserver d'une ruine complète.

« Aujourd'hui tout est changé. Nos légions sont nombreuses et bien équipées. Le Roi les commande. Il a pour lieutenant ce foudre de guerre, l'effroi des Anglais et des Espagnols, Guise qui soutient la fortune de la France comme Atlas porte le ciel. Dans nos cités et dans nos campagnes, la sécurité est revenue. Notre camp, autant que le site le permet, touche à celui de nos adversaires. Si rien de décisif n'a été fait contre eux, au moins ont-ils cessé de vaincre.

« Pourquoi donc chercher une paix déshonorante et nous départir de nos droits? — Nous jouirons du repos, dites-vous. — Insensés! Pouvez-vous espérer un apaisement durable? On ne réconcilie pas deux puissances rivales. Le vaincu, frémissant sous la loi du plus fort, médite de reprendre ce qui lui a été enlevé. Le vainqueur regrette de n'avoir pas extorqué davantage. Si un reste de pudeur l'empêche d'ouvrir de nouvelles hostilités, il chargera un de ses alliés de les commencer. Que d'États ont péri pour avoir acheté une trompeuse tranquillité par d'indignes concessions. Elles semblent faciles et de peu d'importance, quand on se laisse entraîner à

les consentir ; mais, au moment de s'exécuter, l'illusion se dissipe ; la réalité apparaît. Il faudra livrer des provinces que nos pères ont acquises au prix de leur sang. Nos concitoyens, chassés de leurs maisons, outragés par une insolente soldatesque, auront, en fuyant, la douleur de voir sur leurs murailles les lys remplacés par les aigles. Nous-mêmes, privés des frontières qui nous protègent, nous serons désormais exposés sans défense à toutes les attaques. Nous nous repentirons alors de notre empressement à désarmer ; la lutte la plus malheureuse nous eût moins coûté.

« Voilà ce que ne comprend pas une foule absorbée par les soins et les maux de l'heure présente. Le Roi et ses amis regardent plus loin ; leur but est d'assurer l'avenir pour nous et pour nos neveux. . . . . .

« Une paix mauvaise se ferait malgré les princes lorrains. — Si elle est bonne, à qui la devrons-nous ? — Au chef qui s'est emparé des places les plus fortes et a su étendre les bornes de notre empire ; au chef qui, volant partout où les Espagnols se portaient, et déjouant toutes leurs entreprises, les a tellement harcelés qu'ils se dégoûtent enfin des combats.

« Le véritable pacificateur, c'est le général victorieux, et non l'homme vain et intéressé qui se vend à l'ennemi, brigue les suffrages de la foule, et se

vante de sa diplomatie, bien qu'elle ne soit ni honnête ni utile[1]...

« Supposez toutefois qu'un vulgaire stupide ou méchant puisse ravir aux deux frères, pour l'attribuer à d'autres, l'honneur d'une paix si désirée; supposez qu'après tant de belles actions, après tant de marques éclatantes de leur amour pour la patrie, ils soient contraints de s'éloigner de la Cour et de se retirer sur leurs terres : la gloire les consolera, comme elle a jadis consolé le magnanime Scipion dans son exil de Linterne et le juste Aristide banni d'Athènes par l'ostracisme... »

Cette épître, qui semble dictée par les Guises, résume leurs intimes sentiments. Sur ce point, le témoignage de L'Hospital ne permet pas le doute. Ils voulaient une paix digne de la France ou la continuation de la guerre. Malheureusement leurs avis n'étaient plus écoutés. Une autre politique dominait le Conseil. Prêt à se dépouiller pour la délivrance de son connétable, effrayé de la pénurie des finances et des progrès de l'hérésie, ébloui par les alliances offertes à sa sœur et à sa fille, Henri II avait résolu de traiter à tout prix. Dès leur première réunion, les plénipotentiaires convinrent d'une trêve. Les armées entrèrent en quartiers d'hiver, nos Suisses et nos Allemands furent licenciés, et le roi d'Espagne, voyant nos forces diminuer, haussa ses

1. Il s'agit toujours du connétable de Montmorency.

prétentions. A ce moment les conférences furent interrompues par la mort de la reine d'Angleterre et ajournées à trois mois.

Dans l'intervalle fut célébré à Paris le mariage depuis longtemps projeté de Charles II, duc de Lorraine, et de Claude, seconde fille de Henri II. Il y avait sept ans que ce monarque, après avoir enlevé le jeune duc à sa mère et avoir mis garnison dans sa capitale, le faisait élever avec le Dauphin. Le jour était venu de lui rendre l'administration de sa principauté, de se l'attacher par un lien de famille. C'était un acheminement à l'entente que ménageait la duchesse douairière de Lorraine, parente de Philippe II. Les noces furent magnifiques. On y dissipa l'argent qu'on ne trouvait plus pour l'entretien des troupes. L'Hospital ne manqua pas d'écrire un épithalame[1] où il vantait la générosité du Roi. Ronsard se signala aussi par une églogue dont le thème est singulier. Deux bergers, Perrot et Bellot, se rencontrent dans le parc de Meudon, à l'entrée d'une grotte dédiée aux Muses par Charles de Lorraine. Ils se provoquent à un duel poétique. Michau, *le premier des pasteurs en sçavoir*, est pris pour juge. Il leur annonce le mariage qui devient le sujet de leurs chants. Perrot et Bellot représentent Ronsard et Du Bellay. Michau n'est autre que Michel

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 470. Il n'y a que le commencement de cette pièce.

de L'Hospital, comme Charlot est le cardinal Charles de Lorraine. Sous ces déguisements rustiques de la pastorale, le public reconnaissait tous les personnages de la Cour. L'Hospital n'était pas le moins bien traité ; son éloge mêlé à celui des princes présageait sa future grandeur.

Les conférences furent alors reprises. Le connétable y était l'inspirateur et le dépositaire des volontés royales. Ces volontés, le cardinal devait s'y soumettre ; il réussit bien à nous conserver Calais et les Trois-Évêchés, mais il fut obligé de signer le fatal traité par lequel la France abandonnait presque toutes ses conquêtes, la Corse, le Montferrat, la Savoie, le Piémont : et certes ces sacrifices n'étaient point compensés par le mariage de la sœur de Henri II avec le duc de Savoie, ni par celui de sa fille aînée, Élisabeth, avec Philippe II. Cependant, dès que la nouvelle éclata, Ronsard, Du Bellay et tous les lettrés s'empressèrent de la saluer de joyeux dithyrambes. Plusieurs, tels que Regius et Belleforêt, confondirent dans les mêmes félicitations le Roi d'Espagne et le Roi de France. Seul L'Hospital se tut, lui qui, depuis cinq ans, avait fait des vers sur chaque événement : silence bien significatif. Les Guises, dont il était le familier, restaient également muets. Une fois le pacte conclu en dépit de leurs efforts, ils ne pouvaient l'applaudir, et il ne leur était plus permis de le blâmer.

Bientôt, fermant l'oreille aux plaintes des provinces cédées et aux cris irrités de la noblesse, la Cour se mit en fête pour recevoir le duc d'Albe, qui venait, au nom de son maître, épouser par procuration la jeune Élisabeth. Le duc de Savoie ne tarda pas à le suivre, impatient de connaître sa royale fiancée, plus impatient peut-être de préparer sa rentrée dans ses États. Ce prince habile avait acquis à nos dépens une grande réputation militaire. Ses brillantes qualités, bien qu'employées contre la France, avaient séduit la sœur de Henri II, et, si nous en croyons Brantôme, *elle aspirait depuis longtemps à sa main*. Le vainqueur de Saint-Quentin fut donc bien accueilli au Louvre. Le 20 juin 1559, il assista aux noces d'Élisabeth. Le 30 juin, il rompit une lance avec le Roi dans le malheureux tournoi où ce monarque fut blessé. Prompt à prévoir un changement de règne, Emmanuel Philibert ne perdit pas de temps pour s'assurer le bénéfice des conventions de Câteau-Cambrésis. Ses instances furent secondées par le connétable son allié. Dès le 2 juillet, il obtint des lettres patentes afin d'être mis en possession de ses héritages. Le Roi mourant ordonna même de célébrer sans retard son mariage avec Marguerite. La cérémonie s'accomplit dans la chapelle du palais des Tournelles, la nuit, à la lueur des torches, au milieu des larmes et des gémissements, et *ressembla mieulx*, dit Vieilleville, *à des funérailles*. Le len-

demain, 10 juillet, Henri II expira. Le duc s'occupa d'abord, le 15 juillet, de faire ratifier ses lettres patentes. Le 18, couvert d'un manteau de deuil, accompagné du prince d'Orange et d'autres seigneurs étrangers, *il bailla l'eau bénite au corps*. Il partit ensuite pour la Flandre, où il allait prendre congé de Philippe II, prêt à retourner en Espagne [1].

Pendant son séjour à Paris, la nouvelle duchesse de Savoie lui avait sans doute présenté L'Hospital. Emmanuel Philibert était digne d'apprécier le chancelier du Berry. Il n'ignorait pas l'estime affectueuse que lui témoignait Marguerite. Voulant à la fois être agréable à sa femme et utiliser l'expérience de L'Hospital, il écrivit à ce dernier, le 18 août, cette lettre qui honore le prince et le magistrat :

« MONSIEUR DE L'HOSPITAL,

« Maintenant qu'il a pleu à Dieu au moyen de ceste saincte paix me fere restituer les estatz qui mont estez si lunguement occupez : appres les affaires de la Religion le plus grand desir que jaye cest de pour-

1. Brantôme, éd. Lalanne, t. VIII, p. 128. — Vieilleville, éd. Michaud, t. IX, p. 284. — Lapopelinière, t. I, p. 121. — De Thou, t. III, p. 367. — Belcarius, p. 922. — Varillas, t. II, p. 283. — Laborde, *Ordre des obsèques de Henri II*, *Archives curieuses*, première série, t. III, p. 307. — Lettres de l'Aubespine, ambassadeur près de Philippe II, dans Paris, *Négociations sous François II*, p. 55 et suiv.

Les historiens savoyards, Guichenon, t. I, p. 659, et Tonsi, p. 182, prétendent que Henri II avait fait faire le mariage de sa sœur dans la chambre où il mourut, au palais des Tournelles.

voir principalement au fait de la Justice tant pour estre chose très importante comme pour le grand besoing quelle a de reformation en mesdits estatz. Estant doncques resoulu y donner ordre ainsy que suis tenu et ne desirant rien plus que me pouvoir fer congnoistre au gouvernement de mes peuples pour ung prince droicturier juste et equitable ay bien voulu vous communiquer ceste miene deliberation comme à celluy de la vertu et prudence duquel jay ferme opinion que non seulement mesdits estatz mais les amples Royaumes quand ils seroyent deschuz et perisant seroyent par vostre bon conseil bien tost redressez et restaurez : si vous prie avecques l'entiere confiance que jay en vous que vueillez considerer les moyens qui vous sembleront convennables pour commenser y mettre a perfection une si bonne entreprinse et men bailler votre bon advie par escript et aultre qu'aurez part au mérite. Je vous en demeureray grandement oblige et vous offrant tout plaisir prieray Dieu vous donner Monsieur de L'Hospital en sante longue vye, danvers ce XVIII d'aoust 1559.

« VOSTRE BON AMY [1] »

Nous n'avons pu découvrir comment la mission confiée à L'Hospital a été remplie. Elle avait, pour

1. Cette lettre inédite est conservée en minute aux Archives de Turin. Le directeur de ce dépôt, M. Castelli, a eu l'extrême obligeance de m'en envoyer une copie.

un patriote, un côté pénible, car le premier soin d'Emanuel Philibert fut de supprimer les Parlements établis par nos souverains en Savoie et en Piémont.

Le deuil de la Cour n'avait pas arrêté les épithalames qui se multipliaient en l'honneur de la « Pallas de France ». L'Hospital devait participer à ce concert poétique. Par une fiction ingénieuse, il avait mis ses vers dans la bouche de Marguerite, sous forme d'adieux par elle adressés au roi son frère, à la famille royale, à son doux pays, aux gentilshommes qu'elle se plaisait à protéger et dont elle apaisait les querelles, aux Muses que son père lui avait confiées et qu'elle avait recueillies sous son patronage, aux savants qui jamais n'avaient en vain imploré son appui. L'expression de ces adieux était touchante et triste. L'Hospital avait même prêté à la princesse un douloureux pressentiment : « O le meilleur des frères, lui faisait-il dire, ni les années, ni l'absence ne pourront, vivant ou mort, t'effacer de mon cœur. Insensée! Pourquoi prévenir par mes larmes un malheur éloigné. Le Ciel veut-il une victime expiatoire : qu'il me frappe, je suis prête au sacrifice. » — A lire cet étrange passage, on se demande si la pièce, d'ailleurs inachevée et imparfaite, n'a pas été composée ou du moins retouchée après le tournoi qu'elle semble précéder[1].

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 446. Les lacunes de cette pièce s'expliquent peut-être par le mauvais état du manuscrit.

Nous rappellerons en finissant un incident littéraire qui appartient à la même période. En janvier ou février 1559, avant le traité de Câteau-Cambrésis, Ronsard avait publié l'*Hymne de très illustre prince Charles, cardinal de Lorraine*, long panégyrique dans lequel, après avoir exalté les talents et les travaux du prélat, il finissait par associer à son éloge celui de L'Hospital :

Dès le commencement que Dieu mit la couronne
Sur le chef de Henry, il n'y avait personne
Qui triste ne pleurast les lettres et les arts.
Tout l'honneur se donnait à Bellone et à Mars.
. . . . . .
Mais si tost qu'il te pleust par un destin fatal
Regarder d'un bon œil le divin L'Hospital
En mœurs et en scavoir, qui si doctement touche
La lyre, et qui le miel fait couler de sa bouche,
. . . . . .
Soudain tu réveillas des François les courages
A suivre la vertu. . . . . .
L'Hélicon fut ouvert. . . . . .

L'Hospital aimait Ronsard dont il avait soutenu les débuts. Il partageait ses aspirations vers le beau et le bien. L'hymne de 1559 lui offrait des sentiments conformes aux siens et qui se résumaient en cette parole cornélienne :

C'est la seule vertu qui donne la noblesse.

Voilà pourquoi L'Hospital s'était chargé de présenter au cardinal l'œuvre nouvelle. Il la lui recommanda dans une épître où, suivant son habitude, il avait mis le conseil à la suite des louanges[1].

« Vous reconnaîtrez facilement, disait-il, l'auteur de cette pièce. Il égale les plus fameux de l'antiquité et dispute la palme au cygne de Mantoue. Voyez-le s'élever jusqu'aux nues et planer parmi les astres. Quand il raconte les terribles combats des grands princes, ses accents ont l'éclat de la foudre, et la rapidité du torrent; puis sa voix se calme et s'adoucit pour célébrer les charmes de la paix et comparer aux triomphes militaires les victoires bienfaisantes de l'éloquence.

« Avec quel soin il décrit les facultés de votre esprit et passe en revue les services que vous avez rendus pendant douze ans depuis votre première jeunesse; et aujourd'hui que le Roi, engagé dans les guerres les plus redoutables, cherche les moyens de payer ses avides soldats, il vous montre toujours prêt à le sortir d'embarras, à maintenir ces troupes de mœurs et de langues si variées, et à prévenir leurs séditions. C'est votre portrait tracé non par le pinceau d'Apelle ou de Parrhasius, mais par la plume d'un noble poète. Chaque fois que vous y jetterez les yeux, vous ne vous plairez pas seulement à considé-

1. Hosp. carm., éd 1732, p. 128.

rer les dons que vous avez reçus du Ciel, mais, censeur rigide, vous songerez à vous en demander compte, jour par jour et heure par heure, comme d'un dépôt précieux, de peur que quelque tache ne ternisse votre mérite, et qu'on n'accuse le poète d'avoir menti ou vous-même d'avoir dégénéré... Telle est l'utilité de ces vers; tel est l'inestimable fruit que vous en retirerez. Il n'est pas nécessaire qu'un ami les signale à votre attention. Vous les recevrez avec empressement. Vous les lirez et vous les relirez avec plaisir. Vous ne pouviez être mieux loué, mais qui louera dignement Ronsard? »

CHAPITRE IV

L'HOSPITAL AU CONSEIL PRIVÉ

François II succéda à son père, le 10 juillet 1559, à l'âge de quinze ans et demi. Majeur d'après les lois du royaume, mais faible de corps et d'esprit, incapable de se conduire, il était dominé par le charme de sa femme Marie Stuart. Les oncles de la jeune reine, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine devinrent naturellement les maîtres du pouvoir. Aussi bien n'eût-on pas trouvé de ministres plus habiles, plus illustres et plus populaires.

Dès le 11 juillet, ils s'empressèrent de rappeler le chancelier Olivier et de lui rendre les sceaux. En même temps ils firent nommer L'Hospital membre du Conseil privé[1] : choix de bon augure.

1. « Morte Henrici regis in augustum regis consilium allectus sum, » dit L'Hospital dans son testament signé le 13 mars 1573. Il semble y rapporter cet avancement, comme ceux qui l'avaient précédé, à la protection de la princesse Marguerite ; il n'y parle point des Guises avec lesquels il était depuis longtemps brouillé ; mais il est certain qu'en 1559 les Guises avaient pu seuls lui ouvrir l'entrée du Conseil privé.

De tous les Conseils du roi, le plus important était le Conseil privé où se décidaient les grandes questions de politique extérieure et intérieure. Le président de la Chambre des comptes y apportait un précieux concours au moment d'une crise financière.

Henri II avait laissé une dette énorme ; le Trésor était vide ; le peuple, surchargé d'impôts. Dans ces difficiles conjonctures, les Guises n'hésitèrent pas; ils eurent le courage si rare de réduire les dépenses publiques. La maison domestique du roi fut en partie congédiée ; les deux tiers de l'armée furent licenciés ; les dons et aliénations des règnes antérieurs, révoqués; toutes les survivances abolies; quantité d'offices supprimés, et le personnel des compagnies judiciaires ramené à l'ancien nombre. Ces mesures, qui faisaient beaucoup de mécontents, permirent de diminuer la taille et de renoncer aux taxes de guerre. Il est probable que L'Hospital fut, de concert avec Olivier, le promoteur de ces utiles réformes. Il était partisan des économies et même des règlements somptuaires, et lorsque, plus tard, il fut chancelier, on le vit marcher dans la même voie.

Une fois le Gouvernement organisé et l'ordre rétabli dans l'Administration, le moment était venu de faire sacrer François II. Les Guises se disposèrent remplir ce devoir. Le 22 août, la Cour se mit en route pour Reims. Elle s'arrêta une quinzaine de jours à Villers-Coterets. Le roi en partit le 11 septembre et

arriva à Reims le 15 ou le 16. Le sacre était fixé au 17; une indisposition du duc de Savoie obligea de le retarder; il eut lieu, le 18, avec toutes les magnificences accoutumées.

L'Hospital n'assista pas à cette solennité. Il nous en a donné la raison dans une curieuse épître au chancelier Olivier[1]: « Je me préparais à vous suivre à Reims, lorsque l'avocat du roi m'a rappelé à Paris pour entendre les comptes d'Italie et juger une affaire de concussion. Pendant l'examen des comptes, le trésorier Dubourg a été mandé en Auvergne; on ne pouvait procéder contre lui en son absence. L'autre procès a été arrêté par la maladie de Belot. Il l'avait instruit; il en connaissait les détails compliqués. Nommer un autre rapporteur nous eût exposés à de plus longs délais. Ainsi mon zèle a été inutile et n'a servi qu'à me séparer de vous...

. . . . . .

« Je me plains, cher Olivier, d'avoir été privé de votre compagnie. Je regrette de n'avoir pas vu les pompeuses cérémonies de Reims, la sainte Ampoule envoyée du ciel, le jeune monarque brillant au milieu des douze pairs, comme le soleil au milieu des astres, agenouillé devant le successeur de Remi, sacré et couronné au son des fanfares, aux acclamations

1. Hosp. carm., éd. 1732, p 259. Cette épître fut imprimée en 1560. Scévole de Sainte-Marthe en fit alors une traduction en vers français qui n'a pas été recueillie dans la collection de ses œuvres, mais qui a été publiée dans l'édition de Du Bellay en 1569.

des assistants : grands spectacles dont je n'ai pas été, dont je n'espère pas être jamais le témoin. Puissent ces joies durer longtemps sans troubles et sans deuil.

« On dit que vous irez jusqu'à Bar et que vous ne reviendrez pas avant les calendes d'octobre. D'ici là j'userai de ma liberté pour visiter mes vendanges d'Étampes. Je vous rejoindrai à Saint-Germain ou à Paris, si vous y retournez, ou à Fontainebleau ou à Blois ou partout ailleurs. Si vous me demandez comment j'occupe mes loisirs, je fais des vers et je m'amuse à des bagatelles. »

Ces bagatelles, c'était le fameux discours sur l'*Art de régner* que L'Hospital avait composé pour l'instruction de François II; œuvre improvisée, comme la plupart de ses poésies, négligée de style, mais pleine de sages conseils et de nobles enseignements que Fénelon n'eût pas désavoués. Trop longue pour être traduite, cette pièce, qui a plus de trois cents vers, mérite au moins une rapide analyse :

« Devant l'autel de la Vierge Marie, le jeune prince a reçu l'onction divine. Qu'il soit béni; qu'il vive plus d'années que Nestor et Tithon. Sous les maîtres les plus habiles qui aient jamais formé un roi, il apprendra la science si difficile du gouvernement. Il saura régir et défendre ses États. Il n'attaquera point ses voisins. Fidèle aux traités, préférant la justice à la gloire des armes, il verra les nations étrangères

lui soumettre leurs différends et le vénérer comme une divinité bienfaisante...

« Qu'il apporte une attention scrupuleuse dans la distribution des magistratures et des évêchés ; qu'il ne les donne ni à la faveur ni à l'argent ; qu'il cherche le mérite et s'efforce de le découvrir. Aussi bien, à l'heure redoutable du jugement que nul ne peut éviter, il lui sera demandé compte non seulement de ce qu'il aura fait, mais encore de ce qu'auront fait les dépositaires de son pouvoir. Il répondra de leurs fautes ; il sera puni de les avoir mal choisis.

« Celui-là est indigne des fonctions publiques qui, à la connaissance des lois, ne joint pas la piété, l'amour du bien, un égal dévouement aux pauvres et aux riches. Qu'importe la noblesse et la science, si le juge est vénal, si le prêtre nous vend les prières de la naissance et de la mort.

« Le monarque même ne doit pas détourner ses revenus de leur destination pour en gratifier des bouffons et des parasites. Il ménagera ses ressources comme un tuteur vigilant, réprimera le luxe nouveau des habits et des tables, et parviendra ainsi à alléger le peuple des taxes si lourdes que la guerre a nécessitées. Il s'appliquera surtout à détruire cette vermine du Palais qui dévore le fisc. Ce fléau ruine la France. Le Roi touche à peine le quart ou le tiers des impôts. Trop d'agents mettent dans ses coffres leurs mains crochues. Que leur nombre soit

réduit, que les larrons soient châtiés, et, de peur que cette engeance scélérate ne trouve des protecteurs, il faut, je le répéterai sans cesse, que les officiers de justice repoussent toute espèce de présent ; car, à partager les produits du vol, on devient voleur.

« Que jamais le souverain ne consente à augmenter son trésor par de mauvais moyens, à tolérer de fausses accusations contre des malheureux dont l'opulence fait tout le crime, à concéder leurs biens à un puissant favori avant même qu'une sentence légale autorise les confiscations. Qu'il ne prête pas l'oreille à ces délateurs dont la voix jalouse et méchante lui insinue d'injustes soupçons ;... qu'au moins la victime de ces cruelles préventions soit appelée à se défendre et que, face à face avec le dénonciateur, il lui soit permis de le confondre.

« Ces gens-là, dit-on, sont utiles ; ils révèlent les délits cachés. Soit : pourvu qu'ils aient la certitude que leurs mensonges ne resteront pas impunis. Deux fois, ô Charles [1], vous m'avez sauvé de leurs étreintes. Sous votre égide, je n'ai plus à redouter leur langue funeste. Que ne puis-je me venger par mes vers, comme Apelle se vengea autrefois par ce tableau célèbre où il avait peint la Calomnie ! A mon tour je représenterais ce monstre, avec l'Avarice et l'Envie, ses compagnes, autour d'un roi hébété qui obéit à

1. Le cardinal Charles de Lorraine.

leurs moindres suggestions, tandis que le délateur se tient aux portes, afin d'écarter les honnêtes gens qui tenteraient de ramener la lumière et la vérité.

« Notre prince au contraire sera pour ses sujets d'un accès facile. Il recevra leurs suppliques ; il écoutera leurs doléances ; il répondra à leurs demandes, et nul ne le quittera mécontent.

« On rapporte qu'au temps de nos aïeux il y eut des monarques indolents, oisifs, inabordables, regardant les petits d'un œil dédaigneux, oubliant les devoirs du commandement pour se livrer nuit et jour à leurs plaisirs. Tels les rois assyriens, tels ces rois francs qui, après avoir abandonné leur autorité aux maires du palais, furent à la fin dépouillés de leur couronne par une criminelle usurpation... Que le prince se garde de cette mollesse et de cette inertie ; qu'il ne se plonge pas dans la fange des voluptés. Je veux un roi et non un bourdon inutile, un roi sous lequel les grands ne puissent s'arroger plus que la coutume, la raison et lui-même ne leur attribuent.

« Je ne prétends pas lui interdire d'innocentes récréations, la chasse, la paume, les exercices guerriers ; mais que ces amusements ne viennent qu'après les affaires, si elles permettent un moment de loisir. Dès qu'on a pris l'habitude d'un jeu continuel, on devient incapable d'occupations sérieuses...

« Un bon berger veille sur son troupeau ; chacun

soigne ce qui le touche. Les animaux même ont leur industrie. Or, s'il est honteux pour un paysan de ne pas savoir son métier, combien l'est-il plus pour le maître d'un vaste empire d'ignorer l'art de le gouverner!

« Que notre prince apprenne de bonne heure à se rendre digne du trône. Entouré de ministres dévoués, qu'il n'entreprenne rien sans les consulter, et pourtant qu'il ne se défie pas de ses forces, qu'il ose agir par lui-même, après avoir, seul et en secret, médité sur les résolutions qui conviennent à un chef d'État. S'il commet quelques erreurs, elles l'instruiront pour l'avenir; averti par ces expériences, il pèsera les discours de ses courtisans; il distinguera les faux et les vrais amis.

« O mon Roi, puisse le ciel prolonger jusqu'à cent ans les jours de votre mère, de votre épouse et de votre tante; puisse-t-il vous conserver ces deux frères issus du sang de Lothaire, et ce vieillard depuis peu rappelé à la Cour d'où la jalousie l'avait exilé. Eux vivants, les pieux et sincères conseils ne vous manqueront pas. Voyez ce qu'ils ont déjà fait, et sous quels auspices votre règne commence. Jamais vos ancêtres n'en eurent de plus favorables. Cependant ne vous flattez pas trop; que peut seule la prudence humaine?

« Avant tout, craignez Dieu. Que cette crainte soit votre frein et votre guide. Les hommes les plus intelli-

gents et les plus loyaux s'abusent de mille manières, et leurs illusions assiègent l'esprit des rois. Dieu seul n'est pas trompé et ne trompe point. Sous sa conduite, nul ne s'égare ; vous êtes son représentant sur la terre : souvenez-vous de lui rapporter toutes vos paroles et toutes vos actions, et de les conformer à ce divin modèle. Si Dieu est invisible, nous le connaissons par son fils qui est son image, par ce fils qui s'est mêlé aux mortels, qui a vécu parmi eux, et qui, avant de remonter au céleste séjour, nous a laissé les règles d'une vie parfaite.

« Il nous a enseigné par quelles prières, par quel culte Dieu veut être adoré, et combien, au pied des autels, l'offrande de notre cœur lui est agréable. Il nous a ordonné de chérir de toute notre âme celui qui nous a créés, qui nous a nourris, et qui, avant de lancer la foudre, nous provoque à gagner le pardon par le repentir. Enfin il nous a prescrit d'aimer nos semblables comme Dieu nous aime, de les secourir dans leurs infortunes, et de ne garder contre eux ni haines ni rancunes...

« Soyez miséricordieux. La clémence sied aux Rois. N'employez l'horrible glaive que dans les cas désespérés, comme les médecins obligés de couper un membre gangrené. Il y a un milieu entre la rigueur qui multiplie les supplices et la faiblesse qui énerve les lois. Les exemples de bonté ne sont pas loin de vous. Qui fut plus accessible à la pitié que

votre père et votre aïeul? Votre mère n'a pas tiré vengeance de la mort de son époux. Les deux frères dont la sagesse soutient la France ont épargné leurs détracteurs. Nous n'avons subi ni les spoliations, ni les violences, ni les représailles sanglantes qui marquent trop souvent un changement de règne.

O François, soyez juste et humain. Préparez-vous, dès votre jeunesse, à servir Dieu, à prendre soin de vos peuples. Ces premiers germes de vertus croîtront avec vos années et grandiront comme un arbre qui étend au loin ses rameaux[1]. »

Tel est ce poème, censure hardie des vices de la Cour, et le premier essai de morale politique écrit pour l'éducation d'un prince. L'Hospital l'avait dédié au cardinal de Lorraine par une courte épigramme[2]. « Votre exemple, lui disait-il, fera plus que mes préceptes. » Il alla ensuite, peu après le sacre[3], présenter son œuvre au jeune Roi.

Depuis le couronnement, François II n'était pas rentré à Paris. Après avoir reconduit sa sœur Claude à Bar-le-Duc et y être demeuré jusqu'à la fin

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 262, *De Sacra Francisci II, Galliarum regis, initiatione regnique ipsius administrandi providentia.*

2. Hosp. carm., éd. 1732, p. 261, *Epigramma ad ampliss, illustrissimumque principem Carolum, cardinalem Loth.*

3. Dans l'édition des *Œuvres françaises* de Du Bellay, publiée par Aubert et Morel, en 1569, du vivant de L'Hospital, la traduction du discours sur l'*Art de bien régner* est précédée de cette mention : « Escript premièrement en vers latins, et présenté au Roy François II, peu après son sacre, par messire Michel de L'Hospital, lors premier président des comptes et conseiller du Roy en son privé conseil, à présent chancelier de France, par J. Du Bellay. »

de septembre, il s'était dirigé sur Blois d'où son autre sœur Élisabeth devait partir pour l'Espagne. Il chassait en route et s'arrêtait, loin des villes, dans des châteaux entourés de forêts, à Moutiers-sur-Saulx, à Esclaron, à Vauluysant, à Vallery chez le maréchal de Saint-André. Puis apprenant la venue du comte de Buendia, chargé des ordres de Philippe II pour le voyage de la reine Élisabeth, il traversa rapidement Moret, Fontainebleau, Jargeau. Cléry, et, le 31 octobre, arriva à Blois presque en même temps que l'envoyé espagnol.

C'est à l'une de ces stations, probablement à Vallery ou à Blois[1], que L'Hospital vint offrir ses vers à François II, qui les accueillit avec faveur[2]. S'il faut en croire Varillas, le jeune monarque les aurait appris par cœur[3] : au moins est-il certain qu'avant d'être imprimé (il le fut en 1560) le poème sur le sacre, passant de mains en mains, excita, même à la Cour, un vif intérêt. Ce qui le prouve,

1. Appendice IV.

2. Boissard, *Thesaurus virtutis*, 1628, in-f°, t. II, p. 37. — De Thou, éd. 1733, t. III, p. 498.

3. Varillas, *Hist. de François II*, t. II, p. 466. — Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (t. VI, p. 172) répètent Varillas en l'amplifiant : « François II, disent-ils, avait eu pour précepteur Amyot. Il profita si bien des leçons de son maître que M. de L'Hospital, lui ayant présenté son poème latin sur le sacre, il en remarqua les plus beaux endroits et les apprit par cœur. » Les savants auteurs ne citent à l'appui de leur assertion aucun témoignage contemporain. Ajoutons qu'ils se trompent en désignant Amyot comme le précepteur de François II. Ce prince était l'élève de Danès, mais sa mauvaise santé l'avait empêché d'acquérir l'instruction ordinaire à son âge (Garnier, t. XXVIII, p. 1).

c'est que Joachim Du Bellay voulut le traduire.

Du Bellay, qui avait connu L'Hospital dans la maison de Morel, leur ami commun, professait pour le grand magistrat une affectueuse admiration. Il était donc naturel qu'il reçût une des premières copies du nouveau poème, et cette communication lui fut faite à l'heure où son talent tendait à se modifier sous l'impression de cruels chagrins.

Rentré en France vers 1556, après un long et triste séjour en Italie, chargé des affaires du cardinal Du Bellay, son parent, investi de fonctions ecclésiastiques qui l'associaient à l'administration du diocèse de Paris, mais qui l'exposaient à la jalousie de l'évêque Eustache Du Bellay et des autres membres de sa famille, dénoncé au cardinal, après la publication du livre des *Regrets*, comme un serviteur ingrat, comme un écrivain licencieux et compromettant, réduit à se défendre contre les reproches irrités de son patron, le pauvre Du Bellay, à la fin de 1559, était aigri, malade, affligé d'une surdité absolue. La mort de Henri II, le départ de la duchesse de Savoie, en le privant de ses protecteurs, avaient achevé de l'abattre [1].

« Monsieur et frère, écrivait-il à Morel le 5 octobre,

1. Nous empruntons ces détails au curieux mémoire de M. Revillout, intitulé : *les Derniers Mois de Du Bellay*, et publié dans le recueil des *Mémoires du Comité des Travaux historiques*, 1868, p. 375-408. Un tirage à part en a été fait. — Voir aussi Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 260 et suivantes.

ne m'ayant, comme vous sçavez, permis mon indisposition de pouvoir faire la révérence à Madame de Savoie depuis la mort du feu Roy (que Dieu absolve!) j'ay pensé que pour réparer cette faulte et pour me ramentevoir toujours en sa bonne souvenance, je ne lui pouvois faire un présent plus aggréable que ce que je vous envoie pour lui présenter, s'il vous plaist, de ma part, c'est le tombeau latin et françois du feu Roy son frère... Je l'eusse bien pu enrichir, si j'eusse voulu (et l'œuvre en estoit bien capable, comme vous pouvez penser), de figures et inventions poétiques davantage qu'il n'est, et qu'il semblera peult-estre es grands admirateurs de l'antique poésie... Or, tel qu'il est, si Mad. Dame s'en contente, j'estimeray mon labeur bien employé, ne m'estant, comme vous sçavez mieux qu'homme du monde, jamais proposé autre but ny utilité à mes estudes, que l'heur de pouvoir faire chose qui luy feust aggréable. J'avois (et peult estre non sans occasion) conceu quelque espérance de recevoir un jour quelque bien et advancement de la libéralité du feu Roy, plus par la faveur de Mad. Dame que pour aucun mérite que je sentisse en moy. Or Dieu a voulu que je portasse ma part de ceste perte commune, m'ayant la fortune par le triste et inopiné accident de ceste douloureuse mort retranché tout à un coup, comme à beaucoup d'autres, le fil de toutes mes espérances. Ce désastre avec le partement de Mad. Dame, qui, à ce que j'en-

tends, est pour s'en aller bientost es pays de Monseigneur le duc son mary, m'a tellement estonné et fait perdre le cœur que je suis délibéré de jamais plus ne retenter la fortune de la court... Et qui seroit si fol de se vouloir doresnavant travailler l'esprit, pour faire quelque chose de bon et digne de la postérité, ayant perdu la faveur d'un si bon prince, et la présence d'une telle Princesse qui, depuis la mort de ce grand Roy François, père et instaurateur des bonnes lettres, estoit demeurée l'unique support et refuge de la vertu, et de ceux qui en font profession? Je ne puis continuer plus longuement ce propos sans larmes, je dy les plus vrayes larmes que je pleuray jamais : et vous prie m'excuser, si je me suis laissé transporter si avant à mes passions, qui me sont, comme je m'asseure, communes avecques vous et avecques tous ceux qui sont, comme nous, admirateurs de ceste bonne et vertueuse Princesse, et qui véritablement se ressentent du regret que son absence doit apporter à tous amateurs de la vertu. Quant à moy (*et hoc mihi apud amicum liceat*) encore que jusques icy j'aye enduré des indignités de la fortune autant que pauvre gentilhomme en pourroit endurer : si est-ce que pour perte de biens, d'amis et de santé, et si quelque autre chose nous est plus chère en ce monde, je n'ay jamais esprouvé si grand ennuy que celuy que j'ay dernièrement receu de la mort du feu Roy, et du prochain dépar-

tement de Mad. Dame, qui estoit le seul appuy et colonne de toute mon espérance[1]... »

La souffrance ramenait Du Bellay à de graves pensées. Cherchant des inspirations plus sérieuses et plus conformes à son état, il saisit avec empressement le sujet que lui offrait le poème de L'Hospital. Faire passer du latin dans notre langue cette noble poésie et la mettre à la portée de tous, se rattacher ainsi à un nom respecté, n'était-ce pas la meilleure réponse à ses accusateurs.

Bientôt après, il écrivait à Morel : « J'ay trahy ou traduit beaucoup plus de la moitié de nostre besongne, mais en vers alexandrins, car les autres ne me satisfont en si grande matière, et m'eust fallu user d'une infinité de périfrases dont je me fusse de beaucoup éloigné de la naifveté de mon autheur, que je m'efforce de représenter le plus au naturel qu'il m'est possible, vous verrés de quoy et en jugerez[2]. »

A la fin d'octobre, la traduction était terminée, très exacte, assez élégante, inférieure toutefois à l'original, comme le français d'alors était inférieur à la belle latinité. Du Bellay s'occupa aussitôt d'en commander des copies destinées aux plus grands person-

1. Cette lettre se trouve à la fin d'un recueil intitulé : *Tumulus Henrici secundi : idem gallice totidem versibus expressum per Joach. Bellaïum*, Parisiis, apud Fed. Morellum, 1559.

2. Ce billet et le suivant se trouvent, sans date, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, qui a pour titre : « Lettres du cardinal Jean Du Bellay ou à lui écrites. » M. Révillout les a mis en lumière le premier. Voir le mémoire déjà cité.

nages de la Cour. Soit qu'en prenant ce soin il ait cru remplir un devoir de convenance, soit qu'il ait cédé à une dernière illusion, on ne saurait le reprocher au poète. Ce fut encore à Morel qu'il eut recours pour la distribution des exemplaires.

« Monsieur, lui écrivait-il, je me suis advisé qu'il seroit bon et presque nécessaire d'envoyer une coppie de la translation de l'Epistre de M. de L'Hospital à Monseigneur le cardinal de Lorraine « ne videatur sibi neglectus fuisse », et n'est besoing d'y mettre l'Epistre liminaire à la Royne mère, car la personne de L'Hospital suffira pour luy, puisque le latin luy est dédié ; et pour ce que nous n'en avons point de prest que celuy que vous avés fait relier pour Mad. de Savoie, il me semble qu'il seroit bon de le luy envoier, je dis à Monseigneur le cardinal, par mesme voye, et j'en feroy escrire et relyer un autre tout pareil pour maditte Dame de Savoye, car, n'estant à la court, on peust plus commodément différer pour son regard que pour celuy de mondit sieur le cardinal. Quant à la Royne régnante, l'Epistre en fait assés mention, et me semble que celuy de la Royne mère suffira pour toutes deux : et sur ce je me recommande.

« Votre obéissant frère, serviteur et amy,

« J. Du Bellay[1]. »

1. Lorsque, le 5 octobre 1559, Du Bellay demandait à Morel de saluer pour lui la duchesse de Savoie, cette princesse était à Paris. Le 18 novembre, elle partit de Blois pour Nice ; ce qui fixe à peu près la date du billet où Du Bellay dit qu'elle n'était pas à la Cour.

Ce premier travail achevé, Du Bellay en commença un second avec une ardeur surprenante chez un homme tourmenté par le chagrin et la maladie. En quelques semaines il écrivit son discours *sur les Quatre États du royaume*. Dans l'édition des œuvres françaises du poète, publiées en 1569[1], ce discours figure sous ce titre :

Ample discours au Roy
Sur le faict
Des quatre Estats du royaume de France
Composé par J. Du Bellay
Gentilhomme angevin
Peu de jours avant son trespas

A l'imitation d'un autre plus succinct, auparavant faict en vers latins par Messire Michel de L'Hospital à présent chancelier de France, et après mis en François par ledict Du Bellay[2].

Cette édition de 1569 avait été préparée par Morel et Aubert, tous deux amis de L'Hospital et de Du Bellay. Lorsqu'ils affirmaient, du vivant de L'Hospital,

1. Les *Œuvres françaises* de Joachim Du Bellay, Fédéric Morel, Paris, in-8°, 1569. — Les mêmes, par Marty-Laveaux, Lemerre, Paris, in-12, t. II, p. 480.

2. Dans la table du volume de 1569, on lit :

« Discours au Roy traduit du latin de Messire Michel de L'Hospital.

« Autre discours au Roy sur le faict des quatre Estats, de l'invention de l'auteur. »

Cette dernière mention ne contredit pas le titre du second discours. Une imitation pouvait être considérée comme propre à Du Bellay.

qu'un poème de sa composition avait servi de modèle au discours *sur les Quatre États*, leur déclaration méritait toute confiance. A la vérité, le texte de L'Hospital n'a pas été conservé ; nul contemporain ne l'a cité. Mais on sait combien le chancelier s'inquiétait peu du sort de ses vers. Peu s'en est fallu qu'un grand nombre d'entre eux ait péri. Le silence des biographes ne saurait infirmer le témoignage de Morel et d'Aubert. Nous tenons donc pour certain que le discours *sur les Quatre États* est une imitation du poème perdu [1]. Si, à la fin de son amplification, Du Bellay parle en son nom, il ne faut pas en conclure qu'il ait changé le fond des idées qui appartiennent à L'Hospital. Voilà pourquoi nous reproduisons ici, en partie, ce discours.

Sire, les anciens, entre tant d'autres choses
Qui sont en leurs escripts divinement encloses,
Trois genres nous ont faict de tout gouvernement...
Mais, Sire, de ces trois la puissance Royale
Est la plus accomplie, et plus durable aussi,
Comme venant de Dieu qu'elle figure icy...
Voz antiques ayeulx, qui ont composé, Sire,
Tel que vous le voyez, ce florissant empire...
En quatre l'ont party : en populaire tourbe
Qui le doz au travail éternellement courbe,
En la Noblesse née aux guerres et combats,
Justice qui esteint les procez et débats,

1. Coupé en 1778, M. de Nalèche en 1857, plus récemment M. Revillout, seuls, parmi les modernes, qui se soient occupés du discours *sur les Quatre États*, adoptent la même opinion.

Et le plus digne estat, qui ensemble les lie
D'une saincte musique, et parfaite harmonie...
... Le prince doit, d'une mesme prudence
Maintenir ses estats. . . . . .

I

Sire, vous aurez donq' du pouvre peuple soing,
Qui d'estre soulagé a le plus de besoing...
Sans luy la terre mère infertile seroit...
Par luy nous trafiquons avecques l'estranger...
De luy vous recevez le tribut annuel...
Tous les autres labeurs, tant utiles soient-ils,
Tous les arts et mestiers, avec tous leurs outils,
Ne sont à comparer à ceste agriculture
Qui seule par son art commande à la nature...
Cette noble science au vieux siècle honnorée
Des Princes et des Roys, n'estoit pas ignorée
Des bons pères Romains qui leurs champs cultivoient
Avec les mesmes mains dont n'a guere ils avoient
Donté leurs ennemis. . . . . .
Comme nature a mis dans les mousches à miel
Je ne scay quel instinct, qu'elles tiennent du ciel,
De travailler sans cesse, et, d'une main soingneuse
Recueillir sur les fleurs leur manne savoureuse :
Ainsi de son labeur le peuple nous nourrit,
Et pour nous enrichir luy-mesme s'appauvrit.
Comme l'abeille doncq' vous le traitterez, Sire,
Ne luy ostant du tout et le miel et la cire...
Vous souvenant qu'Homère en l'*Iliade* belle,
Le grand Agamemnon pasteur du peuple appelle ;
Et que le bon pasteur, qui aime son troupeau,
En doit prendre la laine et luy laisser la peau.

C'est le bien que de vous le pouvre peuple espère,
Et qu'il espéroit bien du feu Roy vostre père...
Par la paix vous avez moien de soulager
Le povre peuple, Sire, et de le descharger
Du fais que sur le doz si longtemps il supporte,
S'il vous plaist de reigler vos finances en sorte
Que les glueuses mains ne puissent retenir
Les deniers qui devraient en vos coffres venir...
Mais surtout, s'il vous plaist reigler votre despense
(Comme vous avez faict) de sorte que la France
Soit d'autant soulagée, et le fruict de la paix
Ne s'escoule perdu en inutiles fraiz
De masques, de banquets . . . . . .

II

Cette loy sumptuaire à tous également
Proufitable sera : mais principalement
Au noble qui par là s'efforce de paroistre :
Comme si le moien de se faire cognoistre
Dépendoit de l'habit, et non de la vertu...
Par son exemple donq' nostre prince modeste
A mesme modestie induira tout le reste
Des Princes et Seigneurs, lesquels façonneront
Par leur exemple aussi ceux qui moindres seront.
Il n'aura moindre soing de faire la jeunesse
Exercer en sa court aux actes de proesse.
. . . . . .
. . . . . La foy tant esprouvée,
Qu'en ce peuple loyal vos peres ont trouvée,
Vous en doit asseurer. Aguerrissez le doncques,
Sire, et vous en servez, et vous verrez adoncques
Combien l'âme et le sang plus volontiers despend

Celuy qui sa patrie et son prince defend,
Que l'estranger soldat, dont la foy mercenaire
Combat tant seulement pour sa paye ordinaire.
Quant à voz chefs de guerre aujourd'hui tant cogneus
Vous les recognoistrez. . . . . .
Et vous servirez d'eux : ayant tousjours mémoire
Qu'Alexandre parvint au comble de sa gloire
Par les vieux serviteurs de son prédécesseur...
Sur cest endroit icy volontiers je m'arreste...
Je mets le vieil soldat au ranc de ceux qui sont
Les plus nobles de sang : car la vertu guerrière
De l'antique noblesse est la source première...
Sire, quant à ce poinct, sans faire autre despense
Vous avez le moien de faire recompense...
Et vos pauvres soldats à l'Église donner
Où leur vie sera pour le moins assignée,
Et ne vous faudra point bastir un prytanée...
Le Roy... le noble il gardera
Et en proye et butin ne l'abandonnera
A l'avare usurier ni au plaideur tricherre
Qui par mille moiens lui font perdre sa terre,
Pendant que pour son Roy sur le champ de l'ennemy
Une mort honorable il va cherchant parmy
Et le fer, et le feu, et couché sur la dure,
La faim, la soif, le chauld et le froid il endure,
. . . . . .
Afin qu'à son retour le malheureux se voye
Manger aux advocats, et mendier leur pain
Sa femme et ses enfants qui cryent à la faim !
. . . . . .

III

Pour ce doit-il surtout maintenir la Justice
Comme celle qui tient chacun en son office,
Qui fait régner les Roys, qui leurs sceptres soustient,
Et qui rend à chacun ce qui luy appartient.
La Justice doit estre aux grands Roys venerable...
Du temps de nos ayeulx, voire de nostre temps,
Sire, nous avons veu depuis vingt ou trente ans
Cest estat reveré des Princes et des Roys...
Si le François vouloit quelque guerre entreprendre,
C'estoit là que le Roy son conseil venoit prendre :
S'il vouloit faire la paix, il y venoit aussi...
Là dedans présidoit Minerve avec sa suite...
Et n'y voyoit-on moins de grave auctorité
Qu'au vieil Sénat Romain. . . . . .
Si telle reverence on luy porte aujourd'huy,
Tel honneur, tel respect, je m'en rapporte à luy
Qui le voit, qui le sent, qui en vain en souspire,
Et qui de vostre main le prompt secours désire....
Non que voz parlements, Sire, ne soient ornez
De plusieurs gents de bien, vertueux et bien nez...
Mais la plus grande part la meilleure surmonte.
. . . . . .
Le Roy doncq' qui voudra remettre en son estat,
Comme il estoit jadis, cest auguste Sénat,
A son nombre ancien faudra qu'il le réduise,
Et que dorenavant les plus vieux il élise,
Et les plus gents de bien, non ceux que la faveur
Indignes a poussez à tel degré d'honneur,
Ou qui l'argent au poingt eshontez s'y présentent...

Bref si le Prince veult y faire son devoir,
Il lui fault aux estats, non aux hommes pourvoir :
Et ne fault, comme on dit, que l'estat l'homme honnore,
Mais l'homme son estat.

IV

D'un pareil soing encore
En son antique honneur l'Eglise il maintiendra...
Appres il réduira en mémoire les Princes
Qui ont perdu jadis leurs estats et provinces,
Et voyra les mespris de la religion
Estre la seule source et seule occasion
De leurs regnes perdus. Qu'ainsi soit, voyez, Sire,
Sans recercher plus loin ny le Romain empire,
Ni l'empire des Grecs, l'estat du regne Anglois,
L'estat de l'Allemaigne, et de vostre Escossois.
Vous apprendrez par là combien est dangereuse
Ceste peste, et direz la France bienheureuse,
Où ce mal n'est encor dans les veines enclos...
Or ce monstre fatal ne se veult surmonter
Par le feu seulement, ny par le fer donter;
Il veult estre donté par la sobriété,
Par l'humble modestie et par la chasteté,
Par le devoir chrestien, et par la saincte vie...
Du temps de la vertu que l'Eglise ancienne
Saincte ne dédaignoit la povreté chrestienne,
Elle estoit le miroir de toute purité...
Maintenant au contraire, on voit qu'elle est l'exemple
Où toute volupté portraicte se contemple...
Tu te nommes Pasteur, toy qui n'as soin ny cure
De tes povres brebis . . . . . .
Qui ne les vois jamais, ou bien si tu les vois...

C'est par forme d'acquit ou pour tondre la laine
De ton povre troupeau. . . . . .
Je dis ces bons Prelats, qui du troupeau de Dieu
Estoient les vrays pasteurs, residoient sur le lieu..,
Maintenant leur demeure est à la court des roys...
Je ne parle de ceux qui sont de la maison
Du Roy, et qui d'y estre ont excuse et raison :...
Je parle de ceux-là que la seule avarice,
La seule ambition ou quelque plus grand vice
Y tient comme attachez; qui devroient se mirer
En ce Prelat, qu'assez je ne puis admirer,
Ce tant digne Prelat qui, combien qu'il supporte
De France tout le fais sur son espaule forte
Comme Atlas fait le ciel, fait pourtant le devoir
Du fidèle pasteur. . . . . .
Preschant, admonestant, et monstrant par effect
D'un bon et vray Prelat l'exemple plus parfaict.
Facent doncq' les Prelats le deu de leur office,
Reside chascun d'eux dessus son bénéfice
Comme en sa garnison. Soient leurs imitateurs [teurs,
Ceux qui sont soubs leur charge, et les moindres pas-
Comme sont les curez . . . . . .
Sire, c'est le moien d'assommer ceste beste,
A qui, s'il plaist à Dieu, vous couperez la teste...,
Qui serez secondé de ce grand cardinal,
Ainsi que d'un Thesée, et des Princes de Guise
Qui semblent estre nez pour défendre l'Eglise.
. . . . . .
Doncques pour retourner à mon commencement,
Le Prince, qui voudra regner heureusement,
Liera ces quatre estats d'une telle harmonie
Que de ce grand esprit la puissance infinie
Accorde l'univers. . . . . .

La suite est consacrée à l'éloge des Guises, du

chancelier Olivier, des reines Catherine de Médicis et Marie Stuart, avec un regret pour la duchesse Marguerite. Le poète n'oublie pas d'exhorter le Roi à protéger les lettres et les arts. Puis, par un retour sur lui-même :

Sire, bien que je sois, comme nouveau venu,
De vostre majesté encore peu cogneu,
Bien cogneu toutefois du feu Roy, vostre père,
Et bien cogneu encor' de vostre tante et mère,
J'ay des premiers de ceux du mestier dont je suis
Osé vous estrener de ce peu que je puis...
Si nature m'eust fait pour vous servir en guerre,
Pour suivre votre court, ou en estrange terre
Vous servir, comme ceux dont je porte le nom,
J'eusse tasché, comme eux, d'illustrer mon renom
En faisant mon devoir; mais puisque la Fortune
N'a voulu jusqu'icy m'estre tant opportune,
J'emploieray mon esprit, ma plume, mon labeur
Et tout ce que du ciel j'ay receu de faveur
En l'art que les neuf sœurs m'ont appris de jeunesse,
Pour chanter la bonté, la vertu, la proesse
De vous, de vostre père, et de tous vos ayeulx.

Trois points sont à noter dans cet abrégé. D'abord la division en quatre États. Elle rappelle l'Assemblée des notables de 1558, où les chefs de la magistrature furent admis à former un ordre distinct à côté du clergé, de la noblesse et du tiers. Cette innovation semble ici adoptée et approuvée.

En second lieu, les parlements sont traités avec la sévérité que L'Hospital leur a toujours montrée.

Enfin rien n'est plus digne d'attention que le passage relatif à l'hérésie et aux moyens de la combattre[1]. Car c'est la première fois que L'Hospital ait touché dans ses vers à la question religieuse. Ses vues, telles que Du Bellay les a interprétées, étaient sages et généreuses. Elles agréaient sans doute au cardinal de Lorraine, qui méditait aussi une réforme dans l'Église.

Joachim Du Bellay avait à peine achevé son dernier ouvrage qu'il succomba, le 1er janvier 1560, prématurément emporté par une attaque d'apoplexie. Moins de deux mois après, son parent, le cardinal Jean Du Bellay, mourut à Rome.

L'Hospital n'écrivit pas l'épitaphe de ses chers Du Bellay ; mais Aubert et Morel furent fidèles à la mémoire de Joachim. Ils lui consacrèrent d'abord de poétiques hommages ; ils s'employèrent ensuite à rassembler ses œuvres françaises, dont plusieurs étaient dispersées et inédites. Ce recueil, publié en 1569 avec une dédicace d'Aubert à Charles IX, devint la base de toutes les éditions suivantes. Ce fut sans doute aussi par les soins des deux amis que parurent, en 1569, les *Xenia seu Allusiones*, où se lit l'élégie si touchante adressée à Morel[2].

1. Ce passage reproduit exactement les fameuses remontrances du président Séguier en 1555. Voir notre précédent volume, p. 258.

2. *Joachimi Bellaii Andini poetæ clarissimi Xenia seu illustrium quorumdam nominum allusiones.* His accessit elegia ad Joanem Morellum Ebred. Pyladem suum. Parisiis, apud F. Morellum, 1569.

CHAPITRE V

VOYAGE DE L'HOSPITAL A NICE

Tandis que Du Bellay traduisait le poème sur l'art de régner, L'Hospital se disposait au voyage de Nice. Il était chargé d'y escorter la duchesse de Savoie. Cette mission, qui interrompait son service à la Chambre des comptes, montre de quel crédit il jouissait auprès de Marguerite. Elle ne voulait pas, en s'expatriant, se priver de ses avis.

Avant de raconter ce voyage, il faut retourner au duc de Savoie ; nous l'avons laissé en Belgique, où il prenait congé de Philippe II, et nous avons cité la lettre qu'il envoya d'Anvers, le 18 août, à L'Hospital, pour le consulter sur l'organisation judiciaire du Piémont et de la Savoie. Au commencement de septembre, il vint à Villers-Coterets retrouver la Cour et sa femme qu'il suivit à Reims. Il souffrait alors

d'une fièvre tierce; un de ses accès obligea de remettre au 18 le sacre qui avait été fixé au 17. Le duc y assista « en privé et hors des compagnies, avec sa robe de nuit et un chapeau sur la tête, pour son indisposition[1] ». Ce qui ne l'empêcha pas, après la cérémonie, de présenter à François II l'ordre de la Toison d'or de la part du roi d'Espagne.

Le 22 septembre, François II s'achemina vers Bar en Lorraine. De son côté, Emmanuel Philibert, pressé de revoir ses États, gagna la Bourgogne, s'embarqua à Gray, sur la Saône, atteignit Lyon le 5 octobre, s'en fut reprendre possession de son comté de Bresse, puis, revenu à Lyon, descendit le Rhône jusqu'à Marseille, où mouillaient ses galères. Le 3 novembre, il faisait à Nice son entrée triomphale[2].

La duchesse Marguerite, après avoir, au sortir de Reims, reconduit son mari un jour ou deux, s'en sépara pour se diriger sur Paris. Elle avait à y terminer bien des préparatifs. Elle y reçut les adieux des savants qu'elle avait toujours protégés, et l'on sait combien Du Bellay regrettait de n'avoir pu lui porter les siens.

Il avait été décidé qu'à son retour de Bar le Roi s'arrêterait à Vallery, près de Sens, dans le château du maréchal de Saint-André, et que Marguerite l'y rejoindrait pour l'accompagner à Blois. C'est de cette

1. *Nouvelles de la Cour*. F. Fr. 20624, p. 50. — Ruble, t. II, p. 56.
2. Tonsi, *De Vita Philiberti*, Turin 1596, in-f°, p. 182.

ville que la reine Élisabeth et la duchesse de Savoie devaient se mettre en route, la première pour l'Espagne, la seconde pour Nice.

Selon ce programme, la Cour parvint, le 23 octobre, à Vallery ; elle y resta quatre jours[1]. Or, à la fin d'octobre, dans une lettre, à la vérité sans date et sans indication de lieu, Catherine de Médicis disait au duc de Savoie : « Mon frère... Madame de Savoie ma sœur nous est revenue trouver qui est le plus grand plésir que je sorès avoir, qui vous peult faire panser combien je aré d'anuy quant y fauldré qu'elle vous alle trouver... Nous attendons heun jeantilhomme de la Chambre du Roy mon beo fyls, qu'il envoie pour quérir sa femme, qui nous fayst aster d'aller à Blois[2]. » Il est donc probable que Marguerite s'était, ainsi qu'il avait été convenu, rendue à Vallery, peut-être avec L'Hospital[3].

Ce qui est certain, c'est que, le 1er novembre, le Roi, les Guises, la reine-mère, Marie Stuart, Élisabeth, et la princesse Marguerite étaient à Blois. Sans doute L'Hospital y était aussi ; car, à chaque moment, l'ordre de marcher pouvait intervenir. Diane de France mandait alors au connétable : « Je ne veux faillir de vous asseurer comme la royne-mère du Roy et Madame de Savoye ont très grand regret de se laisser l'une l'autre qu'elles retardent de jour en jour leur

1. Voir l'Appendice IV.
2. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 127.
3. Voir l'Appendice IV.

partement de ceste ville[1]. » En effet, le départ d'Élisabeth et de Marguerite, fixé d'abord au 15 novembre, puis différé au 17, n'eut lieu que le 18. Ce jour-là, Élisabeth, le Roi, Catherine de Médicis et Marie Stuart, prirent la direction de Châtellerault[2], tandis que Marguerite s'éloigna en sens inverse. Voici la preuve de cette date :

Le 17 novembre 1559, Saint-André écrivait de Blois au connétable qui s'était démis de l'office de grand-maître à la condition que son fils serait maréchal : « Monseigneur, congnoissant la fidélité du sieur de la Haye, présent porteur, je luy ai dict le contentement qu'a heu le Roy, et la Royne sa mère, de la procuration que vous avez envoyée et de l'honnesteté dont vous avez usé en cela, estant bien asseuré que vous recevriez grant plaisir des particularités que je luy ai contées, et aussi d'entendre ce qui a esté faict aujourd'hui par M. de Montmorency, tant pour le serment qu'il a faict au Roy de maréchal de France que pour toutes les choses qui appartiennent à l'Estat[3]... » En même temps Catherine de Médicis écrivait au connétable : « Mon compère, j'ai reseu vos lettres, l'eune par Mon. de Monmoransi, et l'aultre par luy-mesme, et entendu set que vous luy avés

1. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 128.
2. Ruble, t. II, p. 76 et 77.
3. F. Fr. 3157, f° 119, M. de Belleval, dans sa récente et curieuse *Histoire de François II*, attribue à tort à la lettre de Saint-André la date du 19 novembre ; elle est bien du 17. Voir La Ferrière, t. I, 128, et l'original à la Bibliothèque nationale.

donné charge de me dire, à quoy vous heuse fayst plutot réponse, se n'eut aysté que je vous veolès mander tout d'un train set que le Roy mon fyls avest fayst pour vostre dist fyls, après avoir veu la procuratyon que m'aviés envoyé pour luy remestre la grant mestrise entre les mains, set qu'il a trové si bon de l'anneste fason que en navés hausé que ycontynent il a faist dépéché la marichaussée à vostre fyls, aysin que plus au long y vous pouré mander... Nous partons demayn pour aler mener ma fylle jouques à Verteul, moy et le Roy mon fyls ne passeré Chateleraus. Madame de Savoye s'en va ausi, de quoy je suis fachaye comme vous povés panser[1]... »

Ainsi, le 17 novembre, François de Montmorency prête le serment de maréchal. Aussitôt Saint-André en informe le connétable. De son côté, Catherine de Médicis lui envoie la même nouvelle. Sa lettre, non datée, est évidemment du 17. La Reine n'eût pu l'écrire ni avant ni depuis. Elle annonce pour le lendemain son départ avec le Roi et Elisabeth. Elle est donc partie le 18. Comme elle ajoute : « Madame de Savoye s'en va aussi, » nous devons en conclure que cette princesse est également partie le 18, et en effet L'Hospital déclare qu'elle a quitté Blois le même jour que le Roi[2].

1. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 128.

2. Egressi Blæsis, qua Rex est luce profectus. »
Voir Hosp. carm., éd. 1732, p. 274.

Cette déclaration de L'Hospital ouvre le récit de son voyage qu'il a rédigé en vers latins sous ce titre : *Iter Nicæum*, et qu'il a dédié à son ami, le président Jacques Du Faur[1]. C'est une œuvre intéressante par les détails géographiques. L'auteur ne parle pas des honneurs et des pompes qui avaient partout accueilli la duchesse ; mais il trace avec précision son itinéraire ; il indique les villes et les pays qu'elle a parcourus, leur histoire, leurs monuments, leurs productions, leur commerce. Ses descriptions, qui ne sont pas sans agrément et qui sont égayées par quelques incidents de la route, révèlent un habile observateur. Complétées par les chroniques locales, elles nous permettent de suivre Marguerite et son chancelier dans leur longue pérégrination entreprise au fort de l'hiver, et qui n'a pas duré moins de trois mois.

Dès que le prochain départ de la duchesse fut connu, L'Aubespine, lieutenant général du Berry, vint lui demander si elle comptait passer par Bourges. Elle répondit que, « pour le soulagement de la ville, et pour le deuil qu'elle portait alors, elle n'entrerait ni à Bourges ni aux autres villes de son duché ». Prévenus de ses intentions, le maire et les échevins députèrent deux d'entre eux pour la complimenter[2].

Cependant elle était sortie de Blois, le 18 novembre,

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 273. Cette pièce est de 544 vers.
2. De Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 14 et 15.

avec une suite nombreuse : ses dames, ses gentilshommes, Charles Provane, abbé de Novalèse, que son mari lui avait attaché comme conseiller, Barthélemy d'Elbène, son poète, et Antoine Dorsanne, lieutenant général d'Issoudun, ces deux derniers anciens amis de L'Hospital. Il y avait même deux bouffons, Tertulle et Bogomare, dont L'Hospital s'est amusé à narrer les tours.

La princesse se reposa quelques jours à Romorantin. Le 21 novembre, elle y accorda audience aux deux échevins de Bourges et leur confia un billet qui contenait ses adieux à leurs concitoyens [1]. Puis elle se remit en marche par des chemins détournés pour éviter les cités. A Dun, elle fut rejointe par L'Hospital qu'elle avait député à Bourges, sans doute pour régler les affaires de la province et pour réclamer un subside sous forme de don gratuit.

A Moulins, le gouverneur, Villeneuve, lui avait ménagé, par ordre de la Cour, une réception magnifique. Elle y fut retenue cinq jours par les inondations.

Le 5 décembre, elle était à Varennes. Elle y apprit que les échevins de Bourges lui avaient voté un don de 1.500 écus. Elle espérait mieux, et se plaignit, sans trop d'aigreur, par un message qu'adoucissaient encore ces paroles : « Toutefois, pour ce que

1. De Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 15 et 16, d'après les archives de Bourges.

nous n'avons volonté de regarder de si près en telles matières, nous avons bien voulu vous advertir du bon gré et contentement que nous avons de vous... et vous asseurons que si les despenses qu'il nous a convenu de faire ne nous eussent contraincts de recourir à nos subjects, nous eussions esté fort contente et satisfaicte de ne vous employer en cet endroit[1]. »

Après Varennes, Roanne, Tarare, la princesse arriva à Vaize, le 16 décembre. Le lendemain, elle fit à Lyon son entrée, dont les frais coûtèrent 205 livres[2]. « Dès midi, après avoir disné à l'hostel commun, le gouverneur et les conseillers, environnés de quarante hallebardiers, pour les contregarder de la presse, sont allés jusques en Veze, au-devant la maison ou estoit lad. dame, luy faire la révérance et bienvenue, et après ont fait marcher les sergents et archers du prévost des marchants..., suivis par les notables et apparents de lad. ville, tous à cheval et bien en ordre, après lesquels vinrent les enfans de la ville fort bien montez et en ordre, qui estoient suivis par lesd. s^rs^ conseillers, eschevins de lad^e^ ville, après lesquelz Madame la duchesse fust conduicte en litière jusques à la porte de Bourgneuf. On luy fit porter le poyle par lesd. s^rs^ conseillers qui estoit de velours violet aux armoyries de France, et fut

1. Voir de Raynal, *loco citato*.
2. Péricaud, *Notes pour servir à l'Histoire de Lyon*, 1841, in-8°, p. 33.

porté par lesd. Cezar Gros, Claude Laurencin, Jacques Tournon et Balthazar Valynot, et en tel ordre fust conduicte jusques à la porte Froc ou elle fust honorablement receue par Messieurs de la grande esglise qui luy portèrent ung aultre poyle jusques à la porte de l'esglise de Saint-Jehan où, après avoir fait son oraison devant le grand autel, fust conduicte jusques à l'arcevesché où elle alla loger[1]. »

L'Hospital ne dit pas un mot de cette solennité ; mais la peinture qu'il fait de Lyon mérite d'être citée ; elle donnera une idée de ses impressions de voyage.

« La colonie de Plancus nous garda cinq jours entiers. Ah ! que les Romains avaient plus de sagesse que nous, qu'ils entendaient mieux le soin de la santé publique ! Leur ville était assise sur une riante colline où l'on respirait un air pur et d'où la vue s'étendait sur de vastes campagnes. L'eau manquait, mais de superbes aqueducs l'amenaient du lieu consacré depuis à saint Étienne. Cette antique cité fut détruite par un violent incendie. La nouvelle est aujourd'hui resserrée entre la Saône et les coteaux, dans un espace trop étroit. Tant de milliers d'hommes ne sauraient s'y loger, s'ils n'exhaussaient leurs demeures d'un triple étage. Chaque matin on y est étouffé par des brouillards si épais qu'à peine en

1. Archives de la ville de Lyon, BB 81, f° 225.

plein midi le soleil les dissipe. O aveuglement comparable à celui des Chalcédoniens! Cependant les plus riches construisent sur les hauteurs au milieu des aqueducs et des ruines : Spina[1], notamment, s'y est établi de façon qu'ayant le Rhône à sa droite et la Saône à sa gauche, il voit les deux fleuves se réunir en un seul ; il peut d'un regard embrasser tout Lyon. Rien de plus enchanteur que sa maison et ses jardins. Bâtir de la sorte, n'est-ce pas une folie raisonnable, un bon emploi de sa fortune! »

Ainsi L'Hospital, notant les étapes du cortège princier, décrit successivement Vienne et ses antiquités latines; Tain, Tournon et leurs vignobles rivaux ; le splendide collège de Tournon fondé par le cardinal de ce nom et que la duchesse voulut visiter; Valence, son école célèbre et ses étudiants dont L'Hospital flétrit le libertinage; Loriol, Pierrelate, le pont Saint-Esprit, qui ouvre au trafic du Languedoc l'accès du Lyonnais ; Orange et l'Arc de Marius, Avignon, paisible sous son légat, entre le palais des Papes et le tombeau de Laure; Cavaillon avec ses vergers et ses prairies à double récolte; Orgon, Salon où Nostradamus avait prononcé ses oracles mensongers; Martigues, enrichi par le négoce du sel. Partout L'Hospital constate et admire la prospérité de ces belles contrées qui devaient être, quelques mois

1. Spina était le chef opulent d'une famille de Florence fixée à Lyon.

après, troublées et dévastées par l'insurrection calviniste.

Enfin, des rochers qui la dominent, les voyageurs aperçurent Marseille, son port et ses mille bastides. Emmanuel Philibert y était déjà avec sa flotte. Marguerite fit son entrée[1] et se trouva dans les bras de son époux :

Fuerint quæ gaudia noctis
Illius haud facile dictu, et quæ deinde sequentum[2].

La princesse résolut d'aller à Nice sur un de ses navires. Elle autorisa ceux de ses officiers qui craignaient la mer à choisir une autre voie : L'Hospital ne fut pas le dernier à user de cette permission. La fin de son épître est consacrée à la relation de cette course. Il salue de loin la Sainte-Baume et rapporte les traditions qui ont voué cette montagne au souvenir

1. Nous ignorons la date précise de l'arrivée de la duchesse et de son départ. Voici le seul document que les Archives de la ville de Marseille ont pu nous fournir : « Conseil du dernier jour du moys de février 1560. Sur la requeste présentée audict conseil par Lazare de Sabatier, Pierre de la Bonne, Bertrand Isnard et Jehan de Saint-Jehan, capitaines de la ville, tendant aux fins d'estre remburcés et satisfaicts de la despense par eulx faicte à l'entrée de Madame la duchesse de Savoye, a pleu audict conseil refformer avec l'adcistance dudict S^re^ Viguier qu'il est commis à Messieurs les consuls vieux et nouveaux de provoir sur le contenu de ladite requeste ainsi que par eulx sera advisé, et sur la requeste présentée audict conseil par Marcelin Gros, Anth. Taxé, Guilh. Robolant et François Deidier, lieutenans des quatre capitaines de la présente ville tendant aux fins d'estre satisfaicts des peynes et travaux par eulx faictes à l'entrée de Madame la duchesse de Savoye, a plen audict conseil, etc. (comme dessus). »

Registre des délibérations du Conseil de 1558 à 1563, n^os^ 6 et 7, f^o^ 45.

2. Hosp. carm., éd. 1732, p. 284.

de Madeleine pénitente. Il traverse Aubagne, Zacharie, Brignolles, renommée pour ses fruits; Luc, Le May, Fréjus d'où la mer se retire, Cannes et Antibes. Il termine par le tableau de Nice et de ses fortifications alors plus utiles que ses promenades. Trois vers lui suffisent pour rappeler les fêtes offertes par la ville. Enfin il annonce que le duc et la duchesse se proposent d'y achever l'hiver. Aux calendes d'avril, ils franchiront les Alpes pour s'installer à Verceil.

Au début de sa narration, L'Hospital a dit: « Depuis trois mois et plus nous avons quitté la Cour[1]. » Parti de Blois le 18 novembre, il a dû parvenir à Nice dans la première quinzaine de février.

Il était encore en chemin, lorsque le cardinal de Lorraine lui expédia cette missive[2]:

« Mons[r] de L'Hospital, le Roy vous escript la lettre que vous verrez pour le venir retrouver le plus tost que vous pouvez, ayant besoing de vous pour son service, et de ma part avoue que je sachant combien Madame de Savoye est ayse de vous avoir près d'elle et que je ne vouldroye en riens du monde troubler son ayse et plaisir et c'est à quoy je ne vous prye nuire, que je désire infiniment de vous veoir

1. Tres adeo totas descripsit et amplius orbes
Luna ferens hiemem, pluvias et frigora secum,
Quos ego nunc menses! Annus magis esse videtur,
Ex quo Francisci regis discessimus aula.

Hosp. carm., éd. 1732, p. 273.

2. La minute de cette lettre est à la Bibliothèque nationale, f. fr. 1581, f° 204.

tant pour savoir des nouvelles bien amplement de madite dame, comme pour communiquer avecque vous de beaucoup de choses importantes pour le service du Roy.

« Cependant je vous diray que je reçuz dernièrement une lettre de madite dame qui me parloyt de la traicte de XX^M^ charges que le Roy avoit accordée à Mons^r^ de Savoye et pryoit de l'en faire accommoder s'il estoyt au monde possible. Sur quoy me trouvant je fortement empesché pour la révocation récente que nous venons de faire de l'aultre traicte, et puis en celle gratiffiée à madite dame et désirant la satisfaire, je trouvay ung expédient de faire prendre ceste traicte par ung marchant pour lequel je resoudray à faire payer au Roy l'argent à quoy pourra monter le droict qui luy appartiendroyt desdits XX^m^ charges qui sont environ deux mille escuz. Et par ce moyen nous ne ferons pas de tort à nostre edict et contenterons Mons^r^ et madite dame de Savoye qui est une des choses de ce monde que je desire le plus, estant tres marry qu'en une aultre chose dont elle m'a escript, nous ne pouvons faire pour elle ce que nous vouldryons comme en ceci. C'est pour les offices du duché de Berry dont le Roy s'est réservé la provision comme il se faict partout auxquels elle desiroyt pouvoir nommer ; vous scavez, Mons^r^ de l'Hospital, que c'est chose qui n'est point accoustumé estre faict pour qui que ce soyt, et que Madame de Ferrare encores

qu'il luy eust esté bailly par contract de mariage, l'a perdu par arrest de la cour, de façon qu'il n'y auroit jamais aucunes suretés ny pour elle ny pour ceulx qui les prendront d'elle. A ceste cause je vous prye le luy bien remonstrer affin qu'elle ne trouve mauvaise la restriction que j'en ay faict; quand vacation eschiera de nules offices, il n'y en a pas une la demandant au Roy qu'il ne soit le plus ayse du monde de l'en gratiffier et la luy donner de luy même aultrement je ne scay comment c'est qu'il se pouroit faire. Je scay que quand vous luy remonstrerez elle le prendra bien de vous et aussy vous luy scaurez tres bien faire entendre de quelle conséquence est cella. Et je me garderoy vous en dire davantage si ce n'est que je la prye me tenir en sa bonne grace et l'asseurer qu'il n'y a chose au monde que je désire plus.

« Quant à vous, je ne vous diray aultre chose si ce n'est que vous pouvez venir quand vous vouldrez et que je vous asseure que vous serez le tres bien venu, pryant Dieu, Mons^r^ de l'Hospital, vous donner bonne et longue vie. De Bloys, le II^e^ jour de febvrier 1559. »

Cette dépêche prouve une fois de plus quelle confiance L'Hospital inspirait au cardinal. Il n'eût pas été si souhaité à Blois, s'il avait été le contradicteur de la politique lorraine; mais la duchesse Marguerite le retint à Nice jusqu'au jour où il fut nommé chancelier de France.

CHAPITRE VI

L'HOSPITAL ET LA CONJURATION D'AMBOISE

Tandis que L'Hospital prolongeait son séjour à Nice, de graves événements éclataient à Amboise, sur les bords de la Loire. Les calvinistes y donnaient le signal des guerres civiles.

L'invasion du protestantisme avec ses discordes et ses haines mêlées d'instincts révolutionnaires fut un grand malheur pour la France. Partout où il s'était établi, sous l'impulsion des princes et des oligarchies, dans le nord, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, il se montrait oppresseur. Dans notre pays, repoussé par le Roi et par le peuple, il dut subir les lois qu'il imposait ailleurs. Les persécutions n'empêchèrent pas ses adeptes de se multiplier. En 1559, ils avaient déjà formé de nombreuses *églises* qui correspondaient entre elles et avec Genève. Leurs dépu-

tés tinrent un synode à Paris et posèrent les bases d'une redoutable organisation. Jusqu'alors ils avaient souffert avec résignation les contraintes et les supplices. Leur patience excitait la pitié. Au sein même du Parlement des voix catholiques s'élevèrent en leur faveur. Dès 1555, le président Séguier, dans ses remontrances sur l'édit d'inquisition, avait proclamé que la religion devait être défendue par les seuls moyens qui l'avaient fondée : l'enseignement et l'exemple. Sous l'impression de ces belles paroles, la Tournelle cessa d'appliquer les peines que maintenait la Grand'chambre. Le procureur général ayant provoqué une mercuriale pour fixer la jurisprudence, les Ranconet, les de Thou, les Harlay, avec la majorité de leurs collègues, adoptèrent l'opinion la plus douce. On délibérait encore lorsque Henri II intervint pour réprimer cette première tentative de tolérance. Irrité par les outrages de Du Bourg et de Du Faur, seuls calvinistes de l'assemblée, il prescrivit de saisir huit conseillers et d'instruire contre eux. Malgré la mort du Roy survenue un mois après, le procès de Du Bourg fut continué. Ses juges attendaient de lui un mot qui permît de le sauver ; il préféra la gloire du martyre. Un signe des temps, c'est que, dans ses interrogatoires, il n'invoqua point la liberté de conscience. Il reconnut au *magistrat* le droit et le devoir de punir les hérésies. « Seulement, il faut savoir, ajoutait-il, quels sont les hérétiques. Celuy

qui nie les sacrements par moy confessés, qui ne sont que deux, le baptême et la Cène, est digne de punition[1]. » Il avait récusé le président Minard, qui refusait de se déporter. « Dieu, lui dit Du Bourg, saura vous écarter[2]. » Le lendemain Minard fut tué d'un coup de pistolet au sortir du Palais. Cet assassinat détermina la condamnation. Elle eut un douloureux retentissement; au moins fut-elle la dernière. Il y eut encore des poursuites ; il n'y eut plus de bûchers. Les autres conseillers emprisonnés par ordre de Henri II furent élargis et reprirent leurs charges. Si les sectaires étaient restés calmes et soumis, s'ils ne s'étaient pas manifestés par d'imprudentes provocations, peut-être aurait-on renoncé à les inquiéter et serait-on revenu aux sentiments plus humains de la *Mercuriale.*

Malheureusement le nombre des dissidents les rendait audacieux. Les gentilshommes de la secte y portaient leurs habitudes guerrières. Autour d'eux s'agitait une foule d'officiers licenciés depuis la paix et privés de leur solde. A la tête de ces mécontents étaient les Châtillons et les Bourbons, qui ne pardonnaient pas aux Guises d'être les maîtres du Gouvernement. Leur politique s'alliait à la religion pour troubler le pays. Coligny avait dévoilé au prince de Condé les ressources du parti. Condé, sceptique et

1. *Mémoires de Condé*, 1743, t. I, p. 284.
2. De Meaux, *les Luttes religieuses*, 1870, t. V, in-8°, p. 67.

libertin, pauvre et ambitieux, était prêt pour toutes les séditions. Il avait trouvé un homme qui, agissant à sa place, le dispensait de se déclarer avant l'heure du succès : c'était La Renaudie. Cet aventurier, déjà flétri comme faussaire, avait tramé un vaste complot, recueillant en Suisse et en Allemagne des consultations de juristes et de théologiens qui approuvaient une prise d'armes, pourvu qu'elle fût ordonnée par un prince du sang, parcourant le royaume pour s'assurer le concours des consistoires, réunissant à Nantes ses principaux affidés dans un conciliabule où il recevait leur serment au nom de Condé, chef *muet* de l'entreprise. A son appel, des bandes de fantassins et de cavaliers étaient venues se cacher aux environs d'Amboise où résidait la Cour et où il comptait entrer par une attaque subite. Ce coup de main eût réussi, sans doute, si le duc de Guise, averti par une délation, ne s'était pas mis sur ses gardes. La Renaudie périt dans une rencontre; ses soldats furent taillés en pièces. L'échec des conjurés fut complet.

Quel était leur but? Renverser les Guises, les massacrer ou faire leur procès, s'emparer de la personne du Roi, régner sous son nom, et par la force contraindre la France à changer de culte. C'était bien là un crime de lèse-majesté, un attentat que nos lois punissent encore. Au lieu de s'acharner contre des comparses, il fallait arrêter Condé, le plus coupable

de tous. Richelieu n'y eût pas manqué. Les Guises hésitèrent. Lorsque de nouveaux désordres les décidèrent à sévir, il était trop tard; le pouvoir leur échappait par la mort de François II, et le prince, délivré d'une juste condamnation, demeura libre de déchaîner sur sa patrie le fléau de la guerre civile.

Ici se présente une question qui surprendra nos lecteurs.

Est-il vrai que L'Hospital ait été affilié à la conjuration d'Amboise?

D'Aubigné, seul de tous les contemporains, l'a affirmé, d'abord dans son *Histoire universelle*, puis dans ses *Mémoires*.

Voici le texte de l'*Histoire universelle* (éd. Ruble, t. I, p. 272).

« Le chancelier Olivier mort en ce temps en la façon que nous avons dit, L'Ospital, homme de grande estime, lui succéda, quoiqu'il eust esté des conjurés pour le faict d'Amboise : ce que je maintiens contre tout ce qui a esté escrit, pour ce que l'original de l'entreprise fut consigné entre les mains de mon père, où estoit son seing tout du long entre celui de d'Andelot et d'un Spifame, chose que j'ai fait voir à plusieurs personnes de marque. »

Les *Mémoires* offrent plus de détails (éd. Lalanne, p. 24).

« Aubigné, se retirant à Talcy (en 1572), envoya

quarante de sa compaignie dans Sancerre, et luy se réservant pour la Rochelle avec ceux qui aymoient mieux prendre ce costé, se cacha à Talcy quelques mois. Un jour il contoit au père de sa maistresse[1] ses misères, et comment faute de moyens l'empeschoit d'estre dans la Rochelle; le vieillard répliqua : « Vous m'avez dit autresfois que les originaux de l'entreprise d'Amboise avoient esté mis en dépost entre les mains de vostre père, et qu'en l'une des pièces vous aviez le seing du chancelier de L'Hospital qui, pour le présent, est retiré en sa maison d'Estampes; c'est un homme qui ne sert plus de rien et qui a désadvoué vostre party; si vous voulez que je lui envoye un homme pour l'advertir que vous avez cet acte en main, je me fais fort de vous faire donner dix mille escus ou par luy ou par ceux qui serviroient contre luy. » Sur ces parolles, Aubigné va quérir un sac de veloux fané, fit voir ces pièces et, après y avoir pensé, les mit au feu; ce que voyant, le sieur de Talcy le tança : la response fut : « Je les ays bruslées de peur qu'elles ne me bruslassent, car j'avais pensé à la tentation. » Le lendemain, ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : « Encore que vous ne m'ayez point ouvert vos pensées, j'ay de trop bons yeux pour n'avoir point descouvert vostre amour envers ma

1. Jean Salviati, sieur de Talcy.

fille : vous la voyez recherchée de plusieurs qui vous surpassent en biens. » Ce qui estant advoué, il poursuit ainsi : « Les papiers que vous avez bruslez de peur qu'ils ne vous bruslassent m'ont eschauffé à vous dire que je vous désire pour mon fils. » Aubigné respond : « Monsieur, pour avoir mesprisé un thrésor médiocre et mal acquis, vous m'en donnez un que je ne puis mesurer. »

A l'appui de ce récit, on invoquera les *Mémoires* de Tavannes ; non que les assertions de d'Aubigné y soient répétées, mais on y constate cette étrange révélation qui les confirme indirectement : « Catherine, haïssant sa belle-fille qui l'esloignait des affaires et portait le Roy vers les Guises, résout de favoriser les mécontents... Les chefs principaux estoient l'amiral de Chastillon et le prince de Condé assistez des ministres huguenots qui résolurent de se saisir de la Cour, prendre MM. de Guise, les tuer ou leur faire leur procès ; à quoy font adhérer le Roy de Navarre et donnent à entendre au connétable qu'ils ne vouloient que présenter une requête et se rendre les plus forts auprès du Roy. Ce qui estoit plus admirable est que la Royne mère y consent pour r'entrer au gouvernement qui luy sembloit luy estre osté par la Royne sa belle-fille, et en effect par MM. de Guise, espérant par la faiblesse des frères de Chastillon, par la bonté de ceux de Bourbon, de les diviser, joinct à la haine que l'on portoit aux hugue-

nots; que s'aidant d'eux, ils seroient contraincts, après avoir chassé MM. de Guise, de faire ce qu'elle voudroit[1]. » On conclura de ce passage que, si Catherine avait approuvé l'entreprise, il ne serait pas étonnant que L'Hospital s'y soit associé.

C'est ce qu'a fait M. Forneron dans son livre sur les Guises[2] : « On peut croire, dit-il, que Catherine n'a pas cherché à arrêter un mouvement qui pouvait amoindrir le pouvoir des oncles de sa belle-fille. Du moins le plus honnête de ses conseillers, Michel de L'Hospital, paraît avoir connu les principaux mécontents et s'être concerté avec eux afin de préparer un nouveau gouvernement pour le cas où l'on réussirait à renverser celui des Guises. D'un autre côté les chefs huguenots prévoyaient que cet élan ne demeurerait pas stérile et profiterait à leur popularité, tout en ruinant celle de leurs ennemis. Derrière eux, le prince de Condé, déjà à demi gagné à la cause de la réforme, essaya, sans prendre d'engagement, de se laisser promettre comme chef secret; il ne livra pas sa signature; mais une sorte de convention fut conclue entre quelques personnages qui avaient la prétention de diriger le mouvement en son nom. D'Aubigné prétend qu'il a eu cette convention entre les mains, qu'elle était signée de d'Andelot, de L'Hospital et de Spi-

1. *Mémoires de Tavannes*, éd. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 228.
2. Forneron, *les Ducs de Guise*, t. I, p. 299.

fame. Si ce document a existé, il a été ignoré des Guises. »

Les dernières lignes de M. Forneron expriment un doute; nous n'hésitons pas, quant à nous, à récuser les autorités qu'il a suivies.

Et d'abord écartons les mémoires de Tavannes. On sait qu'ils ont été rédigés, longtemps après la mort du maréchal de ce nom, par Jean de Saulx, son troisième fils. En 1560, Jean de Saulx avait cinq ans. Pour cette époque, il raconte seulement ce qu'il a entendu dire. Une méprise a pu se glisser dans ses lointains souvenirs. On ne saurait donc ajouter foi à une allégation qui se produit sans preuves et qui n'est pas acceptée par les auteurs du temps. Tous au contraire reconnaissent que sous le règne de François II, surtout au début, Catherine s'accordait avec les Guises et secondait leur politique. Comment supposer qu'une femme si prudente et si avisée ait conspiré contre son fils et se soit exposée avec lui et ses autres enfants aux hasards d'une révolution.

Les déclarations de d'Aubigné méritent-elles plus de créance? On n'ignore pas combien il était enclin à médire et à se vanter. On ne comprend pas que son père, s'il avait reçu en dépôt les engagements des conjurés, n'ait pas détruit ces pièces compromettantes, après la découverte et la répression du complot. On comprend encore moins que d'Aubigné

les ait promenées avec ses bagages pendant ses campagnes. Il se targue de les avoir montrées à des personnes de marque; il n'en nomme aucune, sauf Talcy, dont nous n'avons pas le témoignage. Au moins s'est-il trompé en croyant reconnaître le seing de L'Hospital, que celui-ci n'eût pu donner, quand même il l'eût voulu. En effet nous savons par Castelnau[1] que La Renaudie fit recueillir les promesses signées de ses complices après la réunion de Nantes, en février 1560. Or depuis le mois de novembre 1559, L'Hospital voyageait à la suite de la duchesse de Savoie; en février 1560, il était à Nice, et La Renaudie, en quête d'hommes d'épée, n'eût pas envoyé si loin solliciter une signature inutile[2].

Pourquoi L'Hospital se serait-il mêlé à des menées dangereuses et coupables? Pour y servir Catherine de Médicis, dira-t-on. Mais, loin de s'intéresser à ces menées, comme l'avance Jean de Saulx, la Reine s'en effraya, lorsqu'elles lui furent dénoncées. D'ailleurs L'Hospital n'était pas un agent secret et n'eût pas consenti à le devenir.

1. Castelnau, éd. Michaud, 1re série, t. IX, p. 415.

2. On lit dans le fragment cité plus haut de M. Forneron : « L'Hospital paraît avoir connu les principaux mécontents et s'être concerté avec eux afin de préparer un nouveau gouvernement pour le cas où l'on réussirait à renverser celui des Guises. » Où M. Forneron a-t-il vu cela? D'Aubigné n'en dit rien, et il est le seul qui ait parlé de L'Hospital à propos de la conjuration. Déjà Michelet s'était exprimé ainsi : « D'Aubigné assure que L'Hospital avait versé, comme sans doute une infinité de gens inconnus, sa petite contribution d'argent aux conjurés d'Amboise. » D'Aubigné n'a rien dit de semblable, et voilà comment on écrit l'histoire avec des hypothèses.

Sainte-Beuve, qui adopte la version de d'Aubigné, en tire cette conclusion que, *dans un premier moment, L'Hospital avait incliné du côté des réformés jusqu'à se rallier à eux et à leur donner des gages*[1]. C'est enter une erreur sur une autre. Au point où nous sommes arrivés, à la veille des événements d'Amboise, L'Hospital n'avait aucune relation avec les chefs calvinistes ; il n'y a rien dans ses antécédents qui le désigne comme un sectaire ; pas un fait, pas une parole, pas un écrit qui permettent de suspecter sa foi et sa loyauté. Ses poésies, déjà nombreuses, sont empreintes de catholicisme. Son épître même sur l'expédition d'Italie, si violente contre le Pape, n'est au fond qu'une diatribe gallicane.

Ajoutons une considération qui nous semble péremptoire. L'Hospital était le protégé et le confident du cardinal de Lorraine. Les Guises lui avaient procuré un office de maître des requêtes, la première présidence de la Chambre des comptes, et, plus récemment encore, l'entrée du Conseil privé. Il ne cessait de les prôner. Si, à l'heure même où il leur prodiguait tant de protestations de dévouement, il avait adhéré à une machination qui avait pour but la chûte et le meurtre de ses bienfaiteurs, ç'eût été le comble de l'ingratitude et de la perfidie, une de ces actions qui déshonorent une mémoire. Pour l'ad-

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. X, p. 33.

mettre à la charge de L'Hospital, il faudrait des preuves décisives et indéniables[1]. D'Aubigné ne les fournit pas, puisqu'il prétend les avoir brûlées. Sa parole, seule, et contestée, ne suffit pas.

1. Ruble, t. II, p. 199 : « Le fait nous paraît tellement invraisemblable que nous le récusons jusqu'à preuve contraire. »

CHAPITRE VII

L'HOSPITAL CHANCELIER

Le chancelier Olivier, épuisé par l'âge et par de violentes émotions, fut saisi de la fièvre et mourut à Amboise, le 28 mars 1560[1]. Sa succession fut offerte à Jean de Morvillier, évêque d'Orléans et membre du Conseil privé. Ce prélat refusa, soit crainte d'une si lourde responsabilité, soit désir de se faire prier. On s'empressa de le prendre au mot, et, le 1er avril, L'Hospital fut nommé chancelier de France.

L'honneur de ce choix appartient-il au cardinal de Lorraine ou à Catherine de Médicis ? Sur ce point, les historiens sont divisés.

Suivant de Thou, l'initiative serait venue de Catherine. Elle voulait un homme dévoué à sa personne

1. Cette date est indiquée dans le *Journal de Brulard*, *Mémoires de Condé*, t. I, p. 14. Le Laboureur, dans ses *Notes sur Castelnau*, t. 1, p. 39, place le décès au 30 mars.

et à ses enfants. Conseillée par la duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, sa favorite, elle proposa de confier les sceaux à L'Hospital. Les Guises, qu'il avait toujours courtisés, ne s'opposèrent pas à son élévation ; mais, par un message secret, la Reine-mère lui manda qu'il devait à elle seule cette fortune et qu'elle attendait de sa gratitude qu'il la soutiendrait contre l'ambition des princes lorrains.

D'un autre côté, Régnier de La Planche, sans parler de Catherine, rapporte que *les Guises s'aydèrent accortement du refus de Morvillier ; car estimans pouvoir mieux jouir de L'Hospital nourri et advancé de leurs mains, ils l'envoyèrent quérir à Nice.* Beaucaire, un des familiers de Charles de Lorraine, affirme aussi que le cardinal, malgré les répugnances de son entourage, fit L'Hospital chancelier. Aussi bien dépendait-il des Guises, alors tout-puissants, de l'appeler ou de l'exclure [1].

Ces versions contradictoires ne sauraient être admises en ce qu'elles ont d'absolu ; il est facile de les concilier.

L'Hospital avait passé par tous les degrés de la judicature et rempli le poste d'ambassadeur au Concile de Bologne. Il gouvernait les écoles de Bourges. Premier président de la Chambre

1. Le récit de Jacques de Thou, confirmé par Davila, a été adopté par Varillas, Mézeray et la plupart des modernes ; celui de La Planche par Michelet et M. Guillemin, auteur d'une excellente *Histoire du Cardinal de Lorraine*, un vol. in-8°, Paris, 1847.

des comptes, membre du Conseil privé, chef du Conseil de la tante du Roi, ses antécédents et ses emplois l'appelaient à remplacer Olivier. Au Palais et à la Cour, son expérience des affaires, son vaste savoir, son esprit élevé, le mettaient hors de pair. Le succès de ses poésies couronnait sa réputation. Le jeune François II lui savait gré de son discours sur l'Art de régner. La duchesse de Savoie, sa bienfaitrice, lui avait acquis la bienveillance de Jacqueline de Longwy et de Catherine de Médicis, avec lesquelles elle était fort liée, et lui-même dans ses vers n'avait pas négligé les occasions de flatter la Reine. En même temps il s'était donné aux Guises ; il préconisait leur politique et tenait d'eux ses derniers avancements. Ainsi, agréable à toutes les puissances du jour, il est évident qu'elles le désignèrent d'un accord spontané et comme par acclamation. Sans doute chacune d'elles avait sur lui des vues particulières. La Reine et le cardinal croyaient également s'attacher un auxiliaire complaisant. Ils ne prévoyaient pas qu'il n'obéirait qu'à sa conscience et ne servirait que le Roi et l'État.

Tandis qu'on disposait de lui à Amboise, L'Hospital était à Nice auprès de la duchesse de Savoie alors malade[1]. Un courrier lui fut expédié en toute hâte. La duchesse, n'osant le retenir, le vit s'éloigner à

1. Testament de L'Hospital ; Thevet, *les Vrais Pourtraits des hommes illustres*, Paris, 1584, in-f°, p. 576.

regret, après l'avoir chargé de cadeaux pour le Roi et le cardinal de Lorraine[1]. Il quitta Nice le 11 avril 1560, et, le 23 avril, de Saint-Vallier en Dauphiné, il écrivit au cardinal :

« MONSEIGNEUR,

« Je juge la perte que le Roy a faict en la mort de Monseigneur le chancelier estre inestimable, et crains qu'à l'advenir paroisse plus grande par la comparaison de son successeur, mais comme j'ai tousjours eu en admiration le bon et sainct homme de son vivant, aussi mettrai peine de approcher et imiter ses faicts après sa mort le plus qu'il me sera possible, ce que j'espère faire plus aisément, vous proposant en toutes mes actions comme mon chef, patron et conducteur. Je partis de Nice le XI de ce mois et continue mon chemin aux plus grandes et meilleures

1. Lettre de la duchesse de Savoie au Roi, Nice le 23 avril 1560 : « J'ay reçu des meubles de feu mons. de La Vigne, en son vivant vostre ambassadeur au levant, dont un cimeterre qu'il avoit destiné au Roy. J'ay prié mons. le président de L'Ospital de vous en faire présent... Je vous recommande les deux nièces de La Vigne qu'il a laissées dépourvues de tous supports... »

Autre lettre de la duchesse au cardinal, même jour : « J'ay reçu des meubles de La Vigne; j'ay choisi ses tappis de Turquie les plus beaux; j'ai donné charge à monsieur le président de L'Ospital de vous les présenter de ma part, sachant la bonne volonté que vous avez tousjours portée audict s. de La Vigne. Je vous recommande ses deux petites nièces, et deux de ses anciens amis et serviteurs; il désiroit fort faire tomber en leurs mains son abbaye de Bon-Lieu... ainsi que plus amplement vous dira ledict sieur président de L'Ospital » (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 21, 1872).

journées qu'il m'est possible pour vous aller trouver et remercier très humblement.

« Monseigneur, après m'estre recommandé très humblement à vostre bonne grâce, je prie Nostre Seigneur vous donner très bonne et très longue vie, De Sainct-Valiers, ce XXIII avril 1560.

« Vostre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur.

« M. DE L'HOSPITAL [1]. »

Le 23 avril encore, le consulat de Lyon arrêta qu'il irait le lendemain au-devant du chancelier « pour lui faire la révérence et bienvenue ». Le 24 avril, la ville lui offrit des confitures qui coûtèrent 38 livres [2].

On ne sait en quel lieu et à quelle date L'Hospital rejoignit la Cour. Ce fut sans doute au commencement de mai et à Romorantin, où le Roi séjourna du 1er au 20 de ce mois. Il ne prit pas sur le champ possession de son office. En 1551, après la retraite d'Olivier, l'édit qui créa une charge de Garde des sceaux au profit de Jean Bertrand, lui avait aussi assuré la survivance du chancelier disgrâcié. L'Hospital ne l'oubliait pas. Redoutant l'éventualité d'une revendication, il annonça qu'il n'accepterait ses nou-

1 Bibliothèque nationale. Fonds Dupuy, t. XI, f° 52. Cette pièce a été publiée par M. Taillandier, en 1861.

2. Péricaud, *Notes sur l'Histoire de Lyon*, Lyon, 1841.

velles fonctions qu'après la démission de Bertrand. Celui-ci, devenu cardinal, avait été appelé à Rome pour un conclave. Il n'hésita pas à envoyer la résignation qui lui était demandée. Quand elle eut été vérifiée, des lettres de provision purent être rédigées et signées à Saint-Léger le 30 juin. Elles relataient les faits qui précèdent, et, le 2 juillet, elles furent enregistrées. Alors seulement L'Hospital fut chancelier.

Le 5 juillet, avec un cortège de maître des requêtes, il se transporta au Parlement, où il prononça la première de ses harangues. Il s'agissait de presser la publication trop retardée de l'édit de Romorantin. Cette ordonnance enlevait aux magistrats la connaissance des crimes d'hérésie. Elle la restituait aux évêques et leur enjoignait de résider dans leurs diocèses et d'y maintenir la foi par la parole et par l'exemple. Les lois contre les dissidents étaient de la sorte adoucies, car les tribunaux d'église ne pouvaient condamner à mort, et leur police était insuffisante. Si l'exercice du nouveau culte restait interdit, la liberté de conscience était, en fait, moins menacée.

De Thou et presque tous les historiens attribuent cette ordonnance au chancelier. Il l'avait, disent-ils, habilement dressée de façon à tromper le cardinal de Lorraine et à l'empêcher d'introduire en France l'inquisition espagnole.

Cette assertion est évidemment erronée[1].

L'ordonnance a été rendue à Romorantin en mai 1560, et c'est en mai que L'Hospital revint à la Cour. A supposer qu'il soit arrivé quelques jours avant qu'elle fut signée, comment aurait-il eu le temps de la méditer et de la faire adopter?

Il est certain d'ailleurs que, plusieurs mois auparavant, tandis que L'Hospital voyageait à la suite de la duchesse de Savoie, l'ordonnance avait été communiquée au Conseil et approuvée[2]. C'était à peu près ce que le cardinal avait déjà proposé en 1555. Le complot d'Amboise ne le détourna pas de ce projet. L'importance du mouvement calviniste l'avait étonné. Loin de songer à l'inquisition, il accordait une amnistie, conférait avec les ministres et penchait vers les idées de conciliation. Sous ce rapport, l'édit convenait à ses vues. Il en comprenait toute la portée, et, s'il eût voulu d'autres mesures, il n'eût tenu qu'à lui de les imposer. C'était bien son ouvrage. Si L'Hospital le défendit plus tard, il ne l'avait ni inspiré ni préparé, et cela ne fut pour rien dans les applaudissements qui accueillirent sa nomination.

Les lettrés surtout étaient satisfaits[3]. Ils décer-

1. M. Guillemin est le seul qui combatte cette fausse opinion. *Op. cit.*, p. 145 et suiv. Nous avons résumé ses arguments.

2. Le roi, en juillet 1560, l'avait déclaré aux commissaires qui lui portaient les remontrances du Parlement (Voir *Preuves des libertés de l'Egl. gall.*, éd. 1731, part. IV, p. 171, et aux Archives, le Registre du Conseil VIIxxVIII).

3. Boissard, *Thesaurus virtutis*, Francfort, 1628, in-f°, t. II, p. 37.

naient au chancelier le titre de *Mécène français*. Ils attendaient de lui des réformes judiciaires. Sainte-Marthe, dans une belle épître, célébrait la joie des peuples à l'avènement d'un si grand justicier, et le suppliait d'abolir la vénalité des charges. Turnèbe, non moins élogieux, le sollicitait de supprimer les trop nombreuses juridictions subalternes. Regius et Dorat le complimentaient. A Lyon, le médecin Bruyerin lui dédiait son traité *de Re cibaria*, et l'avocat Pardoux son livre *de Jurisprudentia media*. A Bourges, à Toulouse, à Grenoble, les plus illustres professeurs, Govea, Baudouin, Cujas lui faisaient hommage de leurs œuvres récentes. Quichry, d'Orléans, lui adressait son commentaire sur l'Oraison dominicale, et Bounyn, lieutenant particulier de Châteauroux, sa tragédie de *la Sultane*, la première peut-être composée sur un sujet contemporain. Au milieu de l'approbation générale, seuls les parlementaires ne pardonnaient pas à L'Hospital ses démêlés avec leur compagnie, et les calvinistes se méfiaient de l'ami des Guises.

Quels étaient ses sentiments à cette heure si rapide du triomphe? On les chercherait vainement dans sa harangue du 5 juillet, qui a un caractère purement officiel. Sa pensée intime semble plutôt se trahir dans une petite pièce *Ad Musas*[1], mélange

1. Hosp. carm., éd. 1732, p. 228.

poétique de contentement et de mélancolie : « O Muses, vous que j'ai dévotement servies dès mon enfance, si je fréquente moins vos autels, si je vous rends un culte moins solennel, ne me croyez ni ingrat ni oublieux de mes anciennes affections. Depuis les ides de mai, l'État me tient attaché par une chaîne dorée. Je me dois tout entier à lui et au Roi. Vous appeler près de moi serait contraire à vos mœurs. Vous fuyez le forum, les assemblées bruyantes, les demeures royales. Aux splendeurs de la Cour, vous préférez ces retraites des forêts où l'on ne rencontre pas d'importuns. Il ne m'est pas permis de vous y suivre. D'immenses affaires me retiennent. Souffrez que je me borne à lire ou à écouter les vers d'autrui, comme un vieil athlète qui, chargé de couronnes, mais affaibli par l'âge, se plaît encore à regarder les jeux du stade. »

ÉPILOGUE

Nous sommes parvenu au terme de notre travail. Nous nous étions proposé de raconter la vie de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier. Cette longue période, jusqu'à nos jours peu étudiée[1], nous l'avons explorée avec un soin scrupuleux. Nous nous sommes efforcé non seulement de mettre en lumière les actes, les succès, les avancements de L'Hospital, mais encore ses opinions, ses sentiments, et le secret de son caractère. Nous savons ce qu'il promettait à la France au moment où il était appelé à prendre part à son gouvernement.

Littérateur distingué, jurisconsulte habile, juge intègre, la conscience de son mérite lui avait inspiré de bonne heure une légitime ambition. Il ne voulait

1. Tellement peu que Michelet a pu dire, par une étrange erreur, « qu'à la veille de devenir chancelier L'Hospital était un homme absolument inconnu de la magistrature et qui avait cheminé sous terre ». *Guerres de religion*, 1856, in-8°, p. 228.

pas vieillir dans la poudre du palais. Pour s'en faire retirer, il avait su se ménager de puissantes protections. Olivier, la duchesse de Berry, le cardinal de Lorraine s'étaient honorés en servant sa fortune. Les hommages poétiques qu'il leur adressait n'avaient rien d'une banale flatterie. La haute moralité qui dictait ses vers lui conciliait la confiance générale. Successivement ambassadeur, maître des requêtes, premier président de la Chambre des comptes, membre du Conseil privé, il avait acquis l'expérience des plus grandes affaires et joignait à la connaissance des lois celle des hommes et des choses.

Bien que lié avec les principaux magistrats, il n'aimait pas les parlementaires et n'en était pas aimé. Conseiller, il avait eu à s'en plaindre; maître des requêtes, il avait approuvé, sinon suggéré, contre eux la suppression de leurs épices et l'établissement des semestres; président des comptes, il les avait humiliés dans un conflit de juridiction. Censeur austère de leurs prétentions, prêt à les réduire au soin de rendre la justice, il passait pour un ferme soutien de la prérogative royale, et nul ne convenait mieux au rôle de réformateur judiciaire.

Dans des temps plus calmes, L'Hospital eût été un parfait chancelier. Ses œuvres législatives méditées au milieu des troubles, ses ordonnances d'Orléans et de Moulins, sa création des tribunaux de commerce, son édit des secondes noces, montrent

assez ce qu'on aurait pu attendre de ses talents si, dès son entrée au pouvoir, les tempêtes religieuses ne l'avaient assailli et absorbé.

On a beaucoup discuté sur la religion de L'Hospital. Les protestants lui reprochaient d'avoir désavoué leur cause; les catholiques zélés l'accusaient d'athéisme; les plus modérés le considéraient comme un philosophe indifférent entre les deux cultes, soucieux surtout de les contenir en paix. Il avait bien, on ne sait à quelle époque, permis à sa femme et à sa fille d'embrasser les nouvelles doctrines; mais lui-même a toujours professé le catholicisme; témoin ce dicton : « Méfiez-vous des patenôtres du connétable et de la messe du chancelier. » On le voyait se confesser et communier en public. Le cardinal de Ferrare, Pasquier, Thévet, l'attestent [1]. « Si ce n'a esté de cœur, ajoute Thévet, c'est un secret qui n'a esté révélé aux hommes. »

Les poésies de L'Hospital sont éminemment chrétiennes. Plusieurs, telles que le chant du sacre, n'ont pu être écrites que par un catholique. A la vérité, dans ses épîtres au cardinal Du Bellay, dans sa pièce sur la dernière expédition des Français en Italie, qui n'étaient pas destinées à la publicité, on trouve contre les Papes des blâmes audacieux et de

1. *Quelques Éclaircissements généalogiques sur Michel de L'Hospital*, par P. D. L. (de La Faye de L'Hospital), Clermont-Ferrand, 1863, in-8°, p. 63; Thévet, *Vie des hommes illustres*, Paris, 1584, in-f°.

terribles invectives ; mais combien de gallicans, dont l'orthodoxie n'a pas été niée, ont tenu un langage aussi violent. Dans son discours sur les Quatre États, dans son épître à Morvillier, il est parlé, en termes plus doux, de rappeler les évêques à leurs devoirs trop négligés, et de combattre l'hérésie non par le fer et le feu, mais par l'exemple et la prédication. Ces nobles idées, que le président Séguier avait déjà exprimées au nom du Parlement, prouvent encore moins que L'Hospital appartint au calvinisme. Elles dénotent seulement un penchant à l'indulgence religieuse, un désir de concorde, une extrême sévérité envers le clergé.

Telles étaient les tendances de L'Hospital, lorsque les sceaux lui furent confiés. Elles ne tardèrent pas à s'accentuer. Où l'ont-elles conduit ? Bien que cette question sorte de notre cadre, il nous sera permis de l'examiner.

Jusqu'au décès de François II, L'Hospital servit la politique des Guises, oncles et ministres du jeune Roi. A l'avènement de Charles IX, les Guises écartés, Condé mis en liberté, Catherine de Médicis investie de l'autorité royale, le chancelier se rallia au fils et à la mère, et manifesta dès lors ses aspirations pacifiques et tolérantes.

Ces aspirations qui devançaient les temps, il les avait puisées à une source chrétienne. La preuve en est dans ses poésies : « Le fondateur de notre reli-

gion, écrivait-il, aimait la paix. Il a prohibé l'emploi de l'épée. Par sa mort il nous a appris à souffrir patiemment les injures, les tourments, et même la mort. Il ne voulait point convertir par la menace et la violence, mais par une douce persuasion. Tels furent les préceptes du fils de Dieu; telle fut la règle des premiers siècles. Il y eut sans doute des malheureux dont la foi s'égarait. On ne songeait pas à les ramener par la ruse ou la force. On leur faisait de sages remontrances ; on leur opposait les décisions des conciles. S'ils persistaient dans leurs erreurs, le plus sévère châtiment consistait à leur fermer l'assemblée des fidèles... Aujourd'hui, quelle folie nous pousse les uns contre les autres? Nous avons le même Dieu, le même souverain, la même patrie et les mêmes lois. Faut-il nous entretuer, parce que nous ne prions pas dans les mêmes temples? Cette diversité de croyances nous a-t-elle jamais empêchés d'accueillir les Arméniens, les Grecs et les Turcs? N'avons-nous pas constamment supporté parmi nous les Juifs, ces ennemis de notre nom[1] ? »

L'Hospital oubliait que les Juifs restaient paisibles et soumis, tandis que les calvinistes s'insurgeaient les armes à la main. Ils ne se contentaient plus de la liberté de conscience et de culte ; ils visaient à la domination, à la conquête de la souveraineté, au

1. Hosp. carm., éd., 1732, p. 291, 295, 372, 454.

partage des biens ecclésiastiques. Partout où ils se trouvaient les plus forts, les églises étaient saccagées, les prêtres massacrés, les caisses publiques pillées. Leurs consistoires correspondaient entre eux, levaient des subsides, recrutaient des soldats. C'était une organisation toujours prête pour la guerre, gardant ses places de sûreté, ses alliances avec l'étranger, et négociant avec la couronne de puissance à puissance. Si elle avait triomphé, les catholiques, qui formaient l'immense majorité de la nation, eussent été persécutés aussi cruellement qu'en Angleterre et dans les autres pays protestants. Ils comprenaient bien ce péril; ils devaient toutefois laisser au Gouvernement le soin de les protéger; et quand ce Gouvernement faiblissait, ils se voyaient exposés à subir le joug d'une minorité hardie et implacable.

Entre les orthodoxes et les réformés, entre les Guises et les Bourbons, que faisaient la reine-mère et son chancelier ? Catherine de Médicis avait la passion du pouvoir; craignant d'être effacée ou dominée par les chefs des deux partis, elle favorisait tantôt les uns, tantôt les autres, et son habileté féminine s'évertuait à maintenir entre eux un fragile équilibre. L'Hospital avait la passion de la paix et cherchait à l'entretenir par des moyens qui la rendaient impossible. Comme les calvinistes étaient les plus remuants, il s'appliquait à les satisfaire. Ils se

soulevaient, ils étaient battus, et, le lendemain de leur défaite, ils obtenaient de nouvelles concessions. D'année en année ils devenaient ainsi plus puissants et plus ambitieux, tandis que les catholiques, effrayés et irrités, commençaient à se défendre eux-mêmes. Ces conflits sans cesse renaissants préparaient les luttes et les calamités de l'avenir. Déjà la *Ligue* s'annonçait aux yeux clairvoyants.

Le plus sage eût été de séparer la politique de la religion, d'ôter aux sectaires tout prétexte de plainte, en leur accordant la liberté de conscience et aussi la liberté de culte dans la mesure compatible avec l'ordre, mais en même temps de dissoudre leurs associations civiles et militaires, de saisir leurs chefs, de reprendre leurs places de sûreté et de leur interdire de constituer un État dans l'État. Telle fut l'œuvre entreprise par Henri IV et terminée par Richelieu. L'Hospital ne conçut pas cette pensée. « Le politique, a dit avec raison un historien moderne [1], n'était pas chez lui à la hauteur du grand magistrat. » Il n'avait pas les vues fermes et profondes du véritable homme d'État. Il manquait du génie qui devine et qui maîtrise les événements. Quand il se félicitait d'une apparente pacification, il ne s'apercevait pas que les difficultés n'étaient qu'ajournées et, par suite, aggravées. Sa tolérance, louable en prin-

1. Dareste, *Hist. de France*, t. IV, p. 134.

cipe, l'entraînait trop souvent à tolérer des manœuvres et des usurpations séditieuses.

Citons quelques exemples de ces illusions conciliantes.

En 1563, le duc de Guise, au cours de ses succès et à la veille d'un triomphe complet, fut assassiné par une main calviniste. La reine-mère et le chancelier s'empressèrent de traiter avec ceux qui se réjouissaient de ce forfait et qui peut-être l'avaient inspiré. L'Hospital envoya ensuite au cardinal de Lorraine, qui était au Concile de Trente, une épître *consolatoire*[1] : « Quels furent vos sentiments, disait-il, lorsque la victoire de votre frère fut connue au Tyrol? Il vous semblait que, monté au faîte des grandeurs, vous teniez le monde sous vos pieds orgueilleux, et que rien désormais ne vous résisterait. Déjà vous vous disposiez à répartir entre vos parents les trésors et les empires, fulminant des menaces contre les vaincus, leur réservant de lointains exils et distribuant aux vainqueurs leurs terres et leurs dignités... Maintenant la vraie religion est sur vos lèvres. Votre vœu est de vous retirer dans votre diocèse et de vous consacrer à votre troupeau, entouré de vos livres et de tranquilles savants. Vous condamnez les batailles et le carnage... Ce n'est pas au glaive à décider si nous devons dans nos sanc-

1 Hosp. carm., éd. 1732, p. 306, 312.

tuaires conserver les anciens rites ou en introduire de nouveaux. Sans doute, de quelque côté qu'il se fût tourné, votre frère, par sa valeur, y eût porté l'avantage. Ce n'est pas qu'il fût épris de la guerre; pendant sa vie il avait loué la paix; il l'a recommandée en mourant; mais ses compagnons préféraient les combats qui les enrichissaient. Enfin Dieu, prenant en pitié le royaume, appela dans un meilleur séjour cette âme innocente, et par la mort d'un seul homme sauva des milliers d'existences. » L'Hospital se trompait s'il croyait le cardinal de Lorraine fort sensible à ces singulières condoléances. Il ne prévoyait pas surtout qu'un jour les représailles des Guises feraient plus de victimes que le meurtre de leur père n'en avait épargnées.

L'édit d'Amboise, qui clôtura la première des guerres civiles et qui avait été agréé par les protestants, prohibait les prêches clandestins et n'admettait les prêches publics que dans une ville par bailliage, et dans les seigneuries des hauts justiciers. Tout à coup, sans y être en rien obligé, le chancelier fit signer une déclaration qui permettait aux dissidents d'appeler des ministres dans leurs maisons pour instruire et consoler leurs familles. C'était, en dérogeant à l'édit d'Amboise, rétablir les conventicules occultes et faciliter la formation de vastes sociétés secrètes. L'Hospital s'était abstenu de soumettre cette déclaration au *Conseil privé,* où il eût

trouvé de l'opposition. Il l'adressa directement au Parlement de Bourgogne pour la faire enregistrer. Ce Parlement ne se prêta point à ce détour, ordonna des remontrances, et, pour les soutenir, députa à la Cour deux de ses membres. Ceux-ci ne purent obtenir audience de Catherine de Médicis. Les maîtres des requêtes n'osaient se charger de leur affaire, de peur de « fâcher » le chancelier. Enfin le cardinal de Lorraine, depuis peu arrivé de Trente, eut compassion de leur embarras et saisit le *Conseil*. Il se plaignit de ce que les catholiques n'avaient plus le moyen de se faire entendre. Son rapport étonna les conseillers ; ils ne savaient rien de l'ordonnance. Le cardinal de Bourbon s'écria que, puisqu'on faisait des édits sans les consulter, il n'y avait plus de *Conseil*, et qu'il n'y assisterait jamais. L'Hospital, pris au dépourvu, dit au cardinal de Lorraine : « Monsieur, estes-vous desjà venu pour nous troubler? » — « Je ne suis pas venu pour troubler, répondit le cardinal, mais pour empescher que ne troubliez, bélistre que vous estes. » — L'Hospital répliqua : « Vouldriez vous empescher que ces pauvres gens auxquels le Roy a permis de vivre en liberté de leurs consciences ne feussent aucunement consolez? » — « Ouy, je le veux empescher, dit le cardinal, car on sçait bien que, souffrant telles choses, c'est tacitement souffrir les presches secrettes ; et l'empescheray tant que je pourray, pour ne donner

occasion que telles tirannies accroissent; et vous qui estes ce que estes à présent de par moy, osez bien me dire que je viens pour vous troubler. Je vous garderay bien de faire ce que avez faict par cy devant. » — Cette violente dispute exigea l'intervention de la Reine-mère. L'ordonnance fut annulée, avec défense expresse au chancelier d'en sceller, à l'avenir, aucune qui n'eût été auparavant examinée dans le Conseil. Il dut dévorer cet affront; mais les catholiques n'en restèrent pas moins mécontents[1].

A la fin de 1567, les huguenots s'inquiétaient encore des conférences de Bayonne. L'approche de six mille Suisses engagés par le Roi accrut leurs craintes. Résolus à prendre les armes, leurs chefs complotèrent d'enlever Charles IX et sa mère, qui résidaient, en pleine sécurité, à Monceaux, près de Meaux, maison de plaisance mal gardée et non défendable. Le secret ne put être si bien observé que Michel de Castelnau ne réussît à le pénétrer. Il se hâta d'en informer la reine Catherine, qui refusa d'y croire. « C'est un crime, s'écria le chancelier, de donner de faux advertissements à son prince pour le mettre en défiance de ses subjets. L'auteur de ces nouvelles mériteroit d'être tenaillez, et celui qui les apporte d'être emprisonnez[2]. » Castelnau fut en

1. *Mémoires de Condé*, t. V, p. 50. — Garnier, t. XXX, p. 505. — Guillemin, p. 391.

2. Mathieu, *Hist. de France*, Paris, 1631, in-f°, t. III, p. 294. — *Mémoires de Castelnau*, coll. Michaud, 1re série, t. IX, p. 516.

danger d'être arrêté. Bientôt après, on sut que les calvinistes se réunissaient à Rozoy. Grand émoi à Monceaux. On se mit à délibérer. Le sentiment du chancelier fut d'entrer en pourparler avec les réformés. Il dit que « l'acheminement des Suisses estant la cause de leur méfiance, il jugeait à propos qu'on envoyast vers M. l'admiral luy offrir de ne les faire advancer, et que le Roy vouloit pourvoir à son conseil et administration de ses affaires, et y donner à luy et aux autres de la religion le lieu qu'ils y pourroient tenir, et de même vers M. le Prince de Condé, se promettant que, si de bonne foy on tenoit ce procédé, les malheurs qui menaçoient cet estat s'apaiseroient, estimant que ceux de la religion ne désiroient autre chose que de servir le Roy. » La Reine-mère reprit la parole : « M. le chancelier, voulez-vous répondre qu'ils n'ont autre but que de servir le Roy? » « — Ouy, Madame, si on m'asseure qu'on ne les veuille tromper. » Sur cela, le Conseil fut levé[1]. » Malgré la caution de L'Hospital, on se réfugia à Meaux ; on manda les Suisses, et, sous leur escorte, la Cour se rendit à Paris, non sans être harcelée en route par la cavalerie protestante.

Si l'opinion du chancelier avait prévalu, si Charles IX et sa mère étaient restés à Monceaux ou même à Meaux, Coligny et Condé se seraient infail-

1. *Mémoires de Bouillon*, coll. Michaud, 1re série, t. XI, p. 3. — Dareste, *Hist. de France*, t. IV, p. 235.

liblement emparés de leurs personnes. Ils devenaient les maîtres du Gouvernement, et la France tombait à leur merci.

L'Hospital avait émis un avis dangereux ; plusieurs y virent une complicité. Aussi bien, depuis le colloque de Poissy où ses discours ambigus avaient irrité les évêques, le nombre était grand de ceux qui le taxaient d'être un calviniste déguisé [1]. Chez le ministre d'un souverain catholique, une pareille feinte eût été une trahison. Mais nous respectons trop la mémoire de L'Hospital pour nous arrêter à un si grave soupçon qui ne s'appuie point sur une preuve positive. Il faut pourtant l'avouer : en toute circonstance, il montra à l'égard des protestants une complaisance, et, on peut le dire, une faiblesse qui contribuèrent à leurs progrès et qui, à son insu, favorisèrent l'essor des guerres civiles qu'il eût voulu prévenir à tout prix [2].

L'affaire de Meaux avait achevé de brouiller L'Hospital avec la Cour. En 1568, après la paix de Longjumeau qu'il avait provoquée, il fut obligé de rendre les sceaux et de se confiner dans sa terre de Vignay. Il y passa ses dernières années, plus touché du sort de la France que de sa propre disgrâce. Sous le poids

1. Tommaseo (*Collection des documents inédits*). *Relations des ambassadeurs vénitiens, Michel Suriano*, t. I, p. 531.

2. Dans une note, p. 361, t. I, de son édition de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, M. de Ruble s'exprime ainsi : « L'édit de janvier devint, contre l'intention de son auteur, le chancelier de L'Hospital, la première cause de la guerre civile. Nous avons réuni sur ce point un certain nombre de documents nouveaux dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 19 et suivantes. »

de ses patriotiques tristesses, il composa de nouvelles poésies dans lesquelles il stigmatisait avec véhémence les fureurs et les excès des partis, sans distinguer d'ailleurs entre ceux qui obéissaient au Roi et ceux qui le combattaient. Son ressentiment fut toujours très vif contre le cardinal Charles de Lorraine, son ancien protecteur, et, dans un fragment dirigé contre ce cardinal, il a tracé ces vers effrayants :

Seu vinces, seu tu vincere, pericula quæ te
Exspectant nunquam effugies...
Non unum, mihi crede, tulit modo Gallia Brutum.
Non fraterna movent te fata, miserque tuorum
Exitus in turpem hanc causam quos tu male cautos
Conjecisti[1]...

Il semble cependant que L'Hospital ait un jour reconnu que sa politique molle et indécise avait tout compromis. Du moins, dans une épître au premier président de Thou, on lit cet appel à la force sans laquelle la justice est impuissante[2] :

Spero etiam, quando locus est hoc tempore nullus
Consiliis, aliquem demissum huc adfore cœlo,
Qui valida mala tanta manu compescat, et armis
Relliquias servet, regemque in sceptra reponat.

Il y avait là comme un pressentiment du règne réparateur du Béarnais.

1. Hosp. Carm., éd. 1732, p. 476.
2. Hosp. Carm., éd. 1732, p. 374.

APPENDICE I

LES PERROT

Avant l'incendie des archives de l'état civil, nous avions copié, sur les registres de la paroisse Saint-André-des-Arts, quelques actes relatifs aux Perrot. Ils nous ont permis de compléter et de rectifier les généalogies de cette famille conservées au *cabinet des Titres*. Ce travail n'est pas sans intérêt, car il révèle les origines souvent plébéiennes des anciennes races parlementaires.

Le premier Perrot connu est Gérard, notaire au Châtelet, en 1407. Il eut pour fils Nicolas I, marchand drapier, mort en 1493, et pour petit-fils Émile I, marchand drapier, bourgeois de Paris, échevin en 1515, mort en 1518.

Ce dernier fut deux fois marié, d'abord avec Denise Gobelin, fille d'un maître teinturier, puis avec Marguerite de Thou, fille de Jacques de Thou, avocat du

Roi à la Cour des aides, veuve de Jacques Lelieur et de Jacques Lemaçon.

Du second lit sortit Jean Perrot, dit *le jeune*, marchand bourgeois de Paris, et, par sa femme, seigneur de La Malmaison. Il fut père de Claude Perrot de La Malmaison, conseiller au Parlement, président aux enquêtes, qui lui-même fut père de Christophe Perrot de La Malmaison, conseiller au Parlement et prévôt des marchands en 1641. Nous n'avons pas à nous occuper de cette branche. Il suffira de dire qu'une des filles du président Claude, Espérance Perrot, épousa un petit-fils du chancelier de L'Hospital, Robert Hurault de L'Hospital, baron d'Auneux, seigneur de Vignay.

Du premier mariage d'Émile I étaient nés, entre autres enfants, Nicolas II et Émile II.

Nicolas II, marchand drapier, bourgeois de Paris, seigneur de Carneaulx et des Courtils, échevin en 1541, prévôt des marchands en 1557, mort en 1565, avait épousé Anne Lemaçon, fille de la seconde femme de son père. Il eut dix-neuf enfants, parmi lesquels nous citerons seulement Nicolas III, seigneur de Saint-Dié, conseiller au Parlement le 8 août 1554, marié à Claude Goyet, fille de François Goyet, avocat du roi au Châtelet, et de Marie Grou, et sœur de François Goyet, seigneur de Bécherel, conseiller au Parlement.

Dans les actes de baptême des enfants de Nicolas III

et de Claude Goyet, les noms des parrains et des marraines nous indiqueront les relations de la famille Perrot.

Ainsi furent baptisés :

1° « Le 3 novembre 1555, *Anne...*, parrain Me François Goyet, conseiller avocat du roy au Châtelet de Paris, marraines damoyselles Anne Masson, femme de Nicolas Perrot, marchand bourgeois de Paris, et Catherine..., femme de Me Pierre Gohory, procureur en ladite court. »

2° « Le 30 novembre 1558, Nicolas..., parrains le sire Nicolas Perrot, jadis prévost des marchands et Mons. Me Nicole de Thou, aussi conseiller en la court de parlement, et marraine damoyselle Magdelaine Grou, veufve de feu Miles Perrot, en son vivant maistre des comptes à Paris. » Ce Nicolas est mort en 1563.

3° « Le 15 janvier 1559 (1560), Suzanne..., parrain monsieur Geoffroy Lopin, aussi conseiller en ladite court, et marraines damoyselles Loyse Goyet, veufve de feu Me Jacques Volloir, en son vivant notaire et secrétaire du roy, et Marguerite Parent, femme de Jacques Perrot, marchand bourgeois de Paris[1]. »

4° « Le 1er aoust 1561, Marie..., parrain Me Jérôme de Chambellan, notaire secrétaire du roy; mar-

1. Jacques Perrot était frère de Nicolas III.

raines damoyselles Marie Goyet, femme de Me François Chatelain, trésorier général de Languedoc, et Marie Goyet, fille de feu Me Goyet, en son vivant conseiller du roy au châtelet de Paris. »

5° « Le 15 juillet 1562, Paul, mort en aoust suivant[1]. »

6° « Le 7 aoust 1563, *Cyprien*. »

7° « Le 2 janvier 1566, *Paul*. »

8° « Le 2 janvier 1566, Daniel..., parrains Me Claude Perrot, procureur du roy à l'hostel de ville, et Me Pierre Perrot, advocat en ladite court[2]. » Il est mort le 12 février de la même année.

9° « Le 10 juin 1569, Magdelaine...; marraines Magdelaine Grou, fille de feu Denys Grou, procureur au parlement, et Anne Perrot, fille de feu Nicolas Perrot, qui a été prévost des marchands. »

De tous les enfants de Nicolas III, désignés dans les actes précédents, *Anne*, *Cyprien* et *Paul* sont les seuls dont les généalogies fassent mention.

Cyprien I, seigneur de Saint-Dié, conseiller au Parlement en 1590, mort en 1625, eut pour fils Jean Perrot, seigneur de Saint-Dié et de Fercourt, président à la quatrième des enquêtes, et pour petit-fils Cyprien II, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes. Le fils unique de ce dernier, Bénigne-Anne

1. Nous regrettons de n'avoir pas copié en entier cet acte et les deux suivants. Les incendies de la commune nous ont empêché de les compléter plus tard.

2. Claude et Pierre étaient aussi frères de Nicolas III.

Perrot de Fercourt, capitaine au régiment royal de dragons, mourut le 31 août 1691, à l'âge de vingt et un ans, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Fleurus.

L'autre fils de Nicolas III, le frère cadet de Cyprien I, Paul Perrot, seigneur de La Salle, éloigné des fonctions publiques par sa surdité, s'adonna aux lettres et collabora, dit-on, au Catholicon. Il eut pour fils Nicolas IV Perrot, seigneur d'Ablancourt, né en 1606, membre de l'Académie française en 1637, mort sans alliance en 1664. D'Ablancourt est le célèbre traducteur qui, avec Patru, son ami, et après Balzac et Vaugelas, contribua si efficacement à fixer les règles de notre langue.

Revenons maintenant à Émile II, fils d'Émile I, l'échevin, frère de Nicolas II, le prévôt des marchands. Ce fut le correspondant de Bunel, le condisciple et l'ami de L'Hospital, dont il devint le collègue au barreau, au Parlement, à la Chambre des comptes, et dans le Conseil de la duchesse de Berry. Nous avons esquissé sa b ographie en tête de ce volume. Ajoutons qu'il avait épousé Madeleine Grou, fille de Denis Grou, procureur au Parlement et seigneur de La Maison-Rouge.

Dans les mêmes registres étaient aussi les actes de baptême de ses enfants avec les noms de leurs parrains et de leurs marraines. Les voici :

1° « Le 25 d'aoust 1544, Loys, fils de Mile Perrot,

advocat au parlement et de Magdelaine Grou, sa femme. Parrains Me François Goyet, conseiller advocat du roy au châtelet de Paris, et Me Jehan Tugault, docteur en médecine : marraine dlle Gabrielle Rivière, veufve de feu Me Jehan Meunier, en son vivant procureur au parlement. »

2° « Le 3 juillet 1546, Mille..., parrains Me Michel de Lospital, conseiller du roy en sa court de parlement, et Me Pierre Gérard, prieur de Mont-Félix; marraine dlle Anne de Loynes, femme de Me Gabriel de Marillac, advocat du roy en sa court de parlement. »

3° « Le 22 d'aoust 1547, Anthoine..., parrains Me Barnabé de Faselle, chanoine de la saincte chapelle, et Me Jacques Canaye, advocat en la dite court; marraine dlle Clémence Virle. »

4° « Le 19 avril 1548 avant pasques, Gabriel..., parrains Mes Jacques Gohory et François Gobelin, marraine Gabrielle Rivière. »

5° « Le 13 décembre 1550, Philippes..., parrains nobles personnes Christophe de Thou, seigneur de Cely, et Paul Prévost, advocats en la dite court; marraine dlle Jehanne Leviste, veufve de feu messire Jehan Robertet, en son vivant chevalier. »

6° « Le 26 mars 1551, Suzanne, fille de Me Miles Perrot, conseiller du roy en sa court de parlement..., parrain Me Nicolas Perrot, advocat en la dite court; marraines dlles Marie de Flesselles, femme de Jacques

Canaye, advocat en ladite court, et Catherine Grasseton. »

7° « Le 27 février 1553, Marie..., parrain Me Barthélemy Faye, conseiller du roy en sa court de parlement, et seigneur d'Espeisses ; marraines dlles Magdelaine Potier, femme de Me Bernard Prévost, aussi conseiller du roy en sa dite court, et Jacqueline de Marle, femme de Me Pierre Lemaître, secrétaire du roy et greffier en sa chambre des comptes. »

8° « Le 27 octobre 1555, Eusèbe, fils de Me Miles Perrot, conseiller et maistre en la chambre des comptes..., parrains Me Grasseton, advocat, et Pierre Gohory, procureur en la court de parlement ; marraine dlle Marguerite de Lyon. »

Nous avons dit (p. 3) qu'Émile Perrot mourut le 31 octobre 1556. Son fils Philippe décéda le 4 mars 1560, à l'âge de neuf ans.

Des enfants d'Émile II Perrot, nommés dans les actes précédents, deux seulement se retrouvent dans les généalogies : Marie Perrot, femme de Jacques de Nogentel, vicomte de Troby, et le filleul de L'Hospital, Émile III Perrot, seigneur d'Argenson, avocat au Parlement et ensuite maître des eaux et forêts à la table de marbre. Les généalogies signalent encore comme née d'Émile II, Geneviève Perrot, mariée à Charles Hotman, seigneur de Rougemont, maître des comptes, et Charles Perrot, qui, pour cause de religion, émigra à Genève, où il occupa longtemps la

seconde place du consistoire. Un de ses fils obtint en Angleterre la faveur de la reine Élisabeth et devint membre de la Chambre des lords. — Enfin de Thou, Mézeray et l'auteur des *Mémoires de Charles IX* parlent d'un autre enfant d'Émile II, Denis Perrot, qui, à l'âge de trente-deux ans, aurait été tué à la Saint-Barthélemy : il est étrange qu'il n'en soit question ni dans les généalogies, ni dans les pièces à l'appui.

Nous avons cité dans notre précédent volume (p. 83) l'acte de baptême de la seconde fille de L'Hospital ; il désigne comme marraine « Magdelaine Grou, femme de Miles Perrot, advocat au parlement ».

Nous avons encore recueilli, dans les mêmes registres, cinq actes dans lesquels figurent Émile Perrot et sa femme, et un sixième qui regarde une de leurs filles :

1° « Le mardy XXV^e^ jour de septembre 1543, fut baptisé Jérôme, fils de M^e^ François Goyet, conseiller et advocat du roy au Châtelet de Paris et de d^lle^ Marie Grou, sa femme. Les parrains M^e^ Miles Perrot, advocat en la court du parlement, et M^e^ Jacques de Vaulves, greffier de la prévosté de Paris ; marraine d^lle^ Gabrielle Rivière, veufve de feu Jehan Meunier. »

2° « Le jeudy VII^e^ jour de juillet 1547, fut baptisé Miles, fils de M^e^ Denis Grou, procureur au parlement et de D^lle^ Marie Picard, sa femme. Les parrains

Me Pierre Gohory, procureur, et Me Miles Perrot, advocat en ladite court; marraine dlle Catherine Morelot. »

3° « Le mercredy Ier jour d'avril 1551 après pasques, fut baptisée Magdelaine, fille de Me Christophe de Thou, advocat en la court de parlement et de dlle Jacqueline de Thuleu, sa femme. Parrain vénérable et discrette personne Me Germain Cornu, curé de Saint Médard; marraines dlle Magdelaine Grou, femme de Me Miles Perrot, advocat en ladite court, et dlle Anne Bourgeois. »

4° « Le mercredy VIIe jour de septembre 1552, fut baptisé Philippes, fils de Me Jacques Canaye, advocat au parlement et de dlle Marie de Flesselles, sa femme. Parrains noble personne Me Philbert de Flesselles, docteur en médecine et Me Jacques Canaye, marchand bourgeois de Paris; marraine dlle Magdelaine Grou, femme de Me Miles Perrot, conseiller du roy en sa court de parlement. »

5° « Le mercredy XIIe jour de février 1555, fut baptisé Paul, fils de Me Jehan Spifame, conseiller du roy en sa court de parlement et seigneur de Bisseaulx, et de Marguerite de Lyon, sa femme. Les parrains Me Miles Perrot, conseiller du roy et maistre en sa chambre des comptes et noble homme Guillaume de Marles, seigneur de Versigny; la marraine Dlle Jehanne de Pierre Buffière, femme de Monsr de Lyon, conseiller du roy en sa dite court. »

6° « Le lundy XVIII[e] jour de novembre 1560, fut baptisé Charles, fils de Charles Hotman, conseiller du roy et auditeur en sa chambre des comptes, et de d[lle] Geneviève Perrot, sa femme. Les parrains M[e] Nicolle Perrot, conseiller du roy en sa court de parlement, et Jacques Canaye, advocat en la dite court; marraine d[lle] Jehanne Marchand, veufve de feu M[e] Anthoine Petremol, maistre des comptes. »

Nos extraits mentionnent plusieurs fois deux parents d'Émile Perrot : Pierre Gohory, procureur au parlement, et Jacques Gohory; ce dernier est le traducteur des X[e], XI[e] et XIII[e] livres de l'*Amadis*.

Nous donnons ici un acte que nous avons copié sur les registres de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Il ne se rattache en rien à la famille Perrot, mais il peut être intéressant sous d'autres rapports :

« Le mercredi 18 septembre 1566, fut baptizé Jacques, fils de noble homme Charles de Troyes, seigneur de Saint More, et de noble damoyselle Marie Legras sa femme. Les parrains révérend père en Dieu Jacques Du Faur, conseiller du Roy en son conseil privé, abbé de la Chaise-Dieu, et noble

homme Estienne Potier M^e^ des requestes ordinaire du Roy et seigneur de la Terrasse; la marraine noble damoyselle Marguerite de Roman, femme de noble homme René de Rieux, chevalier seigneur de la Fouchara, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. »

APPENDICE II

PIÈCES CONCERNANT LA PARTICIPATION DE L'HOSPITAL A L'ÉDIT DE JUIN 1556[1]

I

Lectre escripte par S^r François de Cumbes estant présentement à la suitte de la Court à MM. les consuls de Valence. (*Archives de Valence, série AA* 10 *f.* 255.)

M^gr de Guise cejourd'huy nous a donné audience lespace de trois grosses heures pour ouyr tant nos differantz que ceulx du clergé et des advocatz consistoriaulx, la ou na rien esté obmis de nostre costé, de sorte que à layde de Dieu spere en aurons bonne yssue bientost au prouffict et contentement du pouvre tiers estat, daultant que aujourdhuy sont les heures

1. Je dois ces documents à l'obligeance de M. Fournier de Fleix, professeur de droit à Caen, et de M. Lacroix, archiviste de Valence. Je suis heureux de leur offrir ici tous mes remerciements.

que mond. Seigneur cognoist assez le maulve mesnaige et surchargement qu'on a donné aud. tiers estat le temps passé jusques à luy faire financer pour des chouses qui ne le concernoit en rien, ains ceulx des premier et segond estatz, quon a trouvé bien estrange. Ledit seigneur nous a commandé à tous nous retirer à Paris par devers M. Hospitalis, maistre des requestes du Roy, et par devers M. Bellot, qui autresfois a esté conseillier au grand conseil et depuis au Parlement de Paris, qui sont estimés des plus scavans et gens de bien de ce royaulme desquels mond. Seigneur veult avoir advis et auxquels il a envoié nos sacz pour les veoir et nous ouyr, s'il est besoing, pour produire dung costé et daultre tout ce quon vouldra avec expresse lectre de luy que, toutes chouses laissées, quilz y vacquent. Que sera cause dans demain nous retirer aud. Paris pour souliciter lesd. seigneurs. Si daventure M^gr^ de Valence nest aud. Paris je le men iray treuver à Saint Germain ou le layssay dernièrement pour lui baillier vostre lectre et recouvrer responce. Cependant mestre recommandé très humblement à vos bonnes graces, je prieray le créateur vous donner, MM., outres bonne santé longue vie. De Dampierre, ce XV juilhet 1555, vostre tres humble et tres obeissant serviteur, François de Cumbes.

II

Lectre de MM. les dellegués pour le tiers estat à la court à MM. dudict tiers estat du Daulphiné. (*Série AA* 10, f. 266.)

MM. du tiers estat, il y a longtemps que nous vous avons escript à quoy ne nous avés faict responce. Depuis j'avons tousjours poursuivi à la court suyvant nostre charge, tellement que le 6e de ce mois le Roy estant à Sainct Germain en Lhaye Mgr de Guyse nous commanda de luy bailher par escript toutes nos doleances, et pour ce faire incontinent le seigneur François de Combes est allé à Paris en dilligence pour emener M. ladvocat Bourgeois pour coucher par escript en briefveté nos articles et aussi pour proposer nosd. affaires pardevant mond. seigneur de Guyse. Ce faict j'avons de rechiefs esté contrainctz que lesd. Bourgeois et de Combes soient retournés à Paris pour illec faire consultation de plusieurs escriptures et pour ce faire avons prins les plus fameux advocatz de Paris ausquels sont passé par devant eulx aultres fois semblables proces en sorte que par leur consultation et escriptures soubstiennent que MM. du clergé sont entièrement tenus à toutes noz

charges de Daulphiné reservé au don gratuit, disant que asseurément pour le regard des 36.000 francs que nous contribuons pour les 50.000 hommes de pied et aussi pour les 23.000 et tant de livres pour évicter les garnisons, les 4.000 francs pour les utencilles, pour les foulles du pays, pour la gendarmerie qui y a passé, semblablement pour les deniers qu'il faut financer au Roy pour rabattre les offices que led. seigneur veult nouvellement ériger en Daulphiné, que vrayment en tout cella ils sont tenus de droict y contribuer, car le tout sont vrayes réparations, daultant que cest pour la thuiction et deffence du Royaulme que sont les muralhes que on doibt entretenir, mesmement comme nostre pays est pres des enemis, et ont allégué plusieurs loys qui les condempnent, et davantaige il y a ceulx du pays d'Aulvergne qui ont heu semblable proces lesquelz ont heu arrest contre MM. du clergé et nont esté exemptz fors que au don gratuit. En appres sommes retournés aud. Sainct Germain la ou j'avons presenté aud. seigneur de Guyse les lectres et consultations lequel seigneur nous a commandé à tous de le suyvre à Dampierre la ou il sen alloit veoir Madame de Guyse qui est en couche, pour illec nous donner audience pour entendre entièrement tout nostre dire et les contestations de MM. du clergé et de MM. les advocatz consistoriaux dont il y a ici pour eulx M. ladvocat Marrel. Or est-il que le 15^{e} de ce présent mois,

nous estant tous a Dampierre mond. seigneur de Guyse nous a bailhé une belle audience qui a duré envyron 2 heures en la presence de Mr d'Amyens la ou je leur avons faict entendre au long tant par escript que de bouche noz pouvretés et doleances, et à lopposite M. le prieur de Vorespoz a declairé qu'il n'y a auculnes pouvretés au pays et, s'il y a quelques ungs, les riches qui ont le gouvernement des villes reglent mal les tailhes, disant que les consuls des villes enrichissent les riches et appouvrissent les pouvres, parcequ'il y a plusieurs marchands aux villes qui font grand trauge de marchandise, lesquelz nont point de biens immeubles et ne laissent point destre riches de 30, 40 ou 50.000 francs, lesquelz ne sont cottizés en la tailhe que aultant que le plus pouvre des villes, et davantaige que encores qu'il y ait des riches marchands qui aient quelques biens immeubles, ilz ont six fois aultant valhant en marchandise ou en meubles et neant moings ne sont cottizés en la tailhe que pour regard des immeubles comme les pouvres, disant que ce n'est chouse raisonnable, et que si les tailhes estoient bien cottizées, le fort portant le faible, qu'il n'y auroit point de doléances et que tous nos différents viengnent de la. A cela je n'avons fally a bien leur respondre mesmement que tousjours dancienneté et aujourdhuy les tailhes ont esté bien exigées et en gens de bien et ne se treuvera du contraire, et quant a cottizer les

marchands pour le regard de leur negotiation, qu'il ne se treuvera que jamais cela ait esté faict en France, et daultre part que cest chose impossible à la vraye équité de le pouvoir faire, parce qu'il y a plusieurs marchands qui font grand faict de marchandise les quelz doibvent aultant comme ilz ont valhant, et que souvent pour leur bon gouvernement ilz sentretiennent et non pour leur richesse, et dailheurs que souvent le marchand pensant gaigner, il pert ou bien sur la marchandise ou bien sur quelque mauvais debte qu'il faict tant sur la mer que aultres rivières. Davantaige nous leur avons fait entendre qu'il n'y aurait aulcune raison de voulloir cottizer en la tailhe les marchands pour le regard de leurs marchandises daultant qu'il n'y a marchandise en France en quelque part quelle soit que le Roy nait mis sus grands impotz, tellement que je presupposons que les marchands aymeroient beaucoup mieulz paier la tailhe pour le regard de leurs marchandizes que paier les grands impotz qu'il leur faut paier ordinairement. Toutes fois led. S^{r} prieur de Vorespe a tousjours soubstenu que pour le debvoir il est besoing cottizer les marchands pour leur negotiation, disant qu'il n'y a gens plus riches que les marchands. Et a ce a respondu mond. seigneur de Guyze que ce seroit bien raison que les marchands fussent cottizés en la tailhe pour le regard de leur marchandize de negotiation, et neant moings qu'il n'est besoing faire ceste ouverture,

parcequelle seroit de grande conséquence et qu'il ne vouldroit permectre que en son gouvernement il y eust rien de innové durant son temps et quil ny falloit pas venir par la. Semblablement a entendu les raisons de MM. les advocatz consistoriaulx par la bouche de M. Marrel, et quant a ceulx la ny a point de doubte qu'il ne failhe quils contribuent comme les aultres. Ce faict mond. seigneur de Guyse nous a commandé à tous de sortir hors de la chambre pour ung peu et est demouré tout seul Mons. d'Amyens avec luy. Et peu appres nous a faict appeller lung appres laultre, et quant il est venu a nostre tour de rentrer pardevers luy, nous a remonstré en nostre particulier que le tiers estat doibt pourter honneur et reverence à MM. de lesglise comme estants nos supperieurs et que nous ne debvons point venir par contraincte à leur faire paier les tailhes, mais par supplication. Quant à cela je luy avons respondu et faict entendre que par plusieurs années je les avons supplié de nous voulloir ayder et soulaiger à nos surcharges, mesmement aux Estatz généraulx qui ont esté tenus despuis 6 ou 7 ans en ça, et neant moings jamais nont voulu nous ayder en rien, encores quilz soient asseurés que de droict ils sont tenus aux réparations; toutesfois jamais ny ont contribué et ne sy sont jamais offert. Alors mond. seigneur de Guyse nous a dict quil les y fera bien contribuer et que pour le regard des aultres tailhes il est de debvoir

quilz nous soullagent de quelque chose, non pas en tout ce que nous demandons. A cela je luy avons respondu que MM. du tiers estat nous ont donné charge leur faire entendre entièrement toutes nos doleances et en appres quil en ordonnera son bon plaisir et que le tiers estat estoit délibéré dacquiesser entièrement à tous ses commandements. Lors nous a dict qu'il nous soulaigera tant qu'il pourra comme il a faict par cydevant et quil ny a pays en France plus soulaige que le nostre à la fin. Par conclusion nous a commandé à tous de nous retirer à Paris pardevers M. de Lhospital, maistre des requestes ordinaire du Roy et grand président de la chambre des comptes et par devers M. Bellot jadis conseilhier au grand conseil et de Paris, à present maistre des comptes, deux fort gens de bien. Je presupposons que Mons. d'Amyens sera par dedans ausquels il envoiera nos sacz, et nous a commandé dune part et daultre de produyre ce que de raison. Or pour vous faire entendre la voullonté de mond. seigneur de Guyse comme il nous a déclairé et ainsi la il escript ausd. seigneurs de Lhospital et Bellot que incontinent et le plus tost quil leur sera possible ils vouyent entièrement nos sacz et productions et que le plus briefvement quilz pourront ilz lui envoyent leur advis et ce quilz verront estre à faire par raison, pour puis appres en faire une ordonnance, car il ne veult ne entend que nous entrions en contestation

de proces, pour la grande conséquence de maulvaise ouverture que se pourroit faire, vous asseurant que mond. seigneur de Guyse y va de bon zelle et prend beaucoup de peyne de nous mectre d'appointement et ne scavons prince qui favorise plus son gouvernement.

Or, MM., vous pouvez estimer que les affaires ne se peuvent maniger par deça sans faire de grands fraiz, pourquoi il seroit bien besoing que pour évicter aux grandes despences et aussi aux maulvaises ouvertures que se pourroient ensuyvre de faire quelque bon appoinctement, mesmement que M^gr^ de Guyse en cherche tous les moiens à ceste fin que le Roy ne son conseilh privé nen ayent point de cognoissance pour le mal que par cy appres nous en pourroit venir, et aussi qu'il ne se treuvera jamais bon de nous desunyr les ungs des aultres, quar desja MM. du clergé nous picquent fort. Vous scavés par trop mieulx que nous que quant en ung corps il y a ung membre ou deux mallades il ne sen porte pas bien, et que nostre pays du Daulphiné n'est que ung corps. Pourquoy il nest de besoing de soy desunyr pour beaucoup de raisons que nous avons entendu par deça lesquelles nous vous dirons par dela. Et quant à l'advis que nous vous mandons n'est pour aultre raison fors que sy par la déclaration de mond. Seigneur de Guyse je sommes soulaigés en quelque chose par MM. du clergé et non en tout ce que nous deman-

dons, il nous semble, saufz vostre correction, que nous luy debvons accepter. Je ne vous escripvons point ses propotz sans occasion, car j'avons entendu de Mons^r^ d'Amyens que certainement nous serions soullaigés par MM. du clergé de quelque chose que sera à notre advantaige et que noz affaires sont de si grande conséquence, car la ou nous ne vouldrions accorder l'ordonnance que pourra faire M^gr^ de Guyse il sen pourra ensuyvre une ouverture que nous sera bien prejudiciable. Or, MM., il est de besoing que vous arregardies deux fois la présente lectre et de bien penser lesd. affaires, vous suppliant que incontinent et le plustost que vous pourries vous faictes responce et nous mandés vos advis à ceste fin que nous les puissions avoir devant que mond. seigneur de Guyse face aulcune déclaration laquelle il pourra faire, Dieu aydant, dans ung mois. Nous sommes tous les jours appres à poursuivre nos commissaires ; toutesfois il y a M. Bellot qui est allé aux champs et ne reviendra de 5 ou 6 jours. Nous vous pouvons asseurer qu'il ne tiendra à nostre dilligence que les affaires ne se vuydent le plus tost qui nous sera poussible ; nous ne voulons pas oblier vous advertir comme M^gr^ de Guyse nous a demande particulièrement que pour le regard des advocatz consistoriaulx que au lieu du nombre de 12 que nous voullons exempter aux tailhes à leurs vies seullement pour veoir si nous ne vouldrions pas bien en mectre jusques au nombre

de 20 ; a cela je luy avons respondu qu'il en ordonne comme il luy plaira ; toutesfois que nous n'entendons point que leurs femmes et que leur postérité y soient comprins..... De Paris le 21 juilhet 1555 par vos humbles serviteurs Jehan Laurans, Decombes.

III

Lectre envoyée par sire Francoys Decombes à Messieurs les consuls de Valence (*Série AA*, 10 *f.* 306)

Messieurs, dernièrement nous estans à Bloys, apres plusieurs solicitations pour le regard de nos differentz faictes à M^gr^ de Guyse, nostre gouverneur, il feust tracté diceulx en plein conseil privé et sur iceulx ordonné que nos sacz et pieces respectivement seroient envoyées à MM. de L'Hospital et Bellot qui aultresfois avaient heu cognoissance dud. faict et donné leur advis pour revoyr les chozes et s'en aprester pour en faire leur rapport au premier conseil privé qui se tiendroit à Fontainebleau. Lesd. sacz et pièces leur ont esté ja mises en nostre presence entre leurs mains par lhuissier dud. privé accompaignés d'une missive que pour ce regard le Roy leur en a escript de laquelle vous envoye coppie. Led. huissier est venu expressement de Bloys en ceste ville de Paris

auquel a fallu donner pour ses peynes travaulx et vacations quinze escus d'or sol sen avoyr peu rebatre une seulle mailhe. Le Roy à la fin de ce moys sera à Fontainebleau ou j'espere à l'aide de Dieu et avec la diligence de mond. seigneur de Guyse tous nos differentz prendront une entière fin en tel sorte qu'il n'y fauldra jamais retourner. Nous avons escript à MM. du tiers estat pour nous envoyer promptement les deliberations faictes par les généraulx estatz comment la soulde des 50.000 hommes de pied a esté tousjours gectée sur luniversel du pays du commung consentement de tous lesd. estatz nonobstant que par esdict il soit mandé de les prendre sur les villes clozes et fauxbourgs dud. pays, pour, s'il est possible, faire rabiller le cinquiesme article de l'advis donné par mond. seigneur de Guyse, cellon vos intentions..... Le Roy partit le dernier du mois passé de Bloys et est à present à Chambourg. Il feist dernièrement deux mariaiges aud. Bloys, lung du seigneur de Cypierre avec la seur de M. de Bonivet, et laultre du seigneur Barbezan, fils de M. le seneschal de Tholoze avec la seur de M. Dhumières ou il a esté faict de grands triumphes et passe temps et mesme ung tournoy qui a duré 7 ou 8 jours auquel le Roy s'est continuellement treuvé monté et armé, donnant aultant et plus que nul aultre coups de lance. Le Roy doibt faire à la fin de ce moys à Fontainebleau le mariaige de M. Danguien avec M^me^ de

lesdits seigneurs commissaires qui sont prestz et résolus desd. affaires et à l'aide de Dieu partirons tous deux lundy prochain pour aller trouver le Roy et M^gr^ de Guise aud. Fontainebleau ou esperons leur faire compaignie le seiziesme de ce mois. Le chanoine Reboullat remist par devers lesd. seigneurs commissaires certain advertissement avec l'advis du mond. seigneur de Guise en marge duquel sur ung chacun article et au pied diceulz sont contenus et escriptz les advertissementz et modiffications que verres, qui nous ont esté communiquées, que incontinant avons faict veoir et consulter à nostre conseil par ladvis duquel y avons contredict et satisfait le plus secretement que a esté possible et de tout vous envoyons coppie à ce que si cognoissies heussions obmis aulcune chose cellon voz vollontés et intentions il vous plaise nous en advertir le plus dilligemment que faire porres, d'aultant que les affaires à ladventure se porroient vuyder plus soudain quon ne cuyde. Et nous envoiés aussi par mesme moien les déliberations faictes aux estatz generaulx, suyvant lesquelles dung commung consentement de tout estat, la soulde des 50.000 hommes a esté tousjours mis sur l'universel, pour faire rabiller le 4^e^ ou 5^e^ article dud. advis, si nous pouvons, où il n'est faict mention pour le payement de lad. foulle que des villes clozes et faulxbourgs d'icelles, et quant à cella il nous semble avoir aultresfois veu entre les mains de M. le procureur dud.

et daultre respectivement et vous en tenir prest pour lung de vous nous en venir faire rapport quant nous serons à Fontainebleau ou si par legitime excuze occupation ou empeschement vous n'y pouvez venir lung ou laultre, vous nous envoyerès votre advis de ce qu'il vous semblera en devoir estre faict et ordonné, et vous nous ferez service tres agréable. Donné à Bloys le 29e jour avril 1556. Henry — Duthier.

V

Lectre envoyée par MM. les dellegués en la Court.
(*Série AA* 10 *f.* 333.)

MM., nous vous escripvismes dernierement du 7e de ce moys et advertissions de l'estat de nos affaires qui sont tels que le Roy en son conseil privé a renvoyé nos sacz et pieces en ceste ville à MM. de L'Hospital et Bellot pour les veoir et sen tenir prests à en venir faire leur rapport aud. conseil privé à Fontainebleau à la fin de ce mois où il se doibt tenir par le commandement duquel et avec lectre expresse signée de luy lesd. pieces ont esté portées par lhuissier du privé conseil expressement de la ville de Blois en ceste ville par devers lesdits seigneurs auquel huissier pour ses peines et vacations a fallu paier 15 escus d'or sol. Depuis avons sollicité et tenu de prest

lesdits seigneurs commissaires qui sont prestz et résolus desd. affaires et à l'aide de Dieu partirons tous deux lundy prochain pour aller trouver le Roy et M^gr de Guise aud. Fontainebleau ou esperons leur faire compaignie le seiziesme de ce mois. Le chanoine Reboullat remist par devers lesd. seigneurs commissaires certain advertissement avec l'advis du mond. seigneur de Guise en marge duquel sur ung chacun article et au pied diceulz sont contenus et escriptz les advertissementz et modiffications que verres, qui nous ont esté communiquées, que incontinant avons faict veoir et consulter à nostre conseil par ladvis duquel y avons contredict et satisfait le plus secretement que a esté possible et de tout vous envoyons coppie à ce que si cognoissies heussions obmis aulcune chose cellon voz vollontés et intentions il vous plaise nous en advertir le plus dilligemment que faire porres, d'aultant que les affaires à ladventure se porroient vuyder plus soudain quon ne cuyde. Et nous envoiés aussi par mesme moien les déliberations faictes aux estatz generaulx, suyvant lesquelles dung commung consentement de tout estat, la soulde des 50.000 hommes a esté tousjours mis sur l'universel, pour faire rabiller le 4^e ou 5^e article dud. advis, si nous pouvons, où il n'est faict mention pour le payement de lad. foulle que des villes clozes et faulxbourgs d'icelles, et quant à cella il nous semble avoir aultresfois veu entre les mains de M. le procureur dud.

pays certaines lectres patentes obtenues du regne du feu Roy desrogeantes à lesdict par luy faict pour raison de lad. soulde par lesquelles estoit permis lad. soulde estre mise sur l'universel.....

... Nous vous feismes entendre par nos dernières lectres le peu d'argent quon nous avoit bailhé à nostre partement pour la poursuite dung affaire de si grand poy et conséquence que cestuy cy en avons ja forny et fauldra encore financer beaucoup d'argent et que pour satisfaire à ce qu'il sera necessaire il vous pleust nous envoyer une lectre de change ou bien argent dont seroit tenu compte jusques à ung sol tournois, à quoy ne nous aves faict encore aulcune responce dont nous sommes fort esbays..... De Paris ce 12e may 1556 vos très humbles et obeissans serviteurs, A. Dubois, Decombes, Loyron.

VI

Edict du Roy donné à Fontenebleau au moys de juing 1556 *sur le faict des tailhes et de l'université de Valence.* (*Arch. de Valence*, *GG* 63, 1re *pièce*, *et AA* 10 *f.* 350.)

Henry par la grace de Dieu Roy de France Daulphin de Viennoys comte de Valentinoys et Dyois, à tous presents et advenir, salut: Comme nous ayons

esté advertis par nostre tres cher et tres aimé cousin le duc de Guyse nostre lieutenant général et gouverneur au pays de Daulphiné des différents et proces cy devant meus entre les gentz du clergé, de la noblesse et du tiers estat de nostre dit pays, les advocatz du Parlement de Grenoble, et docteurs regents ez universités dud. Grenoble et Vallence, tant pour leurs exemptions et privileges que aulcunz deux prethendent que sur les grandes et insuportables charges que led. tiers estat a jusques icy soubstenu et supporte, et combien que lesd. parties pour se paciffier et accorder heussent faict plusieurs assemblées tant generales que particulieres, mesme en estatz generaulx tenus ez années 1553 est 1554 es quelles feurent dressés certains articles par forme de transaction et que ez aultres estatz suyvants et tenus en lan 1555, elles eussent prins pour arbitres nostre cher et aimé cousin le comte de Clermont, lieutenant aud. pays en l'absence de nostre dit cousin le duc de Guyse et nostre aimé et feal conseiller premier president aud. pays Me Jehan Truchon, et que dhabondant ceste année presente par nostre dit cousin le duc de Guyse leur heust esté envoyé son advis sur laccord qu'il luy sembloit qu'ils debvoient prendre pour vivre ensemble en bonne paix et unyon sans soy consommer en fraiz de proces, neant moings nauroient encores peu mectre fin à leursd. differents, parquoy finablement ils auroient esté contraintz eulx retirer par devers nous

suyvant le renvoy faict par lesd. arbitres, nous suppliant et requerant tres humblement que nostre bon plaisir feust les faire bénignement ouyr en nostre conseil privé, et sur iceux différents les reigler et accorder tellement qu'ils puyssent vivre cy apres en toute concorde unyon et scavoir chascun deux ce qu'il aura à faire porter et soubstenir.

Scavoir faisons que Nous, ce considéré, qui désirons de tout nostre cœur le soulaigement et repoz de nos subjectz, et veoir entre les trois estatz de nostre royaulme et pays entière paciffication et accord don deppend la stabilité de nostred. royaulme, et le grand prouffict de nous et de nos subjectz, ayant mesmement esgard à la requeste qui nous a esté faicte par nostre tres cher et aimé cousin le duc de Guyse de voulloir, pour éviter tout soupçon de faveur et occasion de plaincte, terminer lesd. différents par l'advis et desliberation de nostred. conseil privé, apres avoir faict mestre toutes les productions desd. parties entre les mains de nos amez et feaulx conseillers M^es^ Michel de Lhospital, premier president en nostre chambre des comptes, et Jehan Bellot, maistre desd. comptes qui en auroient faict leur rapport en nostred. Conseil privé, et en icelluy faict veoir et entendre les desliberations faictes ez estats generaulx dud. pays de Daulphiné ez années 1528, 53 et 54 sur le faict des differents, les conclusions prinses par les gentz dud. tiers estat

par devant nostred. cousin le comte de Clermont et led. premier president de Grenoble, responces esd. conclusions, articles et offres présentés par led. tiers estat, responces avec les productions faictes par lesd. parties pardevant lesd. arbitres et renvoy par eulx faict pardevant nous sur lesd. differents, et pareillement aultres articles et remonstrances dicelluy tiers estat par lesquels ilz ont accordé, comme ilz disent avoir tousjours faict ausd. estatz que l'estat de noblesse dud. pays soit et demeure exempt de tous subsides octrois et contributions aud. pays fors pour les reparations entretenementz des murailles, pontz, puys, fontaynes et aultres cas comprins au corps de droict.

Avons pour ces causes et aultres à ce nous mouvantz et par advis et desliberation des gentz de nostred. conseil privé, dict, declairé, statué et ordonné, et de noz certaine science plaine puissance et auctorité royal et delphinal, disons, declairons, statuons et ordonnons :

Que doresnavant et suyvant les offres dud. tiers estat, les nobles dud. pays vivantz noblement tant de longue que de courte robbe, ecclesiastiques ou non demeureront exempts de toutes contributions pour tous leurs biens tant nobles que ruraux, excepté et réservé lesd. reparations, entretenementz des murailles, chemins, pontz, passaiges, fontaynes, fours commungs et aultres semblables cas de droict.

Item que les gentz du clergé et premier estat demeureront exempts et immunes du don gratuit et octroy accostumé estre faict à nous montant pour chascun an à la somme de 20.144 livres.

Item que lesd. gentz du clergé et premier estat demeureront aussi exemptz des contributions pour raison de l'augmentation mise sus de nouveau pour l'entretenement de la gendarmerie au lieu des fraiz que le tiers estat soulloit porter pour les garnisons et commutations des ustencilles, parce que le premier estat na accostumé dy contribuer avec led. tiers estat, lequel seul se ressent de la commodité de la dite commutation, laquelle est de mesme nature que led. octroy.

Item que led. premier estat contribuera avec les deux aultres pour raisons desd. reparations et entretenements des murailles des villes, pontz, fontaynes et chozes semblables regardans le bien publicq dud. pays suyvant le droict commung, et pour ce faire y seront premierement employés les deniers commungs à ce destinés.

Item pour le sollagement dud. tiers estat nous voullons et entendons comme choze bien raisonable que les ecclesiastiques non nobles pour leurs heritages ruraulx et roturiers à eulx appartenantz en propriété soient subjectz à la contribution quand il en sera besoing en dressant les estappes pour le passaige des gentz de guerre par led. pays, attendu qu'ilz

rapportent prouffit desd. estappes comme ceulx du tiers estat, et quant aux biens qu'ils possedent à cause de la dotation de leurs benefices et qui sont subjectz à l'octroy et subside equipolent à decimes, ne voullons ni entendons qu'il y soit par eulx contribué.

Item voullons et entendons que lesd. gentz ecclesiastiques contribuent à la solde des 50.000 hommes de pied pour leurs biens roturiers qu'ils tiennent et tiendront ez villes et faulx bourgs suyvant notre edit du 10e septembre 1553, sans toutesfois préjudicier à l'acord faict aux estatz generaulx entre lesd. habitants des villes et villages dud. pays, et pour ce qu'il est apparu par led. acord que lesd. habitantz des villes et villages contribuent nonobstant icelluy edict de leur consentement aud. subside pour leurs biens roturiers qu'ils possedent respectivement tant esd. villes que villages, nous voullons et entendons que lesd. gentz ecclesiastiques contribuent aussi avec eulx pour leurs héritages roturiers qu'ilz possedent esd. villes, attendu qu'il y a semblable raison pour estre reiglés cellon led. acord, sans toutesfois y comprendre les nobles ecclesiastiques, attendu le consentement dud. tiers estat, comme dessus est declairé.

Item voullons aussi que les gentz deglise non nobles contribuent avec le tiers estat pour le regard des affaires et negoces commungs concernantz prin-

cipalement le prouffit et interetz commung de chascun desd. estats, comme pour les suppressions d'offices nouvellement crées aud. pays, regies, evocations et aultres semblables affaires commungs, laquelle contribution se fera par lesd. gentz ecclesiastiques en ce cas, tant pour raison de leurs biens propres que à cause de leurs beneffices, et quant aux nobles ecclesiastiques, ils en demeureront exemptz du consentement dud. tiers estat, comme dict est, et toutes fois ne voullons et n'entendons que cy appres soit permis aux gentz desd. estats mectre en avant aulcuns desd. affaires sans les avoir communiqués premierement à nostred. couzin le duc de Guize, nostre lieutenant général et gouverneur aud. pays de Daulphiné ou à son lieutenant ou commis pour entendre si lesd. affaires concerneront le corps du pays en general, ou lung desd. trois estatz ou les deux des trois, pour advizer à quelz despenz lesd. affaires seront traictés et les fraiz faicts suyvant nos lectres dedict et ordonnance publiés en nostre court de Grenoble le 7e jour de juing 1549.

Et quant aux articles concernantz les différents d'entre lesd. tiers estat, les advocats dud. Parlement et docteurs regentz des universités de Grenoble et de Vallence, voullons et entendons, ayant aulcunement esgard aux offres et consentement dud. tiers estat, que les advocatz de lad. court ordinairement playdans ou consultans en icelle, et qui nont esté

receuz à la charge de ce present reglement demeureront exemptz leurs vies durant comme les nobles en servant et contribuant toutesfois aux arrière bans, et que pour l'advenir, le nombre desd. advocatz soit reduit au nombre de 21, qui est semblable nombre qui feust trouvé lhors de la dernière revizion et reglement des feuz dud. pays, lesquels 21 seullement, icelle réduction faicte, demeureront exemptz de la contribution.

Et pareillement demeureront exemptz desd. contributions les docteurs regentz actuellement lisantz esd. universités, jusques au nombre de six en chascune d'icelles avec les officiers nécessaires tout ainsi que les docteurs de l'université d'Orleans, et semblablement les vefves desd. docteurs et advocatz durant leur viduité.

Si donnons commandement...

... Donné à Fontainebleau au moys de juing 1556 et de nostre regne le 10e. Ainsy signé pour le Roy Daulphin estant en son conseil, Bochetel...

Suit la mention de l'enregistrement au parlement de Grenoble, le 14 août 1556.

On remarquera que les délégués du tiers état donnent à L'Hospital les titres de maître des requêtes et de premier président des comptes. Pierre Forcadel, qui lui a offert en 1556 et 1557 ses traités d'arithmétique, le qualifie de la même façon dans ses

deux dédicaces. En décembre 1555, Mercier dédiait aussi sa traduction d'Herménopule, *M. Hospitali supplicum libellorum in regia magistro*. Enfin, dans les *Odes et Épigrammes* de Ch. Fontaine, publiées en 1557, avec privilège de 1555, il y a un quatrain adressé à *M. de L'Hospital, maistre des requestes*. De ces diverses mentions ne peut-on pas conclure que L'Hospital, au moins pendant quelques années, a cumulé les deux fonctions de maître des requêtes et de premier président?

APPENDICE III

LA SATIRE

DE POSTREMA GALLORUM IN ITALIAM EXPEDITIONE

Les poésies de L'Hospital ont été publiées à Paris, en 1585, à Genève, en 1592, enfin à Amsterdam, en 1732. La satire sur l'expédition d'Italie ne figure point dans les deux premières éditions; dans la troisième seulement on en trouve un fragment qui s'arrête au soixante-douzième vers. Nous avons donné, page 105, l'analyse de ce morceau.

Un an avant l'édition de 1732, Bourquelot avait inséré dans la *Bibliothèque choisie de Colomiès* (in-8°, 1731, p. 70), au bas d'un article sur L'Hospital, la note ainsi conçue : « J'ay trois poèmes de ce savant chancelier qui n'ont pas été imprimés. L'un a pour titre : *De postrema Gallorum in Italiam duce Guisio profectione*, de 148 vers. Les papes n'y sont pas bien traités. »

En 1735, Niceron (t. XXXI), à la suite d'une notice sur L'Hospital, présentait un catalogue de ses ouvrages, et, en tête, on lisait : 1° *De postrema Gallorum in Italiam expeditione, carmen scriptum* 1557, *in*-8°.

Nous avons cherché l'imprimé ainsi désigné par Niceron. Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque nationale. L'un forme une petite plaquette[1]. L'autre est dans un recueil factice, avec les œuvres poétiques de Buchanan, de Turnèbe, de Théodore de Bèze et un opuscule de N. Bourbon. La reliure est ancienne, en parchemin armorié et doré[2].

Chacun de ces exemplaires a quatre feuillets et porte le titre signalé par Niceron, sans indication de la date, ni du lieu, ni des noms de l'auteur et de l'imprimeur. Mais, sur l'exemplaire du recueil factice, au-dessous du titre, ces mots ont été inscrits à la main : *à Mich. Hospitalio.* Ajoutons que la pièce est de cent quarante-huit vers, comme l'assure Bourquelot. Celui-ci se trompait évidemment quand il ne la croyait pas encore imprimée. Il n'est pas probable que l'impression ait eu lieu entre 1731 et 1735. Elle doit, bien qu'on ne puisse en préciser la date, remonter plus haut, peut-être à l'époque de nos troubles religieux. Au moins est-il certain que la satire n'a été ni publiée ni divulguée du vivant de

1. Bibl. nat. Réserve, Y 1. 488 (Y° 2356).
2. *Ibid.*, Y c. 1193 (Y 3331).

L'Hospital. Elle l'eût empêché d'être chancelier ou lui eût suscité des embarras dont les traces n'apparaissent nulle part.

On peut même se demander si elle est bien de L'Hospital. Bourquelot et Niceron l'affirment. Coupé l'admet[1]. Ce qui semble le prouver, c'est qu'elle est partiellement reproduite dans l'édition d'Amsterdam de 1732.

Toutefois il faut reconnaître que cette édition offre moins de garanties que ses devancières.

La publication de 1585 n'est pas complète, sans doute, mais tout y est authentique, car elle a été préparée par un des petits-fils du chancelier, Michel Hurault de L'Hospital, avec le concours de Sainte-Marthe, de Pibrac et de Jacques de Thou.

Celle de 1732 contient, outre les mêmes pièces, d'autres imprimées par divers ou absolument inédites. Où Vlaming, l'éditeur d'Amsterdam, les avait-il prises? Il l'a expliqué dans sa préface[2], et nous le laissons parler : « J'en ai acheté, à la vente des livres de mon ami, David Hoogstratan, une copie en partie écrite par lui, en partie écrite par des tiers... Ayant su par hasard que l'original dont il s'était servi appartenait à Jean de Witt, conseiller du Brabant, je priai celui-ci de conférer son exemplaire

1. *Essai de traduction de Michel de L'Hospital*, par l'abbé Coupé, Paris, 1778, in-8°, 2 vol., p. 108. Coupé a traduit le fragment de 1732, sans émettre le moindre doute sur son origine.
2. Mich. Hosp. Carm., éd. 1732, præfatio.

avec le mien. Il eut l'obligeance de m'envoyer une liste de corrections que j'ai placées à la fin de ce volume. Tout ce qu'il a pu m'apprendre sur l'histoire de sa collection, c'est que cette copie, parfaitement écrite et acquise autrefois à Paris, lui venait de la bibliothèque de son père, greffier de Dordrecht, et fils lui-même de ce grand Jean de Witt qui fut jadis victime de son amour pour la patrie et pour la liberté. Il est vraisemblable que cette copie avait été faite sur les autographes de l'illustre L'Hospital, que Pierre Pithou avait découverts dans la boutique d'un passementier et qu'il avait sauvés d'une perte certaine, ainsi que l'atteste Jacques Gillot dans une lettre adressée à Joseph Scaliger. » On comprendra que dans des manuscrits soumis à tant de vicissitudes une pièce suspecte aurait pu facilement se glisser.

Quoi qu'il en soit, voici les vers de la satire qui ne sont pas entrés dans l'édition d'Amsterdam. Nous les transcrivons ici parce qu'ils sont aujourd'hui aussi inconnus que s'ils étaient inédits.

... Non ergo Deis gratumque placensque
Relligionis erat fictam prætexere causam,
Non nos Romanæ fines ditionis, et urbis
Jura tuebamur, quoties prensavimus armis
Florentem Italiam. Quæ res nos ergo trahebat ?
Pontificum ambitio, quæ nos modo traxit ad usque
Montes Marsorum, et gelidi vada cæca Tridenti.
At dux incolumis rediit cum milite : credo

Nobilis invictique Deos ducis esse misertos.
Omnia quæ nostri peccarunt ante parentes
Credidimus temere, amentis promissa sequnt
Delirique senis; longe processimus ultra
Picenum, capti insidiis atque artibus isdem
Pene sumus, clausi sub eodem pene sepulchro.
Sed fortuna ducem superis servavit amicum :
Quamvis sero, dolos sensit tamen ille, pedemque
Rettulit, occisis aliquot prius hostibus, ipse
Integer, amissoque suorum milite nullo.
Ergo causa, vides, nocuit semperque nocebit
Dis inimica; piam non magnum est fallere gentem
Obtentu pietatis. At hic quandoque futuris
Temporibus, ne forte malus nos implicet error,
Peccemusque eadem rursus peccata, cavendum est.
Pace tua dictum sit, Carole Magne, tuique
Pace patris; vobis auctoribus arma, rogatu
Pontificum, illusi vestri cœpere nepotes :
Pessima vos quondam Francis exempla dedistis
Regibus, ignari. Vos a pastoribus ante
Pontifices rerum Dominos fecistis, et urbes
Oppidaque et fundos generi tribuistis avaro.
Ex illo nunquam cesserunt tempore passim
Bella per Italiam serere, et protendere fines,
Auxilioque sibi reges populosque vocare.
Inde potestates alienaque munera vulgo
Appetere, inque domos et sortem invadere fratrum.
Templa quoque et sacras res vendere turpiter auro.
Sed quo divitiis plus sunt et honoribus aucti,
Hoc magis antiquæ decrevit gloria vitæ;
Et tacitis sperni paulatim cœpta potestas
Judiciis, donec populos vulgata per omnes
Crimina cœperunt vulgo palamque notari.
Imperii metus est; sed honos in nomine tantum.
Libera quisnam hodie regnorum arbitria summo
Pontifici tribuat, factum est ut sæpius olim?

Qua pietate animi, qualesve fuisse putamus
Pontifices, quum regna dabant, quum regna ferebant,
Si quæris, factum nolim : sua sacra sacerdos
Curet, et imperiis splendoreque nobilis aulæ
Abstineat jubeo : nec enim qui pendere censum
Cæsaribus jussit laudasse videtur eum qui
Vim faciat patriæ, dominatumque occupat armis,
Qualis et ille foret; sed nil referre juvabit.
An minime fuit ille malus qui primus, ademptum
Childericis regnum Pharamondi stirpe creatis,
Transtulit ad Karlos? imo cum turpibus istis
Compositum plane divinum dicere possis.
Tum reges positis sua jurgia mos erat armis
Ad vos, pontifices, vestrumque referre tribunal.
Tum vobis neque vestis erat bis murice tincta,
Nec caput infelix triplici diademate cinctum.
Non vos, ut celebri in pompa simulacra Deorum,
Gestabant humeris oppressi pondere servi :
Barbara non etiam circum latus arma sonabant :
Sed nudos, inopes solosque, ut numina passim
Reges et populi cælo demissa colebant.
Pontificum pro lege fuit sententia cunctis
Regibus et populis; nec fas erat hiscere contra.
Tanto plus suadere potest, et flectere sensus
Relligio, quam vis hominum mala cogere mentes,
Dirarumque metus. Sed quod pietate tenebant
Quondam illi, vos nunc ægre defenditis armis;
Quare prima sequi decuit vestigia patrum :
Ponere divitias, regnandi ponere amorem,
Dispersum curare gregem; nil milite vobis,
Nil equitum peditumque manu, nil denique Regum
Auxiliis opus est, si flacci penditis ista
Quæ vulgus stultique solent permagna putare.

APPENDICE IV

LES ITINÉRAIRES DE FRANÇOIS II

Dans l'édition des *Œuvres françaises de Joachim Du Bellay*, que Morel et Aubert publièrent en 1569, du vivant de L'Hospital, il est dit que celui-ci avait présenté à François II, peu après son sacre, le poème sur l'*Art de règner*.

Nous avons vainement essayé de découvrir le lieu et la date précise de cette présentation. Dans le cours de ces recherches, nous avons été amené à constater les itinéraires de François II, depuis son avènement jusqu'au mois de novembre 1559, époque où L'Hospital partit pour Nice. Ce travail nous a été facilité par de curieux documents conservés aux Archives nationales dans le carton des rois (K, 92). Ce sont des comptes qui font connaître jour par jour les villes ou châteaux où le Roi a dîné, soupé et couché, avec le détail de la dépense. A la vérité, on

possède seulement les comptes du 22 au 30 août 1559, du 19 au 21 septembre, et du 1er au 30 octobre, mais il est facile de remplir les lacunes.

Dès que Henri II eut expiré au palais des Tournelles, le 10 juillet 1559, son successeur fut proclamé. Les Guises le conduisirent au Louvre. Il y fut suivi par Catherine de Médicis et Marie Stuart[1].

A la fin du mois de juillet, François II s'établit à Saint-Germain-en-Laye, où il demeura jusqu'au 22 août, non sans quelques courses à Paris. Il s'y rendit notamment le samedi 6 août pour jeter, le lendemain, l'eau bénite sur le corps de son père[2].

Le 22 août, la Cour se mit en route pour Reims.

Ici nous transcrivons textuellement les mentions des comptes[3].

« Mardy XXII aoust 1559, le Roy et son train disner à Nantueil, soupper et gister à Gonesse.

« Mercredy XXIII, le Roy et son train disner au Mesnil madame Ronce, soupper et gister à Dampmartin en Goelle.

« Jeudy XXIV, le Roy avec son train à Nantueil le Hodoyn.

1. Ruble, t. II, p. 2.

2. De Laborde, *l'Ordre des obsèques de Henri II.* Arch. curieuses, série 1, t. III, p. 37.

3. Ces mentions sont en tête de chaque compte. Il y en a un par jour sur une bande de parchemin. Au bas de la plupart est la signature de Rochechouart. Les dépenses qui y sont détaillées varient entre 200 et 300 livres. Arch. nat., K. 92.

« Vendredy XXV, le Roy et son train tout le jour à Nantheul.

« Samedy XXVI, le Roy et son train disner à Urmeau Danyen, soupper et giste à Villiers Costerez.

« Dimanche XXVII, le Roy et son train tout le jour à Villyers Costeretz.

« Lundy XXVIII, le Roy et son train tout le jour à Villyers Costeretz.

« Mardy XXIX, le Roy disner à l'Assemblée au Vivier, soupper et giste à Villyers Costeretz.

« Mercredy XXX, le Roy et son train à Villyers Costeretz. »

Les comptes suivants manquent. Il est d'ailleurs certain que la Cour, arrivée le 26 août à Villers-Cotterets, y resta jusqu'au 11 septembre. Pendant cette période, c'est de Villers-Cotterets que sont datés les édits et les ordonnances. C'est aussi de cette ville que sont datées, le 27 août, une lettre de la Reine-mère au duc de Florence; le 30 août, les réponses de François II et du duc de Guise aux condoléances de la reine d'Angleterre; le 2 septembre, la réponse de Catherine de Médicis à la même[1]; le 3 septembre, des lettres du prince de Condé au duc de Nevers, et du prince de la Roche-sur-Yon à la duchesse de Nevers[2].

1. La Ferrière, *le XVI^e Siècle et les Valois*, p. 22 et 23. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 123, 125.
2. Paris, *Négociations sous François II*, p. 107, 108, 109.

Le 11 septembre, le Roi sortit de Villers-Cotterets pour gagner La Fère en Tardenois, château appartenant au connétable. Le lendemain, il descendit à Nanteuil, chez le duc de Guise, et s'y reposa deux jours[1].

Le 14 septembre, la reine d'Espagne Élisabeth et la duchesse de Savoie parvinrent à Reims[2].

Le 15, selon les uns[3], le 16, selon les autres[4], le Roi fit son entrée à Reims. Marie Stuart parut dans la soirée. Catherine de Médicis s'était arrêtée à Césannes, près de Reims, d'où, le 15 septembre, elle écrivit à M. de Noailles, ambassadeur à Londres; elle ne voulut pénétrer en ville qu'après les fêtes.

Le sacre avait été fixé au 17. Une indisposition du duc de Savoie le fit retarder. Il eut lieu le 18. Après la cérémonie, le duc de Savoie remit au Roi l'ordre de la Toison d'Or.

Ici notons les mentions de trois comptes.

« Mardy XIX septembre, le Roy disner à Saint-Rémy de Reins, soupper et giste à Reims.

« Mercredy XX, le Roy disner au bac à Bery, souper et giste à Saint-Marcoul.

« Jeudy XX, le Roy et son train disner à Saint-Marcoul, soupper et giste à Rains. »

1. Ruble, t. II, p. 50, qui cite une lettre de Chavginy à Brissac, F. fr., vol. 20527, f. 311; et de Thou, éd. 1735, t. III, liv. XXIII, p. 383.
2. Paris, *Négociations sous François II*, p. 1.2.
3. Id., *Ibid.*
4. Ruble, t. II, p. 53.

Le 22 septembre, le Roi quitte Reims pour se rendre à Bar-le-Duc. Dans les *Nouvelles de la Cour, avis du dernier septembre* 1559 (f. fr. 20624 f°, 54), on lit :

« Le duc de Savoie doibt partir au premier jour pour aller à Nice par la Bourgogne, comme il a été par cy-devant escrit.

« Madame de Savoie au partir de Reims ira à Paris où elle pourra séjourner jusques à tant que le Roy soit de retour de Lorraine et qu'il passe par Vallery, où elle viendra le trouver pour l'accompagner jusqu'à Bloys, d'où la Royne catholique doit prendre son chemin pour Espaigne et la dicte dame pour Nice...

« Le Roy est parti de Reims pour son véage de Lorraine, le XXII septembre, estant la Royne mère aussi partie ledict jour, mais monseigneur et Madame de Lorraine sont allés droit à Bar pour y attendre la cour. M. le cardinal de Chastillon est allé à son abbaye de Vauluysant et M. le maréchal de Saint-André à Valery où le Roy doibt passer à son retour de Lorraine tirant vers Bloys.

« Le Roy est arrivé à Bar-le-Duc, sans faire aulcune entrée à Chaalons ni aultres villes par chemin, le XXVI[e] du dict mois de septembre, accompagné de la Royne mère... Ledict seigneur doibt séjourner audict Bar-le-Duc jusques au premier octobre et y faire son ordre de la Sainct-Michel. »

Dom Calmet[1] nous apprend que « les 28 et 29 septembre, veille et jour de Saint Michel, le Roi et le duc de Lorraine avec toute la cour assistèrent à l'office dans l'église de Saint Maxe, estant en manteaux et habits de cérémonie avec le collier de Saint Michel. » Les *Nouvelles de la Cour* ajoutent : « Ledict jour de Sainct Michel auquel on cuydoit que les sieurs de Sipierre, de Randan, de Martigues, et quelques aultres, deussent estre faict chevaliers, mais il n'y en a point eu d'aultres pour le coup que le Roy d'Espaigne et le duc de Savoye. »

Le 30 septembre, Catherine de Médicis data de Bar-le-Duc une lettre au duc de Mantoue [2], et le 1er octobre, comme l'avaient annoncé les *Nouvelles de la Cour*, le Roi prit la route de Blois.

Ici nous revenons aux comptes, qui sont presque complets pour le mois d'octobre :

« Dimanche premier octobre, le Roy disner au Chesne, soupper et giste à Aulnay.

« Lundy II, le Roy disner à l'abbaye de Curez, soupper et giste à Montis sur Saulx.

« Mardy III, le Roy et son train tout le jour à Montis sur Saulx.

« Mercredy IV, le Roy disner à Ribaulcourt, soupper et giste à Montis sur Saulx.

1. *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 1856.
2. La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis*, t. I, p. 126.

« Jeudy V, le Roy disner au Concifinant, soupper et giste à Montis sur Saulx.

« Vendredy VI, le Roy disner à Savonnières, soupper et giste à Ancerville.

« Samedy VII, le Roy tout le jour à Ancerville.

« Dimanche VIII, le Roy disner au carrefour des routes, soupper et giste à Ancerville.

« Lundy IX, le Roy disner au carrefour des Grandes Rottes en la maison Duval, soupper et giste à Esclairon.

« Mardy X, le Roy et son train disner à la grange Dudart, soupper et giste à Esclairon.

« Mercredy XI, le Roy tout le jour à Esclairon.

« Jeudy XII, le Roy tout le jour à Esclairon.

« Vendredy XIII, le Roy disner à la maison au petit Jar, soupper et giste à Esclairon.

« Samedy XIV, le Roy tout le jour à Esclairon.

« Dimanche XV, le Roy tout le jour à Esclairon.

« Lundy XVI, le Roy disner en la maison Duval, soupper et giste à Esclairon.

« Mardy XVII, le Roy tout le jour à Esclairon.

« Mercredy XVIII, le Roy disner à Licham, soupper et giste à Montirande.

« Jeudy XIX, le Roy disner à Vallentigny, giste et soupper à Pougy.

« Vendredy XX, le Roy disner à Voy, soupper et giste à Sainte Cire.

« Samedy XXI, le Roy disner à Marigny, soupper et giste à Vauluisant.

« Dimanche XXII, le Roy tout le jour à Vauluisant.

« Lundy XXIII, le Roy disner à Pont sur Yonne, soupper et giste à Vallery.

« Mardy XXIV, le Roy disner à Villethierry, soupper et giste à Vallery.

« Mercredy XXV, le Roy tout le jour à Vallery.

« Jeudy XXVI, le Roy tout le jour à Vallery.

« Vendredy XXVII, le Roy disner à Moret, soupper et giste à Fontainebleau.

« Samedy XXVIII, le Roy disner Fontainebleau, et son train à Piseaulx, soupper et giste à Boiscommun.

« Dimanche XXIX, le Roy disner à Viétry, soupper et giste à Jargeau.

« Lundy XXX, le Roy disner à Olivet, soupper et giste à Cléry. »

Si les comptes nous font ici défaut, on sait d'autre part que, le mardi 31 octobre, le Roi, les trois reines et la duchesse de Savoie franchirent la distance de Cléry à Blois; mais, avant de le prouver, il convient d'expliquer pourquoi leur marche, si lente au début, fut à la fin si précipitée.

Au moment où le Roi quittait Reims, il était déjà décidé (Les *Nouvelles de la Cour* nous l'apprennent) qu'à son retour de Lorraine il se rendrait à Blois,

parce que de cette ville la reine Élisabeth devait partir pour l'Espagne, et la duchesse de Savoie pour Nice[1].

Le 13 octobre, Catherine de Médicis écrivait d'Eclaron au connétable : « Nous en nalons dan deu jour d'ysi, pour achever notre voyage à Bloys, et vous asseure que je ne vis jamès tent de chasses que en n'avons heu en tous ses pays. J'espère que la Royne ma fille sera byentot mandée, set que je désire byen fort[2]. »

Le 22 octobre, Élisabeth écrivait de Vauluysant à M. de Limoges, ambassadeur de France en Espagne[3] : « J'ai reçeu les lettres... par lesquelles j'ai entendu le désir qu'a le Roy mon seigneur de me veoir, qui est cause qu'avec moins de regret je suis délibérée de m'achemyner bientost pour l'aller trouver, et de faict le Roy monsieur mon frère pensant séjourner plus de temps par deçà, après avoir receu vos lettres, s'est incontynent mis en chemin de Bloys où il fera la feste de Toussaints. »

Citons encore une lettre de Catherine de Médicis au duc de Savoie[4] : « Mon frère... quant aux mienes (nouvelles), yle sont tyeule que pouvès penser et milleure que quant vostre segretayre partyt, d'aultant que anuit madame de Savoie ma sœur nous est

1. *Nouvelles de la Cour*, F. fr. 20634, f° 54.
2. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 127.
3. Paris, *Négociations sous François II*, p. 131.
4. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 127.

revenue trouver qui est le plus grand plèsir que je sorès avoir, qui vous peult faire panser combien je aré d'anui quant y fauldré qu'elle vous alle trouver... Nous attendons heun jeantilhomme de la chambre du Roy mon beo fyls, qu'il envoie pour quérir sa femme, qui nous fayst aster d'aller à Blois. »

Ce gentilhomme était le comte de Buendia, porteur des ordres de Philippe II. Il s'installait à Blois lorsque la Cour y arriva. Le lendemain, jour de la Toussaint, il fut présenté par l'ambassadeur Chantonnay à Catherine de Médicis, à sa fille, à sa bru, à la duchesse de Savoie, puis au roi en présence des Guises. Le soir même Chantonnay raconta ces entrevues à son maître dans une lettre datée du 1er novembre[1]. Il est donc certain que, dès le 31 octobre, la Cour était à Blois.

Elle y resta jusqu'au 18 novembre, jour du départ d'Élisabeth[2]. Catherine de Médicis, François II, Marie Stuart, l'accompagnèrent. Le cortège royal coucha à Verteuil et s'arrêta, le 23, à Châtelrault, où Catherine garda sa fille trois jours. Le 27, la reine d'Espagne, après de touchants adieux, se

1. Arch. nat., p. 1492, f° 75. — Ruble, t. II, p. 75.

2. Ruble (t. II, p. 77), qui cite une lettre de Killegrew à la reine d'Angleterre du 29 novembre (Forbes, *State papers*, t. II, p. 266) et une seconde de Chantonnay à la duchesse de Parme, du 1er décembre. Nous avons ajouté une preuve nouvelle en parlant du départ de la duchesse de Savoie.

dirigea vers les Pyrénées[1]. François II, avec sa mère et son épouse, continua sur Amboise où, le 29, il fit une entrée solennelle et revint ensuite à Blois. Il y signa plusieurs ordonnances, les 2, 3, 4 décembre.

Tels sont les itinéraires de François II du 10 juillet au 1er décembre 1559. De cet exposé ressort la preuve que sur divers points de Thou nous a laissé des renseignements erronés.

En effet il rapporte (t. III, p. 385, éd. 1733) qu'après le sacre et avant le voyage de Bar-le-Duc, les Guises, pour s'attacher des partisans, firent faire une promotion de dix-huit chevaliers de l'ordre. Or nous savons par les *Nouvelles de la Cour* qu'à Reims et à Bar, en septembre 1559, il n'y eut pas d'autre promotion que celle de Philippe II et du duc de Savoie. Un an après seulement, à la Saint-Michel 1560, dix-huit chevaliers furent nommés, et La Planche avoue « qu'ils étaient des plus apparents ».

L'historien prétend qu'en revenant de Bar la Cour vint à Châlons-sur-Marne, et de là à Fontainebleau, où le Roi demeura quelque temps (t. III, p. 385). Or nous savons par les comptes des voyages royaux que François II n'est pas entré à Châlons et qu'il a passé une seule nuit à Fontainebleau.

Enfin de Thou raconte (t. III, p. 395) qu'à Fontainebleau les Guises, ne pouvant satisfaire la foule

1. Lettre de Killegrew à la reine d'Angleterre ; Forbes, t. II, p. 267.

des officiers qui les obsédaient de leurs réclamations, conseillèrent au Roi de faire élever un gibet et de publier un édit pour enjoindre aux solliciteurs de s'éloigner sous peine d'être pendus. Évidemment de Thou se trompe lorsqu'il place la scène à Fontainebleau, où le Roi n'a pas séjourné. Cette erreur rend suspect le reste du récit. Brantôme, seul contemporain catholique qui ait parlé de cette affaire, donne une autre version[1]. « Au commencement du règne, il fut crié par deux fois à la court, à son de trompe, que tous capitaines ou autres qui estoient venus pour demander récompense, eusse à vuyder sous peine de vie... Dire que M. de Guyse eust fait faire le bandon contre les gens de guerre, il ne le faut croire... Quand ils venoient à la court, il leur disoit : « Retirez-vous chez vous pour quelque temps. Ne savez-vous pas ce qui a esté crié ? Le Roy est fort pauvre ast'heure, mais asseurez vous que quand l'occasion se présentera, je ne vous oublieray point et vous manderay. » — Donc pas d'édit, mais un simple cri ; pas de potence, mais une menace non exécutée. Le fait ainsi réduit perd le caractère sauvage que les pamphlets protestants lui ont prêté.

Quant à la question de savoir en quel lieu L'Hospital fit à François II l'hommage de ses vers, l'exposé

1. Brantôme, t. V, p. 223, éd. Lalanne. Il ne nomme pas la ville où la Cour résidait alors ; il se borne à dire : « Au commencement du règne » ; ce qui indique Saint-Germain-en-Laye. — Forneron désigne Blois, mais sans preuves.

qui précède suggère quelques conjectures. Dans son épître à Olivier, L'Hospital se plaignait de n'avoir pas assisté au sacre et annonçait l'intention de rejoindre la Cour à son retour de Bar. Certainement il ne l'a pas poursuivie jusqu'à Moutiers-sur-Saulx, ni jusqu'à Eclaron, localités éloignées et couvertes de forêts où le Roi ne cessait de chasser. Vallery, situé près de Sens, était plus rapproché de Paris et d'un accès plus facile. La Cour devait s'y arrêter. La duchesse de Savoie y avait rendez-vous avec la famille royale, qu'elle voulait revoir avant de retourner auprès de son mari. L'Hospital, son chancelier, était chargé de l'accompagner à Nice. Il est donc possible qu'il ait commencé par la suivre à Vallery.

Au moins est-il certain que, pendant les premiers jours de novembre 1559, L'Hospital était à Blois, auprès de la duchesse Marguerite, puisque, le 18 novembre, il partit avec elle de cette ville; il a pu alors, sous ses auspices, y offrir son poème à François II.

APPENDICE V

CORRESPONDANCE DE L'HOSPITAL ET DE L'AMBASSADEUR SIR THOMAS SMITH AU SUJET DE LA POLÉMIQUE ÉLEVÉE ENTRE J. OSORIO ET WALTER HADDON SUR L'ÉGLISE ANGLICANE.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir une lettre de L'Hospital et deux lettres de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Thomas Smith. Elles sont relatives à une de ces difficultés diplomatiques que soulevaient dans notre pays les luttes religieuses [1].

Vers 1563, Jérôme Osorio, célèbre théologien portugais, publia à Paris, sous forme de *Lettre adressée à la reine Élisabeth*, un traité dans lequel, en termes très convenables, il signalait les erreurs et les dangers de l'anglicanisme. Deux éditions, l'une latine, l'autre française, eurent un retentissement

1. Ces trois documents sont conservés en copie à Londres au *Record Office*. M. Gustave Masson, professeur de littérature à Harrow, a eu l'extrême obligeance de les faire transcrire à notre intention.

qui excita une certaine émotion à Londres. Un savant anglais, maître des requêtes de la Reine, Walter Haddon, écrivit une réfutation que sir Thomas Smith voulut faire imprimer chez Robert Estienne ; mais, par suite de circonstances assez mal expliquées, le manuscrit d'Haddon, qui avait été remis à Estienne et par lui prêté à un tiers, tomba entre les mains du prévôt de l'hôtel, et fut l'objet d'une saisie. De là un échange de notes entre le représentant de la Reine d'Angleterre et le chancelier de L'Hospital.

Le premier demandait l'autorisation de publier l'œuvre d'Haddon par les soins d'Estienne, ou tout au moins la restitution du manuscrit pour le faire imprimer ailleurs.

L'Hospital croyait ou feignait de croire que le traité d'Osorio avait paru sans privilège. Il répondit à l'ambassadeur que, pour être en guerre, les souverains ne se devaient pas moins de bons procédés ; il annonça que l'éditeur d'Osorio serait poursuivi, que la vente du livre serait interdite, que le manuscrit d'Haddon serait restitué, mais qu'on ne pouvait en autoriser la publication.

L'ambassadeur répliqua, non sans ironie, que l'éditeur était couvert contre toute poursuite par un privilège en règle ; que l'édition, tirée à plus de 500 exemplaires, était écoulée, et qu'en prohiber la vente, c'était fermer la cage, après que les oiseaux s'étaient envolés. « La seule satisfaction, ajoutait-il,

qui pût être accordée au gouvernement anglais, était de faire aux deux écrivains d'égales conditions et de laisser la défense aussi libre que l'attaque. »

Là s'arrête la correspondance qui nous est parvenue. Il semble toutefois que sir Thomas Smith finit par obtenir gain de cause, car les biographes anglais rapportent que l'apologie d'Haddon fut imprimée à Paris, chez Estienne, en 1563[1]. Quoi qu'il en soit, les trois lettres de L'Hospital et de Smith présentent un véritable intérêt et méritent d'être mises au jour.

I

Lettre de sir Thomas Smith au chancelier de L'Hospital.

Malui de ista [re] ad tuam Amplitudinem quam aut ad Regem aut Reginam scribere, Perhonorande vir, quum jamdudum ex omnibus nostris actionibus et eruditio tua et animi candor mihi perspectus esse videatur. Etsi ad principem scripsissem, non dubitavi fore quin tota res ad te referatur, quæ concertationem quamdam inter duos eruditos contineat, nihil vero rursus ad statum hujus Regni pertinentem.

1. *Dictionary of national biography.* London, 1890, in-8°, t. XXIII. La notice consacrée à Haddon mentionne dans la liste de ses ouvrages : *Gualteri Haddoni pro reformatione anglicana epistola apologetica ad Hier. Osorium.* Paris (Stephens), 1563 (1564).

Scripsit epistolam, tanquam ad Reginam Angliæ meam Dominam, Hieronimus Osorius, quæ vulgata typis per totam Galliam introducta legitur. In hac nostros mores, leges ac religionem traducit non pro rei veritate, et quo modo sunt, sed pro captu suo et ut ignorantes nostrarum rerum homines, ad invidiam nostram, ea forsitan affinxerunt.

Lusitanus, non infacundus quidem certe, exercere in hoc argumento suum stylum videtur voluisse, et experiri quid haberet virium in declamando de rebus theologicis ac sacris. Qui, si se continuisset intra limites suos, et in umbra sui Musæi, non sibi fuisset fortassis inutilis hic labor. Nunc, dum ultro jactat et in lucem venire publicam, ac se populo in hoc argumento novo ac sibi inusitato venditare vult, quid aliud facit quam ut omnibus palam faciat quam non solum institutionum, morum, et ceremoniarum quibus hodie in Anglia utimur, sit ignarus, verum etiam quam nihil sciat rerum controversarum et quæstionum quæ nunc universum exagitant orbem Christianum, et ad quas intelligendas omnium prope animi sunt erecti.

Gualterus Haddon, Reginæ meæ a supplicum libellis, amicus meus, non litteris magis et eloquentia quam candore animi tam mihi quam omnibus qui eum norunt [charus], ad Osorium rescripsit. Sed ut est summa humanitate præditus, modestissime tangit ea loca in quibus fallitur Osorius. Hanc ejus epis-

tolam typis excudi cupiebam. Itaque conveni Robertum Stephanum ut ejus uterer ad hanc rem opera. Is exemplar a me requirit ut videat an nihil insit quod statum hujus Reipublicæ tangat, et una ut magnitudinem hujus libri cognoscat; ac tum demum venia prius a Regina impetrata, se promisit impressurum.

Extitit et alter non ita quidem mihi notus de Valla; hic a me rogat ut epistolam Haddonis videat, et a Stephano, ut intelligo, ad tempus abstulit. Hic de Valla, ut audio, a Latruncularío (quem præfectum domus regiæ vocant) arreptus est, et una ex ædibus suis liber ille sine ipsius Haddonis [assensu] in aulam defertur et in Latruncularii manibus est.

Nunc duo sunt quæ ab Amplitudine tua peto. Primum ut postquam hanc perlegeris, si tantum suscipere libeat, neque vero est longa, Roberto Stephano potestatem cures dari eam imprimendi cum privilegio, ut vocant et ut moris est : sin autem nec hoc placeat, propter aliquam rationem, saltem ut illi sit talis potestas facta ut illi fraudi non sit eam excudisse latine galliceve. Si nec hoc placuerit, ut exemplar mihi demum restituatur quod possim alibi imprimendum curare. Quoniam vero æque hanc regionem Galliæ delegit Osorius, et illi qui eum admirantur, in qua nos et nostras religionis formulas, quas ipse ignoravit, exagitaret, cum summa videtur æquitate conjunctum ut idem et nobis arrogetur,

in quo calumnias ejus cum summa modestia refellamus. Bene valeat Amplitudo tua. Meloduni, 6° Martii (1563)[1].

II

Réponse du chancelier de L'Hospital.

Clarissime orator, ex iis litteris quas ad me proxime edidisti cognovi justam querimoniam tuam de Osorii libro quem dicis latine galliceve a nostris librariis impressum editumque in manibus omnium esse : ideoque postulare te ut de Haddonis libello idem liceat, qui illi respondet, aut certe restitui Haddonis libri exemplar quod Valla a Stephano librario acceperat. Qua de re egi cum Regina, quæ, ut par est, ægre [tulit] illum Osorii librum exisse ex officinis nostrorum hominum, mihique mandavit ut in eos inquirerem animadvertique juberem qui istud ausi essent injussu Regis, et (ut aiunt) sine privilegio. Id quia facere non possum, nisi inspecto Osorii libello, ideo petieram ab eo qui tuas mihi litteras dedit ut vel a te vel ab alio acceptum Osorii librum mihi mitteret. Quod identidem te rogo, ne impune sit illis, simul ut intelligat Regina Angliæ, etiam in bello, curam esse Regis honoris et existi-

1. Lire : 6 mars 1563 (avant Pâques), c'est-à-dire 1564.

mationis. Nam servire magis est Regis quam pugnare libellis convitiique maledictis. Interea boni consules si de Haddonis libro nihil permittimus (nedum Osorii facta [non] improbemus). Exemplar autem Haddonis tibi reddi Regina voluit, quod huic certo homini tradidi tibi perferendum. Vale, Clarissime orator, et me ama. 9° Martii 1563.

Pergratum Regi Reginæque feceris si istum Osorii librum ad me miseris.

Amplitudinis tuæ studiosissimus.

M. Hospitalis.

III

Réplique de sir Thomas Smith au chancelier.

Acceptis tuis litteris, vir perhonorande, e vestigio famulum Lutetiam ablegavi quæsitum exemplaria tam latina quam gallica epistolæ Hieronimi Osorii. Retulit hanc quam ad Amplitudinem tuam misi gallice versam. Nam omnes latinas distractas et venditas esse typographus aiebat, plus quingentas vero excudisse se affirmabat. Neque vero negare opus erat: aperte namque et verbis disertis potestas illi facta est illas imprimendi, ut apparet ex privilegio toti volumini præfixo. Quid autem refert ut libri suppri-

mantur puniaturve qui eos vulgaverit? Hoc iniquum potest videri : illud frustra erit. Nam is privilegio tutus est a pœna, et libri semel distracti redhiberi non possunt. Vetare autem ne amplius veneant perinde est atque occludere caveam postquam aves evolaverunt. Restat solum ut par sit utriusque scriptoris conditio, et perinde audiatur qui respondea atque qui provocaverit. Neque vero pugna est inter illos convitiis et maledictis. Sed in genere suasorio nostras formulas religionis convellit Osorius, et certorum hominum mores taxat. Nec illas nec hos eum novisse docet Haddon. Illa vero est hujus rei conditio ut, meo quidem judicio, satius fuerit ambas eorum orationes palam legi, quam utramvis supprimi. Nam et diserte et latine scribit uterque, et quod scribunt nihil vestræ Reipublicæ statum tangit; et quoniam ille etiam cum privilegio nostras formulas accusandi potestatem factam habuit, æquum sane est postulare à te Prætore Galliæ ut cum simili privilegio respondentes audiamur. Durum quidem certe debet videri, in eadem causa alteri tantum perorandi libertatem dari. Bene vale, vir ornatissime, Meloduni, X° Martii 1563.